This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600005161J

28. 319.

MÉMOIRES

HISTORIQUES ET MILITAIRES

SUR

LES ÉVÉNEMENTS DE LA GRÈCE,

DEPUIS 1822,

JUSQU'AU COMBAT DE NAVARIN;

PAR JOURDAIN,

CAPITAINE DE FRÉGATE DE LA MARINE ROYALE, COLONEL AU SERVICE DU GOUVERNEMENT GREC.

> Si le désir, et même l'espoir de voir un jour la liberté rendue aux Grecs, ne sont que des chimères, on doit pardonner ces douces illusions à ceux dont l'enfance a été consacrée à l'étude de leur gloire, et à l'admiration de leurs vertus.
>
> CHOISEUL GOUFFIER, *Voyage pittoresque.*

TOME PREMIER.

PARIS,

BRISSOT-THIVARS, LIBRAIRE,

RUE DE L'ABBAYE SAINT-GERMAIN, N° 14.

1828.

Rec
319

AVANT-PROPOS

DE

L'ÉDITEUR.

QUELQUES phrases empruntées à un écrit qui, sous le titre de *Souvenirs de la Grèce pendant la campagne de* 1825, fixa, il y a deux ans, l'attention du public, et jouit d'un succès mérité, nous serviront à faire connaître l'auteur des Mémoires qu'on va lire, les motifs qui l'attirèrent en Grèce, et combien sa position dut le mettre à même de voir de près et de bien voir les événements et les hommes.

« M. Jourdain, dit M. Lauvergne, auteur de l'ouvrage en question, mérite une mention honorable parmi les Philhellènes.

« Il est ex-capitaine de frégate de la marine française, et fut renvoyé par suite des dispositions prises en 1814 pour la réduction du nombre des officiers. Il vint en Grèce lorsque les premiers cris des Hellènes demandèrent à l'Europe des armes et des soldats. M. Jourdain fut accueilli ; et comme il s'était occupé dans son bon temps de moyens nouveaux pour faire du mal à un ennemi, soit par des fusées incendiaires, soit par d'autres inventions de ce genre, il fut chargé par le gouvernement de faire ses expériences à Hydra, et ensuite à Naupli. Un typhus meurtrier vint frap-

per la population; M. Jourdain en fut attaqué, il s'en tira heureusement; et comme la convalescence de cette maladie exige beaucoup de soins, il vint momentanément se fixer à Sciros. Ce qui fut cause en grande partie qu'il abandonna les chefs de la Grèce, c'est que ce gouvernement versatile reposait alors sur des hommes extrêmement jaloux, égoïstes et vains, divisés entre eux par mille motifs. Il m'a cité plusieurs fois les scènes les plus honteuses de cette réunion bizarre d'hommes élevés à un poste difficile à bien occuper.

« Au commencement de l'année 1825, M. Jourdain se rendit de nouveau à Naupli. Il fut nommé chef d'une légion sous les ordres de Fabvier; et malgré sa constitution détériorée par des peines morales

et des maladies, il rendit des services signalés. M. Jourdain doit être inscrit au nombre des Philhellènes braves et désintéressés. Il refusa de servir le pacha d'Égypte, où son influence, comme homme de mer expérimenté, eût été le motif d'une grande fortune. »

Nous n'ajouterons que quelques mots au témoignage flatteur de M. Lauvergne. M. Jourdain partit pour la Grèce, comme on vient de le voir, au commencement de l'insurrection, y obtint bientôt assez de confiance pour être envoyé d'abord auprès du congrès de Vérone, où il ne put être admis, et à Paris, à l'effet d'y traiter de diverses négociations de la plus haute importance pour l'Hellade, et dont on trouvera le détail dans ses Mémoires. Cette mission à peine terminée, il s'em-

pressa de retourner sur le théâtre de la guerre, qu'il a parcouru dans tous les sens, attiré par son dévouement, partout où il y avait des dangers à courir et des services à rendre; il est inutile de revenir sur les facilités qu'un service aussi actif a fournies à M. Jourdain pour bien voir et bien apprécier. On s'apercevra facilement que ses fonctions antérieures l'ont porté à s'occuper plus particulièrement de la partie stratégique à laquelle ses prédécesseurs, entraînés sans doute par la richesse du sujet et l'abondance des matières, n'ont pas cru devoir donner la même attention. A la description pittoresque des lieux, il ne manque jamais d'ajouter le parti que, dans quelques circonstances, on aurait pu en tirer pour l'attaque ou pour la défense, et

celui qu'on pourrait en tirer encore en pareil cas. Cette particularité, sans doute, est faite pour recommander, aux yeux des militaires surtout, un ouvrage qui, par une foule de faits curieux et non publiés encore, nous a paru devoir fixer l'attention d'un grand nombre de lecteurs. C'est à leur jugement que nous croyons devoir nous en rapporter sur l'intérêt des Mémoires de M. Jourdain, ainsi que sur leur mérite littéraire.

INTRODUCTION.

Préparée par une longue série d'humiliations et d'outrages, objet des vœux des philanthropes de tous les pays, et dès long-temps prévue, l'insurrection de la Grèce, qui dans toutes les circonstances eût été un événement des plus remarquables, ne pouvait que recevoir un nouvel éclat de l'époque peu fertile en événements où on la vit commencer. En effet, un calme profond et que devait concourir à prolonger l'épuisement des États, et l'intelligence qui régnait enfin parmi leurs chefs, avait succédé aux guerres dont l'Europe fut bouleversée

pendant vingt ans, lorsque des cris d'indépendance et de liberté, partis de l'Orient, vinrent éveiller à la fois l'attention des peuples et l'inquiétude des souverains. Peut-être la prudence autant que la générosité prescrivaient-elles à ces derniers de résoudre la question avant qu'elle fût discutée, et de terminer la guerre dès son principe par de prompts secours ou une franche intervention. Leur politique en ordonna autrement; on pensa qu'en laissant étouffer, sans coup férir et dans des flots de sang, une insurrection juste et légitime contre un usurpateur, on prouverait du moins le danger et l'inutilité des insurrections de tous les genres, aussi bien que la certitude et la sévérité du châtiment. D'ailleurs, dans l'état où se trouvait l'Europe à cette époque, quel gouvernement pou-

vait prendre sur lui, de déclarer par une marche franche et exempte de détours, qu'il avait deviné les intentions secrètes et si long-temps dissimulées d'une des grandes puissances du nord? Pour prendre un parti, il aurait fallu être fort; et tous les cabinets de l'Europe, plus occupés de sourdes intrigues contre la liberté menaçante, que des intérêts de l'équilibre européen, s'attachèrent à dissimuler leurs pensées sur ce grand événement. Certains de ne pouvoir en prévenir les conséquences, ils ne manquèrent pas de prétextes pour justifier leur inaction. Cette conduite ne fit point prendre le change à l'opinion publique; elle avait vu un aide de camp d'Alexandre se mettre à la tête de l'insurrection; elle connaissait les anciens projets de la Russie; elle prévit tout ce que nous avons vu; mais le mot

de liberté, seul contre-poids que les peuples dans leur détresse pussent opposer aux gothiques prétentions de la Sainte-Alliance, ce mot avait été prononcé, et les peuples durent passer en sa faveur par-dessus toutes leurs préventions. Ce fut alors que l'on vit ce qu'on avait vu plusieurs siècles auparavant, à l'époque des Croisades, des flots de paisibles citoyens prendre spontanément les armes pour aller se ranger sous l'étendard de la croix. Reconnaître que l'amour de la liberté inspirait seul un pareil dévouement, c'était faire une cruelle satire de l'absolutisme. Par un instinct naturel aux hommes qui veulent échapper à la persécution, ce noble motif fut déguisé; la religion, dont les gouvernements se faisaient alors un égide, fut invoquée à sa place; les souvenirs de la Grèce littéraire

vinrent lui prêter leur appui, et dès lors la résistance devint impossible sans déshonneur. On n'opposa donc plus au dévouement des défenseurs de la Grèce qu'une force d'inertie qui rendit long-temps leur héroïsme inutile. Mais au moins, si les cabinets n'osèrent prendre un parti dans cette grande contestation, les secours prêtés à la Grèce par l'opinion suffirent pour soutenir son existence, jusqu'au moment où les gouvernements seraient enfin dans la nécessité de prendre un parti quelconque à la lutte nouvelle qui devait en résulter, et que tous leurs efforts tendaient à retarder indéfiniment. A cette époque, la guerre de la Grèce dut devenir une affaire de parti, et l'indifférence des gouvernements un texte pour l'opposition, qui se vit bientôt renforcée par les vœux de ce

que toutes les opinions offraient de plus noble et de plus généreux. Des particuliers voulurent tendre une main secourable aux Hellènes livrés au fer musulman ; des associations se formèrent pour cet objet, et des militaires de toutes les nations, avec un enthousiasme et un désintéressement qui durent surprendre au milieu d'un siècle tout calculateur et tout positif, semblèrent s'être donné rendez-vous sur le sol où l'on combattait pour la liberté. Avec un tel état de choses, et dans une telle disposition des esprits, tout ce qui vint redire au public les efforts, les succès, les espérances ou les revers des Grecs, ne pouvait qu'être accueilli avec autant de faveur que d'avidité. Aussi plusieurs relations des événements de la Grèce, plusieurs voyages sur le théâtre de la guerre, publiés suc-

cessivement depuis les commencements de l'insurrection, ont joui d'un succès justifié sans doute par le mérite particulier et incontestable de la plupart de ces productions, mais dont l'intérêt du sujet réclamait une partie.

J'ai vu aussi la terre classique des arts et de la liberté, j'ai assisté à la lutte généreuse soutenue par ses enfants; combattant dans leurs rangs, bivouaquant au milieu d'eux, j'ai pu apprécier leurs qualités et leurs défauts; j'ai vécu dans l'intimité avec leurs principaux chefs, et il m'a semblé que je pouvais ajouter aux récits des événements de cette guerre, des détails inaperçus par mes prédécesseurs, ou survenus postérieurement à leurs écrits. Mes lecteurs décideront jusqu'à quel point j'ai rempli cette tâche. Mais j'ai pensé que la plupart d'entre

eux me sauraient quelque gré de faire précéder le tableau des événements que je vais mettre sous leurs yeux, par un résumé succinct de la géographie politique et physique de la Grèce, que les géographes n'ont pu considérer jusqu'à nos jours que comme une province de la Turquie.

La Grèce, soumise aux Turcs, se divisait encore comme au temps où elle était le berceau des arts et de la philosophie, en quatre parties, la Macédoine, l'Albanie, la Livadie et la Morée, auxquelles il faut ajouter les îles de l'Archipel.

La MACÉDOINE, dont le nom semble ne pouvoir se séparer des conquêtes de Philippe et d'Alexandre, fut, avant ces deux souverains, un royaume très-circonscrit; la puissance et l'extension qu'ils lui donnèrent ne furent que momentanées,

et avaient cessé dès long-temps avant la conquête des Romains, qui finirent par en faire une province de l'empire. Le sol et surtout le littoral de la mer en sont généralement fertiles; quelques forêts y multiplient le gibier, et des golfes formant de bonnes rades contribuent à y favoriser le commerce et la navigation.

Les Turcs ont divisé la Macédoine en trois parties, l'Iamboli, la Vena et la Thessalie.

Les lieux les plus remarquables de l'Iamboli, sont *Salonique*, ville grande, bien peuplée, et située au fond du golfe qui porte le même nom. Ce nom est comme on sait celui de la sœur d'Alexandre le Grand. La situation avantageuse de Salonique, la fertilité de son terroir, la salubrité de son climat, lui ont valu, dans l'antiquité surtout, une célébrité

qui de nos temps a perdu quelque chose de son éclat.

La ville ou plutôt le hameau de *Libanova,* ancienne Stagire, ne serait point remarqué par le voyageur, si l'on ne se rappelait qu'Aristote y a vu le jour.

Le *Mont-Athos* ou *Monte-Santo* est un cap sur la mer Égée, dont l'élévation avait paru si prodigieuse aux Grecs enthousiastes et exagérateurs, qu'on y voyait, disaient-ils, le lever du soleil, quatre heures plus tôt que dans la plaine. Ses flancs sont couverts de chapelles, de couvents et de grottes peuplés par quatre ou cinq mille moines ou ermites.

La Vena, moins étendue que l'Iamboli, n'offre que deux villes remarquables: *Zenitzar*, presque déserte, mais où l'on aime à s'arrêter quelques instants; ce fut jadis la capitale de la Macédoine, et le

berceau de Philippe et d'Alexandre; et *Ochrida*, où naquit Justinien, et qui est maintenant le siége d'un pacha.

La Thessalie, troisième partie de la Macédoine, est sans contredit le pays le plus fertile de la Grèce, et produit en abondance tous les fruits dont la nature n'accorda que quelques espèces aux diverses contrées de l'Europe. Ses belles races de chevaux sont aussi renommées que la souplesse et l'habileté de ses cavaliers. C'est en Thessalie que le voyageur retrouve l'Ossa, l'Olympe, le Pinde, montagnes que la Mythologie embellit de ses illusions et de ses prestiges, et cette vallée de Tempé si renommée par sa richesse et la félicité de ses habitants. C'est là qu'il retrouve *Larisse*, patrie du héros d'Homère, et capitale de la province.

L'ALBANIE, qui forme presque toute la côte orientale du golfe Adriatique, dans une étendue d'environ cent lieues du nord au sud, sur trente lieues de largeur, comprend l'Illyrie des anciens Grecs et l'Épire. On connaît la rudesse, la férocité et l'amour de l'indépendance, qui constituent le caractère des Albanais. Dans la lutte actuelle, on en a vu des peuplades combattre tour à tour sous les drapeaux des Turcs et dans les rangs des Grecs. Leur costume pittoresque est encore celui des anciens Romains, le cothurne, une cotte-d'armes descendant jusqu'aux genoux, un glaive ou plutôt un poignard court et large suspendu au côté gauche de la poitrine, tel est l'extérieur de l'Albanais, auquel un air fier et une longue barbe conservée avec soin donnent quelque chose de farouche et de

sauvage. Les Monténégrins, peuplade habitant un petit canton montagneux de cette province, se font remarquer, même parmi les Albanais, par l'âpreté de leurs mœurs; leur indigence et la difficulté de pénétrer dans les montagnes qui leur servent de retraite, sont un garant moins certain peut-être de leur indépendance que leur indomptable bravoure.

Les principales villes de l'Albanie sont : *Antivari*, sur une hauteur à peu de distance de l'Adriatique; *Alesso*, à l'embouchure du *Drin-Noir*; *Durazzo*, ville de commerce, avec un château et un port considérable; *Chiniera*, qui, jadis célèbre par ses fortifications et ses bains d'eaux thermales, n'est maintenant qu'un bourg presque abandonné.

Un des lieux les plus remarquables

de l'Albanie, c'est le golfe de l'*Arta*, où se trouvent entre autres villes celle qui porte le même nom, et Prévésa. Cette dernière, bâtie sur les ruines de l'ancienne Nicosie, est située sur la partie méridionale du golfe, en face d'Actium, dont le nom est resté à la bataille navale qui mit l'empire du monde aux mains d'Auguste. Prévésa, dont le territoire n'a guère plus de trois milles de tour, renferme environ quinze mille habitants, dont une grande partie sont des réfugiés que divers motifs ont fait abandonner l'Italie ou les autres parties de la Grèce.

La ville de l'*Arta*, située dans une plaine fertile, entre la mer, dont elle est éloignée de quatre lieues, et *Janina*, rendue célèbre par la résidence et l'administration du fameux Ali-Pacha, sert pour ainsi dire d'entrepôt aux marchan-

dises que le commerce tire du golfe, comme à celles qu'il y importe. Elle a environ cinq mille habitants.

Il faut encore remarquer sur la même côte Parga, dont les désastres ont semblé être l'annonce et l'avant-coureur des scènes de carnage qui devaient bientôt après ensanglanter le sol de la Grèce.

La LIVADIE, contrée fertile, quoique montagneuse, est l'ancienne Grèce propre, et se compose des royaumes d'*Ætolie*, de *Locride*, de *Phocide*, de *Mégare* et d'*Attique*. Au nombre de ses montagnes sont le Parnasse, l'Hélicon, et le Citheron. Au pied de la première coule la fontaine de Castalie, dont les eaux fraîches, limpides et abondantes, forment un ruisseau qui fertilise les environs. L'*Acheloüs* et le *Céphise* arrosent aussi la Livadie.

Les principales villes de la Livadie sont *Lépante*, située sur le rivage du golfe auquel elle donne son nom, et qui est devenu fameux par la victoire que remportèrent les flottes de la chrétienté, commandées par don Juan, sur les forces navales de la Turquie; *Anticyre*, où croissait l'ellébore, qui maintenant a disparu de son terroir; *Salona*, l'ancienne *Cirrha*, qui n'est plus qu'un misérable village; *Castri*, autre village situé sur l'emplacement de la fameuse ville de Delphes; *Livadie* ou Lébadée, sur le golfe de Lépante, et près de laquelle on se plaît à montrer au voyageur l'antre où Trophonius rendait ses oracles. N'oublions pas, au milieu de ces noms qui furent l'objet de nos premières études et de nos premières réflexions, de placer le nom d'*Aulide*, lieu célèbre par

le sacrifice d'une jeune princesse tombée sous le poignard du fanatisme; par la réunion

De ces mille vaisseaux, qui, chargés de vingt rois,

se disposaient à venger dans le sang de tout un peuple l'enlèvement d'une femme; ces lieux qui retentirent jadis des cris d'espoir et de menace de cent mille combattants, n'entendent plus que la voix de quelques misérables pêcheurs, dont les cabanes ont remplacé les monuments et les temples d'Aulide.

Je donne, dans le cours de mon voyage, quelques détails sur Athènes et sur sa citadelle. Que pourrais-je ajouter à tout ce que les voyageurs ont dit de cette ancienne capitale de la civilisation? Objets d'un intérêt toujours nouveau, et de nombreuses investigations, ses dé-

bris, ses temples, son Parthenon, son beau ciel, sa situation actuelle et les faibles rapports que les mœurs de ses habitants présentent encore avec les mœurs des Athéniens contemporains d'Alcibiade et de Socrate, ont été décrits trop souvent, pour que je puisse me permettre de revenir sur ce sujet.

La MORÉE, principal théâtre de la guerre actuelle, et où l'insurrection a pris naissance, est, comme on sait, une presqu'île, que l'isthme de *Corinthe* réunit à la terre ferme, et qui fut le *Péloponèse* des anciens. Elle comprenait alors les royaumes de *Sicyana, d'Argos, de Mycène, de Corinthe, l'Arcadie et la Laconie;* elle est arrosée par l'Alphée, le Pamysus, l'Eurotas, dont les noms ont été remplacés par les noms moins anti-

ques et moins harmonieux de *Carpon*, *Pernasa* et *Basilipotame*.

J'ai eu occasion, dans le récit des événements que je retrace, de décrire avec quelques détails le lac de Stymphale, les Marais de Lerne, et quelques autres lieux de la Morée, célèbres par les événements dont la Mythologie les fit le théâtre. Je crois avoir donné aussi un tableau assez circonstancié de Corinthe, de Napoli de Romanie, de Napoli de Malvoisie, etc., pour qu'il ne soit pas superflu d'ajouter ici quelque chose à ce que le lecteur trouvera dans le cours de mon ouvrage. Mais la Morée, sous le rapport de ses productions naturelles et de la richesse de son terroir, mérite une attention particulière. Le territoire de Sicyone, d'Élise, de la Messénie, de la Laconie, produit encore aujourd'hui

en abondance des grains, de l'huile, du vin et des fruits de toute espèce. Mais le peu de soins donnés à l'agriculture, l'insouciance et l'impéritie de la plupart des propriétaires ne permettent pas à ces différentes denrées d'atteindre le degré de bonté que devraient naturellement leur donner la richesse du climat et celle du terroir. Il faut ajouter à ces produits, comme objets principaux d'exportation, les raisins de Corinthe, la soie, le coton, le miel et la cire. La Morée cultive aussi, mais en petite quantité, le citronnier, le figuier, le lin, le tabac et le riz, et fabrique du goudron et des résines. J'aurais dû dire plus tôt que le nom moderne de Morée est dû à l'immense quantité de mûriers qui y croissent pour ainsi dire spontanément, et semblent y être indigènes.

J'ai eu plusieurs fois occasion, dans le cours de mon ouvrage, de faire remarquer au lecteur, et tous les voyageurs qui m'ont précédé ont également reconnu les ressources immenses que pourrait présenter la Morée, rendue à une position plus paisible et à un gouvernement qui sût mettre à profit tout ce que la nature a fait pour ce beau pays. J'ai parcouru avec assez de loisir, Corinthe, Argos, Tripolitza, Mycène, et j'ai exprimé, en donnant leur description, les sensations que leur situation actuelle avait fait naître en moi. Mais je crois devoir ajouter quelques mots à ce que j'ai dit de Maina et de la singulière peuplade qui l'habite.

Maina n'est qu'un bourg appartenant au district du même nom, et dont les habitants, descendant des anciens Lacé-

démoniens, sont comme eux braves, indomptables et farouches. Endurcis à tous les travaux, les exercices du corps sont encore pour eux en même temps un amusement et les premiers principes de l'éducation. Inviolables dans leur parole, ils la préfèrent aux écrits; et, quoique leurs engagements ne se fassent jamais que verbalement, il est inouï de les y voir manquer.

Une jalousie effrénée est un des principaux traits du caractère des Mainiotes; l'offense la plus légère faite à une femme ne peut être effacée que par le sang de celui qui s'en est rendu coupable. Au reste, nulle part on ne voit régner entre les parents tant d'affection et de cordialité qu'à Maina. La gloire d'une action d'éclat, l'opprobre d'un crime ou d'une bassesse, rejaillissent sur tous les

membres de la famille de celui qui a mérité l'une ou l'autre. Ce sont en un mot les mêmes vertus grossières et les mêmes vices de l'ancienne patrie de Léonidas.

A ce tableau succinct du continent de la Grèce, il faut ajouter celui de ses îles. On trouvera dans mon voyage la description de quelques-unes, et des détails assez nombreux sur la plupart dans les instructions données par l'ordre de Malte à M. le chevalier Châtelain, pièce que j'ai insérée dans les documents qui terminent mon premier volume. On peut diviser ces îles, en îles Ioniennes, îles de l'Archipel et îles de la Côte-d'Asie. Je ne dirai rien des premières, puisqu'à proprement parler elles n'appartinrent jamais à la Grèce et furent successivement des colonies de Venise, de la France, de

la Russie et de l'Angleterre. Corfou en est la première et la plus importante. Les Français l'occupèrent jusqu'à la paix de 1814, et leur souvenir y est encore cher.

Les Iles de l'Archipel sont disséminées sur la mer Égée, qui sépare l'Europe de l'Asie, et qui baigne la Macédoine, la Romanie et l'Asie Mineure. On appelle Cyclades, celles qui sont groupées autour de Délos, et Sporades, celles qui sont répandues plus loin dans l'Archipel. Les principales Cyclades sont :

Samdrachi, jadis *Leucosie*, peu éloignée des côtes de la Romanie, a un port assez bon.

Lemnos ou *Stalimène*, au nord de la mer Égée; elle est couverte de montagnes et de vallées assez bien cultivées. On y compte soixante-quinze villages en

général de peu d'importance. L'île contient des mines de fer assez abondantes, et c'est sans doute cette circonstance qui jadis y fit placer les forges de Vulcain.

Négrepont, l'ancienne *Eubée*, qui a trente lieues de long sur huit de large, et environ cent quarante-cinq de surface. On présume qu'elle tint jadis à la Terre-Ferme, dont elle n'est séparée que par un bras de mer tellement étroit, que vis-à-vis la capitale il n'y a que l'étendue nécessaire pour le passage d'un bateau à rames. Cette capitale, grande, commerçante, peuplée et bien fortifiée, porte le même nom que l'île. Elle tient à la terre par un pont-levis. C'est l'ancienne Chalcis.

Andros, une des îles les plus agréables et les plus fertiles de l'Archipel, produit en abondance du vin, de l'huile, de

l'orge et d'excellents fruits. Elle a environ quatre-vingt-dix milles de circonférence, et n'est séparée de l'île de Tine que par un détroit d'un mille de largeur.

Calauri, ancienne *Salamine*, témoin de la victoire de Thémistocles, est séparée du continent par le détroit de *Perama*. Sur les ruines de la ville de Salamine, on voit maintenant le petit village d'*Ambelachi*.

Tine, jadis *Hydrussa* et *Ophiussa*, produit des vins estimés. Elle a une ville fortifiée et portant le même nom que l'île, et environ quarante villages fort peuplés. Les jésuites s'y établirent en 1710, et s'en firent chasser cinquante ans après.

Délos, jadis célèbre, et où la fable place le berceau d'Apollon, n'est aujourd'hui qu'un rocher stérile et inhabité.

On y voit encore des ruines extrêmement curieuses.

Siphanto, île fertile, et dont les eaux, l'atmosphère et le terroir sont d'une égale bonté. Elle possède des mines d'or et de plomb dont on néglige l'exploitation.

L'*Argentière* doit sans doute son nom à des mines d'argent dont on a perdu la trace. Aride, montagneuse et sans eaux, elle n'a guère que deux cents habitants de population, et six lieues de tour. Son sol, composé presqu'en totalité de laves et de scories, paraît avoir été bouleversé par les feux souterrains.

Naxos, surnommée *petite Sicile*, à cause de son extrême fertilité, est la plus grande, la plus riche par ses produits, et la plus agréable des Cyclades. Les anciens comparaient au nectar son vin, qui a conservé sa réputation et sa bonté. Ses

plaines sont couvertes d'oliviers, d'orangers, de citronniers, d'ananas, de mûriers et de figuiers. Elle possède environ cinquante villages, et une ville qui s'appelle aussi Naxos.

Paros fut jadis une île importante, riche et très-peuplée. Elle fut conquise par Barberousse, et depuis cette époque sa population a graduellement disparu, ses villages sont tombés en ruines, et ses champs laissés sans culture ont cessé de produire.

Antiparos ne mérite d'être citée que par sa grotte, sur laquelle je me réserve de donner plus bas quelques détails.

Candie, ancienne *Crète*, fut, comme on sait, le berceau du maître des dieux, et le siége de la législature de la Grèce. Ses plaines sont extrêmement fertiles. Au nombre des montagnes qui les cou-

pent, est le mont *Ida*, qui n'est qu'un énorme rocher stérile couvert de neige la plus grande partie de l'année. *Candie*, capitale de l'île, est bien bâtie et très-forte, mais médiocrement grande. La *Canée*, seconde ville de Crète, devrait par sa richesse et sa puissance en être la capitale. Elle est bâtie sur l'emplacement de l'ancienne Cydonia, où le roi Minos faisait sa résidence.

Santorin, autrefois appelée *Caliste*, est une des îles les plus méridionales de l'Archipel, et se rapproche de celles de la côte d'Asie. On sait qu'auprès de cette île il s'en éleva, en 1707, une autre à laquelle on a donné le même nom, et que produisit une éruption volcanique sous-marine. Il est probable que plusieurs îles de l'Archipel ont eu la même origine. Santorin est peu peuplée et peu fertile.

Les îles de la Turquie d'Asie sont situées vers la Natolie et l'Asie-Mineure. Les plus remarquables sont celles de Chypre et de Rhodes.

Rhodes, cette île, l'une des plus remarquables de la Méditerranée, a vingt-cinq lieues de long, sur environ vingt de large. Elle produit en abondance du vin, des fruits, du miel; mais ses grains ne suffisent pas aux besoins de sa population, et elle est obligée de s'en procurer des pays voisins. La capitale, qui porte le même nom que l'île, est sur le penchant d'une colline en face de la mer, et a un excellent port, à l'entrée duquel était jadis, comme on sait, le fameux *Colosse*, l'une des merveilles du monde.

Scio, à trente lieues de la côte de Smyrne, est extrêmement fertile près du rivage, mais l'intérieur en est monta-

gneux et stérile. La capitale est grande et bien bâtie, mais la population, jadis nombreuse et riche, a disparu presqu'en totalité par suite des barbaries épouvantables dont on trouvera dans mes Mémoires un récit succinct. Un penchant décidé vers le commerce et les entreprises, un goût vif pour les arts, et un esprit fin et délié, sont les principaux traits du caractère des Sciotes; leurs femmes, remarquables par la régularité de leurs traits et la finesse et le coloris de leur teint, sont sans contredit les plus belles de la Grèce et du Levant. L'île offre peu de restes d'antiquités et peu de curiosités naturelles. Au nombre des premières, sont l'*École d'Homère* et la *Fontaine d'Hélène*, sur lesquelles on trouvera quelques détails dans les pages où je rends compte de mon séjour à Scio.

Lesbos ou *Mitylène*, a environ quarante-cinq lieues de circonférence; elle est fertile en vins, en fruits, et ses figues sont les meilleures de l'Archipel. L'île a donné le jour à quelques grands hommes, au nombre desquels on cite Théophraste, disciple de Platon et d'Aristote; Pittacus, l'un des sept sages; Alcée, poëte lyrique, et Sapho, aussi fameuse par ses poésies élégiaques que par la passion malheureuse qui les inspira.

Chypre, située à l'extrémité de la Méditerranée, est voisine de la Syrie et de la Caramanie. On connaît la célébrité de ses vins; elle produit aussi des fruits excellents, de l'huile, de la soie, et des cotons d'une qualité supérieure.

Il y a dans l'île peu de rivières, et la plupart sont souvent à sec, même pendant l'hiver, par suite de l'extrême sé-

cheresse du climat et du ciel d'airain de la Syrie. Chypre fut jadis un des lieux les plus riches et les plus fertiles du monde; mais ses mines d'or, d'argent, de cuivre et d'émeraudes, ont cessé d'être exploitées, et il reste à peine le souvenir et le nom des contrées où elles furent situées.

La ville de *Nicosie*, située au centre de l'île, dans une vaste plaine, avait jadis trois lieues de circonférence. Elle fut, sous la famille des Lusignans, la résidence des souverains de l'île et de Jérusalem, qui se faisaient sacrer à *Famagouste*, autre ville voisine. Celle-ci, qui n'a que deux milles de circonférence, n'a rien perdu à l'extérieur, de ses murailles et de ses antiques constructions. Il n'en est pas de même de l'intérieur de la ville, qui n'offre qu'un monceau de ruines.

Nous ajouterons à ce simple exposé de

la géographie politique de la Grèce continentale et de ses îles, quelques mots sur l'aspect physique du pays.

La Morée, la Thessalie et la Macédoine sont également coupées de chaînes de montagnes, dont quelques-unes présentent un sommet constamment couvert de neiges; la Thessalie en est pour ainsi dire ceinte, et est coupée au midi par deux chaînes parallèles qui la séparent du reste de la Grèce, tandis que les monts *Cambaniens* l'abritent des vents du nord. L'Œta s'élève au milieu des premières, et forme dans les sinuosités de ses gorges le passage des *Thermopyles* à jamais célèbre par la mort héroïque des trois cents Spartiates.

En passant de la Thessalie dans la Grèce, le Parnasse présente au voyageur son double sommet, et un peu plus loin,

sur la même chaîne, sont l'Hélicon et le Cythéron.

Dans l'Attique, les montagnes s'abaissent graduellement en approchant du rivage, et près de la mer, ne sont plus qu'un amphithéâtre de collines fertiles et riantes.

L'isthme de Corinthe est, comme on sait, une étroite langue de terre, tout entière composée de montagnes et de rochers, dont la plupart offrent dans leur masse et leur escarpement de sublimes horreurs. Cette entrée du Péloponèse annonce au voyageur le pays montagneux qui se présente à ses regards aussitôt qu'il a franchi l'isthme. En effet, deux ou trois chaînes de monts sourcilleux et escarpés traversent la presqu'île. L'Arcadie elle-même n'est qu'un plateau montagneux dont le *Ménale* occupe le

centre, et qui est terminé par le *Lycée*, qui domine tout le Péloponèse.

Le terrain des îles de la Grèce ne présente pas un aspect moins coupé et moins montagneux que celui du continent. Dans l'île de Crète s'élèvent les *Montagnes blanches*, dont l'élévation ne le cède pas à celle des plus hauts sommets de la Morée. Le mont Ida, groupe de montagnes entassées l'une sur l'autre, occupe le centre de l'île. Andros, Délos, Rhodes, Paros, Chypre, Scio, sont également couvertes d'aspérités et de rochers calcaires qui rendent une très-grande partie du sol infertile. Il faut ajouter à cette circonstance, que toute la Grèce méridionale et ses îles ont le sol caverneux, et présentent, soit le travail des eaux, soit le bouleversement occasioné par les feux souterrains. Le fameux laby-

rinthe de Crète doit sans doute sa formation à la nature, et les hommes n'ont pu que l'agrandir pour y trouver un asile contre la persécution des tyrans, ou contre une invasion. L'île de Crète a d'autres cavités moins spacieuses que son labyrinthe, mais en fort grand nombre.

La petite île de *Polycandro*, celles de *Samos*, de *Cerigo*, et en général toutes celles des deux Archipels, renferment des grottes plus ou moins étendues, plus ou moins remarquables par le nombre et la beauté de leurs stalactites et de leurs concrétions. Mais une des plus singulières et des plus grandes est celle d'*Antiparos*, dont Tournefort a donné une description, et où M. de Choiseul Gouffier, se rendant à son ambassade à Constantinople, descendit le jour de Noël. Il y passa deux jours et y fit célébrer la messe.

On n'arrive à la grotte, placée à une profondeur de plus de trois cents brasses, qu'après avoir couru quelques dangers, et éprouvé de grandes fatigues.

Il doit nécessairement résulter d'un terrain semé d'autant d'irrégularités et dont l'élévation est aussi inégale, de grandes différences de climat et de température dans les différentes parties de la Grèce. Aussi l'on voit réunis dans un petit espace l'empire de l'hiver et celui de l'été. Cependant le climat du continent et celui des îles est en général salubre, et peu favorable au développement des maladies endémiques. Si dans quelques lieux des eaux stagnantes, des marécages infects sont le principe de fièvres périodiques, ce n'est ni la disposition du sol, ni la température qu'il faut en accuser, mais la nonchalance et l'impéritie d'une

administration qui, loin de chercher à vaincre les contrariétés qui s'opposent au bien-être des habitants, ne sait pas même profiter des richesses que la nature a mises à sa disposition.

Il est aisé de s'apercevoir que la position physique de la Grèce se prête peu aux formes d'un gouvernement monarchique. Quelques parties, comme on l'a vu, circonscrites par des chaînes de montagnes, entièrement séparées les unes des autres, semblent destinées par la nature à former des états particuliers; et quoique le langage et les mœurs des habitants aient un certain caractère d'identité, encore y remarque-t-on ces différences, ces oppositions même qui, dans l'antiquité, caractérisèrent chaque partie de la Grèce, et en firent des peuples particuliers et distincts. Une

organisation fédérale, pareille à celle de la Suisse, ou plutôt des États-Unis, semble donc le gouvernement réclamé à la fois par l'état des lieux et par la disposition des habitants. Mais au milieu des différentes nuances de caractères que je signale, il est un sentiment commun à tous les Grecs, depuis le nord de la Morée jusqu'aux îles les plus méridionales de la côte d'Asie, c'est le noble amour de l'indépendance, la haine du joug ottoman, et la volonté inébranlable de s'en affranchir. Ce sentiment, manifesté dans toute son énergie dès les premiers moments de l'insurrection, n'a fait que s'accroître et se fortifier par dix ans de lutte et de combats. Il fit espérer, dès le principe, que la Grèce serait libre, ou verrait succomber jusqu'au dernier de ses enfants. Cette promesse

ne fut point illusoire ; l'intrépidité des Hellènes et l'indifférence des souverains de l'Europe en ont presque réalisé la dernière partie. Mais une nouvelle série d'événements va s'ouvrir ; l'étendard de la nation la plus civilisée des temps modernes va bientôt flotter sur le sol où la civilisation prit naissance, et lui annoncer sans doute que ses peuples doivent enfin prendre rang parmi les nations. N'anticipons pas cependant sur les espérances que doit faire naître une intervention si long-temps attendue, et contentons-nous de l'accompagner de nos vœux.

25
26
27
28
Dniester R.
Olcopol
Balta
Tzekinovka
48
Orkhen
N. Doubosar
Smyrne
MINEURE
38
G. de Scala Nova
DE SAMOS
Samos
G d'Assem Kalasi
Melasso
I. Lero
I. Calamine
Amorgo
I. Stanco
G de Cos
I. Stampalie
Rhodes
I DE RHODES
36
Scarpente
I. Caxo
C. Sideron
C. Salmoni
35
Bonne Esperit.

TABLEAU
DE LA GRÈCE.

CHAPITRE PREMIER.

Départ de Marseille. — Arrivée à Napoli de Malvoisie (Monembasi). — Détails sur cette place. — Spezia. — Marais de Lerne. — L'Erasinus. — Arrivée à Argos.

Comme le lecteur a pu voir dans l'avant-propos les motifs qui m'attiraient en Grèce, et l'espérance dont je me flattais de pouvoir servir efficacement la cause des Hellènes, je crois aussi inutile de revenir sur ce sujet que de parler des préparatifs de mon départ de Marseille, qui eut lieu, le 24 mars 1822, sur la bombarde *La Bonne Mère*. Plusieurs compagnons de voyage allaient, comme moi, prêter à la cause de l'humanité un bras que la patrie ne récla-

mait plus. L'identité de vœux et de sentiments ne pouvait que rendre plus précoce et plus énergique, dans notre réunion, cette intimité que produisent toujours des chances et un sort communs. Nous ne tardâmes pas à nous communiquer réciproquement nos grades respectifs, et ma qualité de capitaine de frégate de la marine royale engagea la petite troupe à me prier de vouloir bien être son chef aussi longtemps qu'elle serait réunie, et à me charger de sa présentation aux autorités grecques des ports où nous devions descendre. A cette marque flatteuse de confiance vint se joindre le plaisir que j'éprouvai de voir le nombre des Français dominer parmi celui de mes compagnons. Je crois m'acquitter d'un devoir en rappelant ici, entre autres, les noms de MM. Degraifeuil, lieutenant de vaisseau; D'André, jeune médecin de la faculté de Montpellier; Hanet, capitaine de l'ancienne armée; Dejourd'hui, capitaine, et Pourpaker, lieutenant, allemands; Animeat, capitaine danois, et Amsel, médecin suisse.

Notre traversée n'offrit d'autre particularité que l'impatience bien naturelle que nous éprouvions d'atteindre le but de notre voyage, et

qui se termina par notre arrivée à Napoli de Malvoisie le 16 avril.

Aussitôt que nous fûmes mouillés dans le port, j'envoyai deux officiers informer les autorités de notre arrivée, et demander si nous pouvions prendre terre. La réponse, qui ne se fit pas attendre, fut telle que nous avions lieu de l'espérer. En nous témoignant le plus vif empressement de nous voir, on nous exprimait le regret de ne pouvoir donner à notre réception tout l'éclat que méritait notre dévouement. Cependant la garnison placée sur les remparts salua par des décharges de mousqueterie notre traversée du bâtiment à terre, et notre marche jusqu'à la maison où les autorités nous attendaient. Après les premiers compliments, elles nous firent conduire à un domicile qui avait été préparé pour nous, et nous donnèrent plusieurs Grecs pour nous servir.

Napoli de Malvoisie, sur la côte orientale de la Morée, est, pour ainsi dire, un petit Gibraltar, formé par un rocher éloigné d'une demi-portée de pistolet de la terre ferme, à laquelle il communique par un pont étroit. La ville, bien fortifiée, en occupe la base du côté

de la mer, et un chemin en zigzag conduit à la citadelle, construite au sommet. De bonnes citernes peuvent y fournir de l'eau pendant plus d'une année.

Cette place aurait pu résister long-temps aux efforts des Grecs, qui, à l'époque où ils en firent le siége, étaient très-mal armés. Mais, résolus de l'enlever d'assaut, ils se précipitèrent sur le pont, que les Turcs n'avaient pas eu la précaution de couper, et, parvenus aux portes de la ville, les enfoncèrent à coups de hache. Réfugiée dans la citadelle, la garnison demanda à capituler, et, en vertu d'une convention signée à la porte de la ville, fut transportée en Asie.

Deux jours après notre arrivée, je remarquai, à mon grand étonnement, un changement total dans la conduite des habitants et des autorités envers nous, et la froideur, pour ne pas dire l'éloignement, remplacer les égards et la confiance qu'on nous avait témoignés jusqu'alors. Je crus devoir en demander l'explication, et l'on nous répondit qu'un capitaine italien, avec lequel plusieurs de mes compagnons avaient eu quelques relations, nous accusait d'avoir le projet de nous empa-

rer de la citadelle, et de n'être venus à Napoli que dans ce seul but. La rapidité avec laquelle cette assertion s'était propagée et la confiance qu'on y avait ajoutée sans l'examiner, nous faisaient depuis lors regarder comme des ennemis, et allaient rendre un plus long séjour dans la ville dangereux pour nous. Une entrevue avec les primats, auxquels je montrai les lettres dont j'étais porteur, suffit pour effacer l'empreinte de cette atroce calomnie, et nous dédommager, par un retour de confiance et un redoublement d'égards, du sentiment pénible d'indignation qu'elle avait excité en nous (1).

L'objet de notre voyage en Grèce nous appe-

(1) Cet Italien, arrivé à Napoli sous pavillon français, y était venu dans le dessein de séduire le commandant grec, et de l'engager à livrer la place aux Turcs. Les papiers trouvés sur lui ne laissèrent aucun doute à cet égard; arrêté comme espion, il allait être condamné et mis à mort, lorsqu'il se réclama de la chancellerie française à Constantinople, dont il prétendit tenir les pièces qui établissaient la preuve de son crime. Les Grecs, avant de prononcer sur son sort, voulurent prendre des renseignements auprès de l'ambassadeur de France à Constantinople, et savoir si en effet le coupable appartenait à la légation. J'ignore quelle a été la suite de cette affaire, mais il me paraît

lait sur des points où notre présence devait être plus utile qu'à Napoli; aussi nous ne tardâmes pas à songer à notre départ; et sur la demande que nous en fîmes, deux caïques furent mises à notre disposition le 24 avril, pour nous transporter à Spezia. Avant de nous embarquer, nous allâmes prendre congé du commandant, auquel nous trouvâmes un air d'aisance et de bonne humeur que nous n'avions point encore vu en lui. Il nous témoigna ses regrets de nous voir partir aussi promptement, et nous présenta ses femmes, esclaves turques, qui se tinrent debout pendant tout le temps de notre visite. Une d'elles nous offrit des confitures et de l'eau, que nous acceptâmes, nous les faisant passer alternativement, et nous servant de la même cuiller et du même verre. C'est un usage tellement répandu et si général en Grèce, qu'on ne pourrait témoigner de la répugnance sans paraître ridicule, et offenser l'hôte qui vous fait cette courtoisie. Au reste

à peu près certain que notre calomniateur était un de ces misérables qui, dans les échelles du Levant, souillent, par des actions viles ou des crimes, le pavillon des puissances dont ils ont su obtenir la protection par des intrigues.

la propreté, la blancheur des dents de toutes les classes du peuple de ces contrées, contribuent à diminuer beaucoup l'éloignement qu'on pourrait avoir pour un pareil usage. Le rafraîchissement fut suivi par les pipes et le café, après lequel nous dîmes adieu au commandant, enchanté de nous et de notre conduite. De sa maison au port, la garnison nous salua par les salves de mousqueterie qui avaient accueilli notre arrivée.

Rendus à Spezia à minuit, nous descendîmes immédiatement à l'auberge, et dans la matinée du 25, nous allâmes faire notre visite aux primats, qui nous reçurent de la manière la plus obligeante, et s'empressèrent de fournir à tous nos besoins.

L'île de Spezia, abordable sur tous les points, n'est pas fortifiée; cependant le port est assez bon, quoique des bas-fonds de rochers, qui se trouvent sur la droite, en rendent l'entrée dangereuse aux bâtiments qui ne longeraient pas de très-près la rive opposée. Il est petit, mais on pourrait le rendre plus grand et plus commode, en y faisant communiquer un bassin que la nature a creusé à l'extrémité, et dont la réunion serait facile et peu coûteuse.

Pendant l'hiver, les habitants sont dans l'usage d'envoyer une partie de leurs bâtiments au port Kelli, qui se trouve sur la terre ferme, en face de Spezia. La population de l'île s'élève tout au plus à huit mille âmes. Sa marine est composée de cinquante à soixante navires, dont les équipages sont ordinairement complétés par des matelots de Kranidi dans le Péloponèse.

Nous ne demeurâmes qu'un jour dans cette île, et le lendemain dans la matinée nous partîmes pour Argos. En passant par le travers du brick qui bloquait Napoli de Romanie et qui appartenait à madame Babolina, nous fûmes salués par son artillerie. Le capitaine vint nous rejoindre aux moulins de Lerne, situés sur le bord de la mer, à deux lieues d'Argos, et je lui remis une lettre des primats de Spezia. Ces moulins sont mis en activité par plusieurs sources qui jaillissent avec rapidité du pied de la montagne de Lerne, auprès de laquelle ils sont situés. L'eau provient, dit-on, du marais de Stymphale, fameux dans la mythologie, et situé à sept lieues plus loin. Après avoir traversé cet espace par des canaux souterrains, elle vient, s'il faut en croire les habitants,

reparaître en cet endroit, et former par son écoulement le marais qui entoure les moulins et les maisons, et qui jadis fut le théâtre d'un des exploits d'Alcide. Quoi qu'il en soit, elle est aussi salubre qu'abondante, et tous les bâtiments grecs et étrangers qui abordent sur ce point viennent y faire leur provision.

La montagne de Lerne, susceptible d'être fortifiée, est un point militaire très-important par sa position à l'entrée de la plaine d'Argos qu'il commande, ainsi que celle qui s'étend jusqu'au hameau de Civary, et où se trouvent les routes de Tripolitza à Misistra (Sparte).

En sortant des moulins, et après avoir laissé les marais à droite, on peut se rendre à Argos par deux routes différentes; la première coupe la plaine à travers champs, l'autre se dirige vers les montagnes près de l'Erasinus, et ensuite en longe la chaîne jusqu'à Argos. C'est cette dernière que nous crûmes devoir prendre. Le capitaine nous avait procuré des chevaux, et la société d'un bon ecclésiastique qui voulut bien nous servir de guide et se charger de prévenir à Argos les primats de notre arrivée. Sur la gauche de la route en partant, et près du prolongement de la montagne vers l'ouest,

est le seul village qu'on aperçoive jusqu'à Argos. A peu près à mi-chemin on trouve l'Erasinus. C'est d'abord un torrent qui sort avec fracas d'une caverne située dans le flanc de la montagne. Après s'être élancée en bouillonnant de cette source majestueuse, l'eau forme un bassin large et profond, et commence la rivière qui serpente dans la plaine et se rend à la mer au milieu de touffes de lauriers-roses, d'une immense variété d'arbustes, de plantes aromatiques qui couvrent au loin ses bords, se courbent, se croisent en tous sens sur ses flots, et, par le contraste et la diversité de leurs teintes, ajoutent à la beauté du site. Mais les regards ne se portent sur ces objets qu'après s'être détachés, non sans peine, du spectacle imposant et terrible que présente la source, et qui subjugue d'abord exclusivement l'attention. Quelques degrés taillés dans le roc conduisent à la partie supérieure de la caverne d'où jaillissent les eaux. Parvenu à ce point, le voyageur voit sous ses pieds l'Erasinus se précipiter à travers les rochers, et faire retentir les voûtes de la caverne et les échos de la montagne d'un bruit plus fort que celui du tonnerre. La répercussion du son produit un

tel effet, que le fracas se répète avec la même force et la même intensité au-dessus de l'ouverture, et que l'on croit entendre plusieurs torrents sortir à la fois d'un point plus élevé. La solitude du lieu, la beauté du ciel de la Grèce, et mille souvenirs si puissants dans ces climats ajoutent à l'impression profonde que jette dans l'âme l'aspect de cette belle horreur. Ce ne fut point sans regret que nous nous arrachâmes au prestige qu'elle exercait sur nous, pour continuer notre route. J'avais remarqué auprès de la caverne une rustique et simple chapelle dont les niches, vides des statues qu'elles durent contenir jadis, attestent également les déprédations des hommes et des temps. Le dénûment et la misère du prêtre qui la dessert répondent parfaitement au délabrement du lieu. Il ne subsiste sans doute que des faibles dons offerts par les voyageurs qu'attire la beauté du site, ou par les Grecs du voisinage. On a lieu d'être étonné de ce que les anciens peuples de l'Argolide, dont le génie savait si bien faire plier au service de tous les arts les dispositions du terrain, n'aient pas formé de l'Erasinus un canal de navigation qui, passant par Argos et Tirinthe, aurait abouti

à Nauplia, tandis qu'une autre branche eût établi une communication directe avec Corinthe, et une troisième de cette rivière à Lerne. Les Grecs modernes ont donné à l'Erasinus le nom de *Kefalia* (Les Têtes).

Avant d'entrer à Argos, le prêtre qui nous accompagnait m'engagea à voir dans une petite église grecque, située sur la gauche, un bas-relief très-bien conservé, placé dans un des angles. Il a à peu près un pied carré, et porte la figure d'un enfant fléchissant le genou droit devant un autel sur lequel il va poser la main droite. Derrière l'autel est un grand-prêtre debout. La hauteur où le bas-relief est placé ne me permit de distinguer de l'inscription qu'il porte que les deux mots : ΘPININ EAΘON.

Sur le mur de la maison du gardien ou bedeau, et à l'extérieur, je remarquai un petit Hercule assez bien conservé, et dans l'intérieur, le torse d'un ancien guerrier de grandeur colossale. En dehors de la porte d'entrée, et sur la base du mur, est une grande pierre où je copiai l'inscription suivante :

ΝΙΚΟΠΟΛΙΟΣ
ΚΑΕΩΝΙΣ ΧΑΙΡΕ.

Parmi les débris épars au pied de l'église, je ramassai un morceau de mosaïque, reste de quelque antique monument. Un peu plus loin sur la gauche, et toujours hors de l'enceinte de la ville, sont les ruines d'une ancienne église en briques, à l'entrée de l'amphithéâtre taillé dans le roc.

De Lerne à Argos, la route, en assez bon état, peut donner passage à l'artillerie et aux équipages militaires; mais comme les ponts n'y sont ni assez larges ni assez solides, les voitures pourraient traverser à gué l'Erasinus, dont le lit de sable et de gravier supporterait de lourds fardeaux. Le chemin que nous avions pris et la partie de la plaine entre Lerne et l'Erasinus offriraient un terrain favorable aux manœuvres et au déploiement de la cavalerie. Il n'en est pas de même de la route qui traverse la plaine. Les champs qui la bordent, couverts de blés et de vignes, sont coupés en tous sens par des fossés, des haies et de petits canaux formés pour la démarcation des propriétés et les besoins de l'arrosage, et qui présenteraient un obstacle insurmontable.

Le 27, dans la visite que nous rendîmes aux primats, ils nous annoncèrent qu'ils viendraient

nous prendre pour nous présenter au sénateur Paniaropulo, envoyé par le gouvernement pour offrir une capitulation honorable aux Turcs de Nauplia. En effet, à l'heure convenue, ils arrivèrent suivis d'un fort détachement d'infanterie qui nous escorta chez le sénateur. Il vint nous recevoir au bas de l'escalier, nous accueillit de la manière la plus flatteuse, et, après l'entrevue, voulut bien, avec les primats et la troupe, nous reconduire à notre domicile.

CHAPITRE SECOND.

Environs d'Argos. — Visite au camp devant Nauplia. — Escarmouche. — Antiquités. — Positions militaires des environs de Nauplia.

Arrivé à Argos depuis un jour seulement, je n'avais pu satisfaire encore le désir si naturel de voir en détail des lieux où la pensée se porte avec tant d'intérêt. Le lendemain, avant le jour, j'étais sur la montagne voisine de la ville, et je jouissais d'une des plus belles perspectives qui se soient jamais offertes à mes regards. Au loin, je découvrais Nauplia au pied d'un rocher bleuâtre et entourée des bâtiments de guerre qui en faisaient le blocus; à mes pieds, la patrie des Atrides; à droite, les nombreux détours de Lerne et de l'Erasinus dans la fertile plaine d'Argos; à gauche, une étendue immense bornée par les défilés de Corinthe; dans le lointain, Mycène et une foule de villages et

d'habitations éparses, et enfin l'Inachus qui va se jeter dans le golfe de Napoli. Bientôt les rayons du soleil levant vinrent colorer ce magnifique tableau des teintes qu'on ne retrouve que sous le beau ciel de la Grèce, et complétèrent l'émotion que me causaient à la fois et le charme des lieux, et la puissance des souvenirs qui s'y rattachent. Des pensées moins attrayantes sans doute, mais plus utiles, plus en harmonie surtout avec le désir qui m'avait attiré sur ces lieux, ne tardèrent pas à dissiper le prestige auquel je m'étais abandonné. J'examinai, non plus en philosophe, mais en militaire, le terrain sur lequel je me trouvais. Auprès de moi était une citadelle en ruines, construite, dit-on, par Danaüs. On y voit encore une inscription grecque qui remonte à la plus haute antiquité, et quelques inscriptions vénitiennes tellement bien conservées, qu'on les croirait tracées de la veille. La citadelle est entourée de trois remparts, formant trois forteresses bien distinctes, et dont chacune est munie d'une bonne citerne. On pourrait à peu de frais la réparer, et en faire une forteresse du premier ordre. Une fois approvisionnée et défendue par un petit nombre de combattants,

l'avantage de sa position la rendrait imprenable. On pourrait au reste, selon les circonstances, y renfermer plusieurs bataillons, et y transporter avec assez de facilité de l'artillerie et des munitions. Sa position élevée, et que rien ne commande, lui permettrait de battre tous les environs. Il serait également aisé, en fortifiant le mamelon, qui n'est qu'une suite de cette montagne, et qui s'étend jusqu'à l'Inachus, de mettre Argos, ville en ce moment entièrement ouverte, en état de ne rien craindre de la part de l'ennemi. Je fis part de ces observations au sénateur et aux primats. Ils me répondirent qu'il était inutile de faire tant de préparatifs et de dépenses, attendu que les Turcs ne viendraient jamais à Argos.

A mi-côte de la montagne est un monastère consacré à la Vierge protectrice d'Argos, et construit avec les débris du temple de Junon Aërea. A quelques pas plus bas, on me fit remarquer une caverne qui sert d'asile aux bergers et aux troupeaux, et que les habitants prétendent communiquer avec des souterrains qui traversent la montagne, et s'ouvrent sur le flanc opposé. Je la parcourus, et n'y vis qu'une grotte assez étendue, mais sans issues.

Toujours en descendant vers Argos, et sur le petit sentier qui mène à l'amphithéâtre, on voit les restes d'un temple où la crédulité avait jadis placé des oracles. Près de l'emplacement où était posée la statue de la divinité, est un souterrain étroit, obscur, à peine suffisant pour qu'un homme puisse y pénétrer en rampant, et qui aboutit à un édifice en ruines, situé à peu de distance. C'est de là, sans doute, que les organes du dieu répondaient aux demandes de l'espérance et de la crainte; c'est de là que leurs paroles fallacieuses firent naître ou évanouir tant de fois les attentes de l'ambition, de l'intérêt et de l'amour. Dans la même direction et sur le sentier, on ne tarde pas à trouver l'amphithéâtre dont j'ai déjà parlé. Il est taillé dans le roc, s'ouvre sur la plaine, et sa conservation est telle, que l'on reconnaît encore très-aisément la place destinée aux grands, et celle qui devait être occupée par les orateurs. A droite et à gauche sont des gradins détachés de l'amphithéâtre, et où probablement on plaçait la garde qui veillait au bon ordre pendant les jeux ou les assemblées populaires. Auprès de ce monument sont les ruines d'un bâtiment en briques, que je crois avoir

été une ancienne église romaine, et dans tous les environs, une foule d'excavations et de souterrains.

L'Inachus, qui doit son nom au premier roi d'Argos, est pendant l'hiver un torrent dont l'abondance et la rapidité inonderaient quelquefois la ville si l'on n'avait le soin de l'arrêter par des digues. Pendant l'été, il est entièrement à sec. Plusieurs des quartiers d'Argos offrent encore les restes des acqueducs qui y apportaient les eaux de l'Erasinus. Des puits nombreux et d'une eau excellente fournissent maintenant aux besoins des habitants. Les fontaines qu'on y voyait jadis n'existent plus.

Je m'occupai, pendant cette excursion et les suivantes, à copier, sur les ruines et sur les murs des églises, quelques inscriptions que le lecteur ne sera peut-être pas fâché de retrouver ici.

PAIA
MEΓ
A ΣΠΥ

ΘΗΒΙΩΕΑ
ΔΑΔΟΥΧΟΕ
. . . . . .
. . . . . .
ΤΙΒΚΛΑΥΔΙΠΠΓ

ΚΑΛΛΕΙΑΞΕΝΟΦΙΛΟ
ΟΡΟΕΙΔΙ

(Γ)ΕΝΟΥΣΥΙΟΝΚΑΕ	ΟΙΔΕΛΦΙΔΩΤΑΙ.
ΟΓΕΝΗΣ ΕΙΩΝΚΑΙ	ΔΑΜΟΣΤΡΑΤΟΝ.
ΝΕΜΕΙΩΝ.	ΣΩΣΟΥΑΡΕΤΑ.
ΚΑΙΤΗΣΠΕΡΙΤΟΥΣ.	ΕΝΕΚΑΚΑΙΕΥΝΟΙΑΣ.
Σ...ΟΙΕΛΛΑΝΟΔΙΧΑΙ.	ΤΑΣΕΙΣΑΥΤΟΝ.
ΓΑΙΟΣΔΑΜΟΣΘΕΝΗ	
(Α)ΠΟΛΛΩΝΙΟΥΜΑΡΚ	
ΟΣ.	
ΑΤΔΕΚΟΥΜΙΟΣΞΑ	
ΝΘΟΣ. ΕΙΚΙΑΣΣΕΡΑ	
ΠΙΩΝΟΣ	ΑΒΟΥΛΑ ΚΑΙ Ο
ΟΣΕΡΜΑΙΟΣΚΑ	ΔΑΜΟΣ ΤΩΝ
ΛΛΙΣ. ΣΩΣΟΣ	ΑΡΓΕΙΩΝ ΤΙΒ
ΝΙΚΗΦΟΡΟΣ	ΚΑΑΥΔΙ(ω)
ΦΥΡΑΣ.	ΟΝΓΦΑΑ.

Le 29 avril, le sénateur Paniaropulo m'écrivit pour me prier de l'accompagner le lendemain matin au camp devant Nauplia, où il devait se rendre pour porter aux Turcs les propositions que le gouvernement l'avait chargé de leur faire. Je me rendis avec beaucoup de plaisir à sa demande, et le lendemain, dans la matinée, nous arrivâmes au camp, où nous fûmes reçus par les troupes rangées en bataille et sous les armes. Le général Nicolas Nikitas,

qui les commandait, vint au devant de nous, et nous conduisit à son quartier général. C'était une maison entièrement délabrée, où l'on n'apercevait aucuns meubles, et dont les portes et les fenêtres brisées donnaient accès à tous les vents. Sur l'observation que je fis au général qu'il serait bien plus commode pour lui de camper sous une tente, il me répondit que les Grecs, souvent privés de tout, n'avaient pas les moyens d'acheter de la toile, et qu'au besoin leur manteau leur servait à la fois de lit et de tente. Au reste le dénûment complet dans lequel il se trouvait ne fit que donner plus de prix aux égards et aux politesses affectueuses qu'il me témoigna. Après nous être reposés un instant, nous nous approchâmes de la place assiégée pour recevoir les parlementaires turcs qui devaient nous joindre. Ils ne tardèrent pas à paraître, et se refusèrent formellement aux propositions qu'on leur fit. Après une très-courte conférence, nous retournâmes au camp, où le général nous fit servir un agneau rôti. Un dévorant appétit, déterminé par les fatigues de la matinée, par l'air pur et salubre que nous respirions, nous fit faire honneur à ce repas simple, mais abondant, et où

tout nous rappelait les banquets des héros d'Homère. Une grande pierre autour de laquelle nous prîmes place servait de table, et nos mains seules firent l'office de couteaux et de fourchettes. Tandis que le vin circulait à la ronde et que nous buvions au salut de la Grèce, les Turcs nous donnèrent le spectacle d'une sortie dont l'objet était de ramasser quelques herbes destinées à leur nourriture. Une partie du camp prit les armes, et, après une légère escarmouche, les força à rentrer dans la place.

Dans la soirée, nous repartîmes pour Argos, et côtoyâmes la montagne du prophète Élie, pour voir de plus près l'ancienne Tyrinthe, aujourd'hui Palaiocastro. On y remarque encore les débris des murailles construites de pierres énormes, posées les unes sur les autres sans ciment.

L'Argolide offre peu de débris d'anciens édifices, et ceux qu'on y voit encore sont en général fort dégradés. Dans quelques endroits on reconnaît avec peine les faibles vestiges des monuments que l'antiquité éleva aux arts, ou au souvenir des grands hommes, dont le nom seul imprime encore un charme si puissant aux lieux qu'ils illustrèrent. Mais ces débris, restes informes échappés à la faux du temps ou aux

déprédations des barbares, l'imagination les reconstruit, et, se transportant aux beaux siècles de la Grèce, elle croit les revoir encore, ornés de leurs statues, des inscriptions que la religion ou la reconnaissance y gravèrent, et entourés des flots mouvants d'un peuple léger, spirituel et brave : illusion bientôt détruite par l'aspect des lieux, et surtout par celui de la misère qui entoure les pas du voyageur !

Le lendemain, je retournai au camp pour lever le plan de Nauplia. Le général Nikitas m'accompagna, et trois cents hommes, répandus en tirailleurs par ses ordres, nous facilitèrent les moyens d'approcher à demi-portée de canon des ouvrages extérieurs de la place.

Nauplia, outre ses fortifications, est protégée par des batteries construites en amphithéâtre et couronnées par la forteresse de Palamède qui les domine. Au milieu de la mer et à cent toises de la ville est un petit château qui bat sur tous les points. Cependant Nauplia, malgré ces avantages et le nombre des canons dont elle est hérissée, est loin d'être imprenable. On pourrait la battre avec succès du côté de la terre, sans crainte d'être inquiété par sa formi-

CHAPITRE III.

Départ d'Argos. — Ruines de Mycène. — Défilés de Corinthe ou du Treté. — Arrivée à Corinthe. — Visites aux principaux chefs. — Réflexions sur leur caractère.

Partis d'Argos le 2 mai, avant le point du jour, nous traversâmes à pied sec l'Inachus, qui cependant, comme je l'ai dit, inonde quelquefois toute la plaine. Depuis Argos, jusqu'aux passes de Corinthe ou du Treté, la campagne fort unie est entièrement nue et dépouillée d'arbres, de sorte que la cavalerie et l'artillerie pourraient y manœuvrer facilement. Quelques petits villages sont disséminés à droite et à gauche, et assez éloignés de la route.

Les ruines de Mycène, ville qui prend son nom du champignon (mycès) que Persée arracha, et qui fit découvrir la fontaine Perséa, se voient à droite de la route de Corinthe, sur

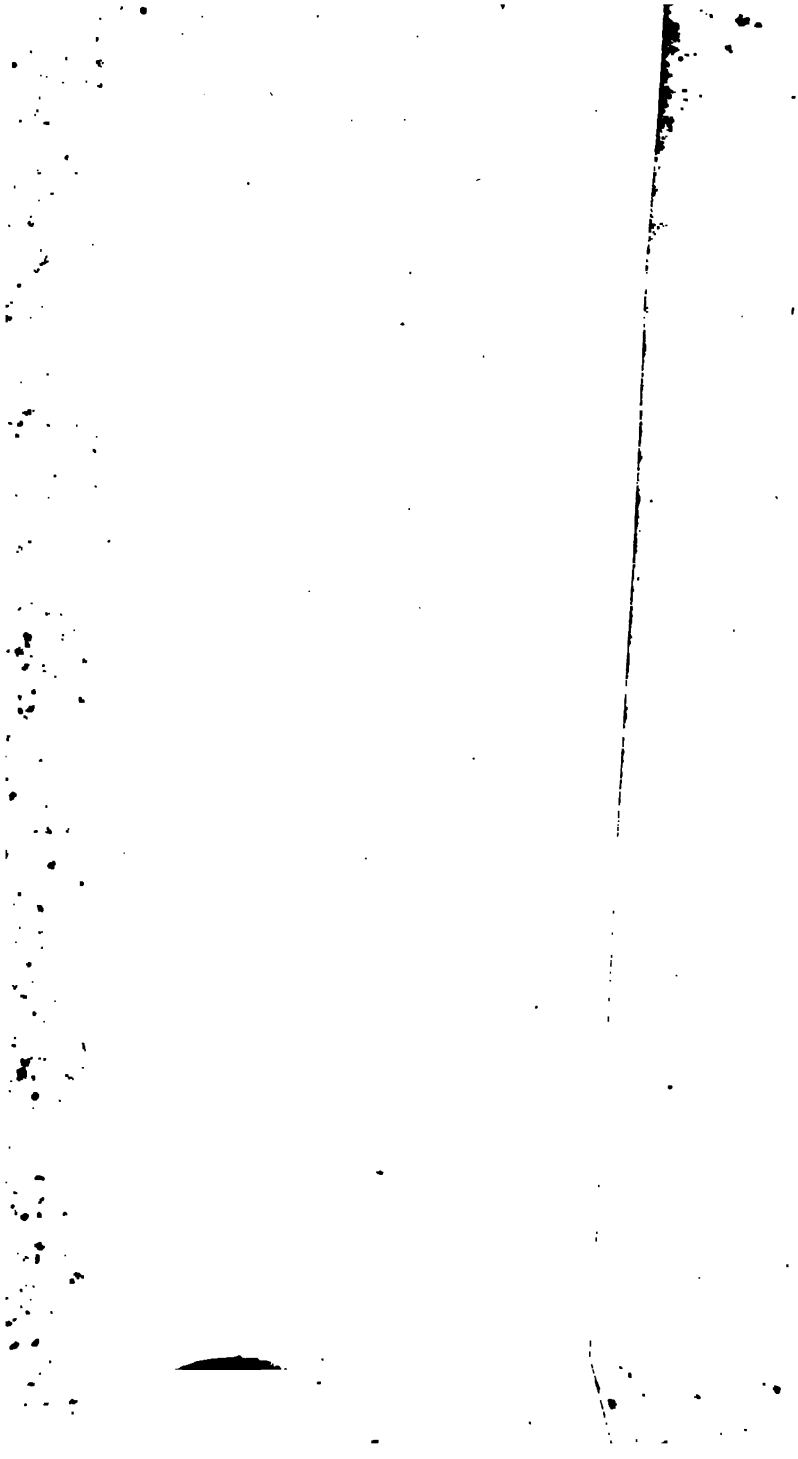

une légère élévation. Elles sont enfermées dans l'enceinte d'une muraille fort dégradée, et composée de pierres irrégulières, placées les unes sur les autres sans ciment, comme aux murs de Tyrinthe. Les restes de cette muraille se prolongent en tournant toute la montagne vers la porte à laquelle deux lions en marbre, posés sur son fronton, ont fait donner le nom de *porte des lions*. Ils n'ont ni tête ni crinière, sont debout sur leurs pattes postérieures qui portent un anneau, et appuient celles de devant sur la base d'une colonne d'ordre dorique qui les sépare. Cette porte est en face de Corinthe. Tout auprès est un cénotaphe que l'on dit être celui de Pélops, et un peu plus loin, à droite, en suivant la muraille, les restes d'une autre porte, dont l'usage me parut avoir été réservé aux piétons.

Pausanias dit que parmi l'amas de pierres que l'on voit à Mycène, se trouve une fontaine appelée *Persea*, et des appartements souterrains où Atrée et ses fils renfermaient leurs trésors. Il ajoute que l'appartement du trésor de Mynias est en pierre et de forme ronde. Comme nous n'avions auprès de nous personne qui pût nous donner des renseignements sur une ville qui florissait plus de deux mille ans avant Jésus-

Christ, nous cherchâmes d'abord inutilement la fontaine dont parle Pausanias. Un sentiment de curiosité et l'amour de l'antiquité n'étaient pas le seul motif qui nous fit désirer d'arriver sur ses bords. Une chaleur extrême et la soif qui en était la suite, auraient fait de ses eaux un secours bien précieux pour nous. Mais, malgré les nombreux détours que nous fîmes, nous fûmes long-temps à la découvrir; nous y parvînmes enfin au moment où nous allions y renoncer. Quant aux chambres souterraines, qui furent construites par Trophonius et Agamède, et où sont les tombeaux des anciens rois de Mycène, elles servent actuellement d'asile aux bergers de la contrée. Ce fut avec regret que nous continuâmes notre route sans pouvoir examiner quelques monuments anciens que renferme l'enceinte de la ville. Mais la nécessité d'arriver à Corinthe avant la nuit ne nous permit pas de prolonger davantage notre séjour au milieu de ces intéressants débris.

Nous ne tardâmes pas à nous trouver dans les défilés de Corinthe, tellement resserrés en quelques endroits, que deux chevaux ne peuvent y marcher de front. Le chemin inégal et pierreux monte ou descend par petits intervalles dans

toute l'étendue du défilé. Un léger ouvrage de défense, placé sur les hauteurs, suffirait pour en rendre l'accès extrêmement difficile, pour ne pas dire impraticable. Après avoir franchi ce passage, on arrive à une petite plaine où nous trouvâmes sur le bord de la route une maison abandonnée, et vis-à-vis, un ruisseau d'une eau excellente. Nous choisîmes ce lieu pour y faire une courte halte, et un repas frugal.

On quitte bientôt cette plaine pour entrer dans d'autres défilés, dont le chemin, dégradé et dans le plus mauvais état, oblige fréquemment le cavalier à mettre pied à terre. Enfin, la plaine de Corinthe s'offre aux regards du voyageur, avec ses champs couverts d'oliviers gigantesques, et de ces vignes, dont les raisins sucrés et à petits grains sont connus de toute l'Europe. A droite on aperçoit Corinthe, où nous entrâmes au coucher du soleil.

Peu d'instants après mon arrivée, je me rendis chez M. Colleti, ministre de la guerre, et j'appris de ses domestiques, qu'il était à la forteresse; d'où il ne devait revenir que fort tard dans la soirée. Je présumai qu'une visite aux fortifications, le désir d'y ajouter de nouveaux ouvrages, ou quelque motif plus intéressant encore pour le

service de la Grèce, occasionait l'absence du haut fonctionnaire, et j'applaudissais intérieurement à son zèle et à son activité. J'appris, le même jour, que des soins bien moins importants attiraient ses pas à la forteresse, où il se rendait assez régulièrement avec le prince Mavrocordato, pour se délasser l'un et l'autre, dans la société privée de quelques belles Turques, des fatigues et du tracas des affaires publiques.

Je retournai chez lui le lendemain dans la matinée, et l'on me dit qu'il venait de sortir. Je crus ne pas me tromper, en pensant qu'il avait passé la nuit à la forteresse, d'où il n'était pas descendu encore. En l'attendant, je m'entretins avec M. le comte Theotoki, son secrétaire général, qui réunit, à une foule de connaissances aussi variées qu'étendues, la facilité de s'exprimer dans notre langue avec élégance et correction. La cause du soulèvement des Hellènes, quelques détails sur les lieux où il a pris naissance, sur les personnages grecs et étrangers qui y ont figuré, et enfin les moyens de l'amener à un heureux résultat, furent tour à tour le sujet d'une conversation qui ne pouvait que m'offrir le plus vif intérêt, et qui ne me permit pas de m'apercevoir de l'absence du ministre.

Il arriva enfin; et je fus loin, sur sa conversation, de lui accorder les talents et la capacité que j'avais cru reconnaître dans son secrétaire général. Il parle le français avec assez de facilité; et c'est, je crois, à peu près à cela que se bornent ses connaissances comme administrateur et diplomate. Chargé en même temps des portefeuilles de l'intérieur et de la guerre, jusqu'au moment où ces fonctions lui furent confiées, il ne s'était occupé d'aucun des objets qui y ont rapport, et il s'était borné à l'étude de l'art de guérir. Il avait été long-temps médecin du pacha de Janina.

Nous allâmes ensemble voir le prince Mavrocordato, président du pouvoir exécutif, qui nous retint à dîner l'un et l'autre. Nous y trouvâmes M. Négris, ministre des affaires étrangères, qui connaît parfaitement notre langue. Le prince la parle aussi très-correctement. Je cherchai à me faire une idée des talents et du caractère de celui-ci, et je reconnus en lui plus d'ambition et d'intrigue que de capacité. Ses connaissances politiques, qui sont bien au-dessous de ses prétentions, me semblent ne pas dépasser celle des fanariotes généralement assez bornées. Il est lui-même du *fanal*, et je crois qu'on peut

sans risque lui appliquer une partie de ce que dit le voyageur anglais Éton, des habitants de cette partie de Constantinople (1).

Pendant et après le dîner, il ne fut question, comme on peut bien le croire, que des affaires des Grecs et des causes qui ont amené la révolution. J'étais loin de partager l'opinion de quelques personnes, que l'insurrection des Hellènes avait été déterminée en partie par les mouvements de l'Italie et de l'Espagne, et tout ce que

(1) On trouve, dans un quartier de Constantinople qu'on nomme le Fanal, une race de Grecs qui se disent nobles, et affectent le plus grand mépris pour ceux de leur nation qui habitent les îles. Ce sont certaines familles aisées parmi lesquelles on prend ordinairement les drogmans de la Porte, et les vaivodes de la Valachie et de la Moldavie. Elles ont attiré ces places à elles en se tenant, pour la plupart, très-unies, et conservant des relations perpétuelles avec les grands officiers de la Porte. Ces Grecs sont perpétuellement occupés des moyens de supplanter ceux d'entre eux qui occupent des places. Le fils ourdit des trames contre son père, le frère contre son frère. Ils ont en général de l'éducation et un certain bon ton; mais leur orgueil et leur vanité les rendent ridicules, surtout aux yeux des personnes qui sont à même de voir avec quel mépris ils sont traités par les Turcs. L'origine de leur noblesse est fort douteuse. La plupart, à la

Mavrocordato

je vis, ne fit que me prouver davantage qu'elle en était parfaitement indépendante. Mais je reconnus que les Grecs avaient beaucoup compté sur l'appui de la Russie, appui dont ils avaient été privés par le funeste résultat de l'entreprise d'Alexandre Ypsilanti. On sait que ce prince, major-général au service de la Russie, et fils de l'ancien hospodar de la Moldavie, se mit à la tête de l'insurrection de cette province et de la Valachie. La défaite et la déroute

vérité, portent des noms qui étaient fort illustres lors de la conquête de Constantinople par les Turcs; mais ils seraient fort embarrassés pour prouver leur descendance. Ils sont atteints de tous les vices des Turcs du sérail : la perfidie, l'ingratitude, la cruauté et un esprit d'intrigue qui ne repose jamais. Tant qu'ils demeurent drogmans de la Porte, ils sont contraints à montrer beaucoup de prudence et de ménagement; mais, du moment où ils parviennent à l'emploi de vaivodes, leur tyrannie ne le cède en rien à celle des musulmans. . . . . .

. . . . . .

. . . ! Ils ne paraissent pas, comme les insulaires, soupirer après la liberté; on les voit plutôt se complaire dans leur triste magnificence, dans les pitoyables intrigues du sérail, et s'enorgueillir même de paraître en costume turc.

Eton's Survey of the Turkish empire.

complète de son armée le contraignirent à chercher un refuge dans les États autrichiens. Il y fut arrêté peu de temps après son arrivée, et enfermé dans la forteresse de Mongatz, d'où il n'est sorti qu'en 1826.

Au reste, toutes les personnes présentes à la réunion s'exprimèrent d'une manière peu favorable sur le compte des deux frères Ypsilanti. Mavrocordato, surtout, me parut l'ennemi personnel et le rival du prince Demetrius, qui était alors dans la ville où il occupait un des premiers postes du gouvernement. Cette longue conversation me mit à même d'apprécier M. Negris, que je jugeai bien supérieur à ses deux collègues Mavrocordato et Coletti; mais j'augurai que ce triumvirat n'était pas propre à hâter l'affranchissement de la Grèce. Je ne vis, dans chacun de ceux qui le composaient, qu'un aspirant au pouvoir suprême, prêt à tout sacrifier pour y parvenir.

Avant de nous séparer, le prince Mavrocordato me pria de me rendre le plus tôt possible à Hydra, pour engager les primats à faire partir la flotte pour l'île de Chio.

Les philhellènes que je vis à Corinthe, presque tous officiers européens, étaient dans un

état de dénûment voisin de la misère, et ne recevaient par jour que vingt-cinq paras (six sous et demi), et une ration de pain. J'eus lieu d'être surpris de ce que le gouvernement grec ne traitait pas d'une manière plus généreuse, des militaires qui avaient tout sacrifié pour le servir, et il me semblait que les propriétés des Turcs, dont on avait la faculté de vendre une partie pour soutenir les frais de la guerre, pouvaient, sinon payer la dette de la reconnaissance, du moins fournir aux premiers besoins de ceux qui portaient à la Grèce un dévouement si noble et si désintéressé. Je fis part des réflexions que me suggérait la position de ces braves, et je plaidai leur cause. On me répondit que le prince Ypsilanti, en appelant le secours des Européens, avait eu tort de faire, dans sa proclamation, des promesses qu'on était dans l'impossibilité d'effectuer pour le moment, mais qu'on s'empresserait de remplir et de dépasser même, aussitôt que la Grèce libre et indépendante pourrait dignement récompenser les services qu'elle recevait. Je fis observer que la prudence et la loyauté exigeaient de démentir au plus tôt la proclamation du prince, de faire connaître à l'Europe le véritable état des choses,

et d'empêcher par là la funeste impression que pouvaient causer le retour et les plaintes de quelques officiers trompés dans leur attente. Mais on objecta à ces nouvelles observations, qu'il n'appartenait qu'au prince Ypsilanti lui-même d'annuler par une nouvelle proclamation l'effet qu'avait produit la première; que d'ailleurs on se disposait à former de la réunion des philhellènes un bataillon qui serait d'autant mieux traité, qu'il était destiné à faire le service auprès du gouvernement. Ce que je vis de plus positif dans tout cela, c'est que l'orgueil de Mavrocordato eût été flatté de se voir entouré d'un corps nombreux d'officiers européens, organisé à l'instar des compagnies de gardes-du-corps de nos souverains.

CHAPITRE IV.

Restes de Corinthe. — Sa position. — Hydra. — Détails sur cette île; sur ses habitants. — Départ de la flotte. — Proclamation aux habitants de Chio.

Je n'avais pu voir encore les environs de Corinthe, et malgré mon désir d'accéder sans délai à la prière que m'avait faite le prince Mavrocordato, de me rendre à Hydra, je ne pus partir sans avoir pris au moins une légère idée des lieux où je me trouvais.

Des ruines informes, quelques maisons formant à peine un misérable village, et la citadelle de l'Acro-Corinthe, voilà tout ce qui reste de l'opulente cité détruite par Mummius, et dont les arts et les richesses versés, au sein de Rome, y firent naître l'idée et le goût du luxe qui devait subjuguer à son tour la maîtresse du monde. Il faut y ajouter cependant, ce que le fer des conquérants n'a pu anéantir, la position

la plus heureuse peut-être de l'univers. Les édifices, élevés à grands frais par la main du fondateur, s'écroulent sous la main du guerrier, ou disparaissent rongés par le temps; les cités et leurs populations et leurs arts et leurs richesses, s'anéantissent sans laisser de vestiges, mais les monuments de la nature sont impérissables, et leur aspect, en nourrissant les méditations de la philosophie, peut aussi fournir des leçons à l'histoire, en déterminer la certitude des traditions par celle des sites. Ainsi l'on conçoit l'opulence, les richesses, le commerce de Corinthe, lorsqu'on a vu le lieu d'où elle commandait aux deux mers, dont les flots viennent encore se briser sur les rivages de son isthme. On se rend compte de sa puissance en gravissant le roc où sa citadelle était placée, et qui, du côté de la ville, est taillé à pic et inabordable.

J'étudiai le parti qu'on pourrait tirer de cette position pour en défendre l'accès, d'après le système de nos guerres modernes. La plage qui se trouve en avant, et un peu à gauche de la forteresse, la ville et l'isthme peuvent être aisément défendus par un grand nombre de positions militaires que présente une chaîne de montagnes placées sur la même ligne que l'Acro-

Corinthe, et où l'on poserait aisément de l'artillerie et de l'infanterie. Corinthe est dans la situation la plus avantageuse, et les hauteurs qui l'entourent sont disposées de manière, qu'avec quelques constructions militaires peu dispendieuses, elle serait peut-être un des emplacements les plus convenables qu'il y ait au monde, pour établir une ville maritime.

De la ville au port Kekries, anciennement Cenchrée, qui en est éloigné d'une lieue et demie, la chaîne des montagnes est moins facile à défendre, parce que le sol qui entoure leur base a trop peu d'étendue pour que la cavalerie puisse y manœuvrer, et que les montagnes elles-mêmes offrent trop peu d'escarpement pour donner place à des batteries. Mais le point de Kekries suppléérait à cet inconvénient; il forme l'extrémité de la chaîne, s'appuie à la mer, et présente quelques plateaux où l'on pourrait établir de l'artillerie et de l'infanterie, et flanquer par des feux parallèles au pied des montagnes, la côte jusqu'aux environs de Corinthe. Les anciens travaux qu'on avait commencés, pour couper l'isthme, forment de ce côté des ravins propre à embusquer de l'infanterie.

Je communiquai ces observations aux trois chefs avec lesquels j'étais en relation, et je cherchai à leur faire sentir la nécessité de fortifier les montagnes d'Argos, et d'établir quelques postes militaires dans les passes de cette ville et dans celles de Corinthe. Je reçus la même réponse qui m'avait été faite à Argos : « Les Turcs ne viendront jamais ici. » Ainsi, l'insouciance et la présomption se réunissaient pour se dispenser de prendre les plus simples mesures exigées par la prudence. Plus d'une fois je vis, à mon grand regret, que les observations présentées aux chefs sur l'intérêt de la guerre, étaient reçues non-seulement avec indifférence, mais encore avec une espèce d'éloignement. En général, livrés tout-entiers à la représentation extérieure, ils prennent la réserve pour la profondeur des pensées, mettent la morgue à la place de la dignité, en s'entourant, toutes les fois qu'ils se montrent en public, d'une foule de soldats armés de poignards et de pistolets, ils pensent, par ce vain appareil, donner le change sur la faiblesse de leur capacité et l'insignifiance de leur pouvoir.

Je quittai Corinthe le 4 mai, dans la matinée, accompagné de six officiers. Les autres

restèrent pour être incorporés dans le bataillon des philhellènes que l'on se disposait à organiser. Nous nous embarquâmes au port Kékries, sur une goëlette de guerre, avec M. Emmanuel Tombasis, l'un des primats d'Hydra, ancien amiral, et qui joint, à des connaissances nautiques très-étendues, celles qu'il a puisées dans une éducation soignée. Arrivés à Hydra le même jour, nous y fûmes accueillis avec les égards qui nous avaient accompagnés jusque alors.

Cette île n'est qu'un rocher aride, auquel l'eau et la terre manquent à la fois. Les habitants sont obligés de recevoir dans des citernes l'eau des pluies destinée aux besoins domestiques les plus urgents, et d'apporter du Péloponèse, de la terre dont une légère couche, enceinte d'un enclos et recouvrant l'aspérité des rochers, forme d'étroits jardins où croissent quelques végétaux languissants et rabougris. Aussi l'île, qui peut avoir cinq lieues de longueur, sur une et demie de largeur, ne produit absolument rien, et ne subsiste que de la pêche et du commerce. Mais l'activité dont la nature doua les Hydriotes, supplée aux richesses qu'elle refusa à leur sol. Leur marine

est composée d'environ quatre-vingts bâtiments, dont la construction, le gréement et la marche l'emportent de beaucoup sur ceux de tous les autres navires de la Grèce. Ce sont ces bâtiments qui, pendant la révolution française et pendant la guerre d'Espagne, apportèrent presque exclusivement dans nos ports, les grains de la Grèce et de la mer Noire, et qui, par ce commerce, commencèrent l'état de prospérité où se trouve Hydra depuis environ trente ans.

Trois petits ports, à l'entrée desquels on a construit quelques batteries, sont sur la côte qui regarde le Péloponèse. Près de celui du milieu s'élève en amphithéâtre, sur des rochers escarpés, la ville d'Hydra, qui s'étend jusqu'au port situé en face de Castries (Hermione). A droite de la ville, en venant du large, se trouve une batterie construite en partie au-dessus d'une caverne dans laquelle viennent battre les flots de la mer. Les crevasses que je remarquai dans les rochers, entre les ouvrages et l'ouverture de la caverne, me firent douter de la solidité d'un pareil fondement, et craindre que, dans le commencement d'une affaire, toute cette partie ne fût à même de s'écrouler et d'ensevelir les combattants sous ses débris.

Je conseillai donc aux primats de la faire abattre, pour construire un peu plus dans l'intérieur. Une autre batterie est placée plus haut, et d'après mon conseil on l'a faite à barbette, comme plus avantageuse que les batteries à embrasures; et une troisième, au-dessus de celle-ci. Mais l'élévation de la troisième est telle, que ses boulets n'atteindraient pas les bâtiments ennemis, auxquels un fond excellent permettrait de s'approcher de la côte presqu'à bout portant. Au reste, cette batterie, qui donne sur tous les points des montagnes environnantes, défendrait avec le plus grand effet la ville du côté de l'intérieur de l'île, et quelques mortiers la mettraient en état de battre en même temps la terre et la mer.

A gauche du port est encore une batterie dont la construction est assez avantageuse; mais placée beaucoup trop bas, ses défenseurs seraient exposés aux feux de l'artillerie ennemie, et même à ceux des hommes postés dans les hunes des vaisseaux et frégates, qui, comme je l'ai dit, peuvent ranger la côte de très-près. A peu de distance de cette batterie, et en dedans du port, se trouve un grand bâtiment qui sert de lazareth pour la petite quarantaine. La

grande se fait sur un îlot, vis-à-vis le petit port où se termine la ville. Quelques chambres du bâtiment dont je viens de parler servent de poudrière, et sont, comme on voit, exposés aux accidents que pourrait occasioner le feu de l'ennemi. La batterie est dominée par un plateau qui offre une excellente position militaire, mais dont on n'a fait aucun usage.

Les points que je viens d'indiquer rendraient sans contredit, s'ils étaient bien fortifiés, Hydra imprenable; car, dans le cas d'un débarquement, la ville serait à couvert, et l'ennemi ne pourrait tenir long-temps sur un sol absolument privé d'eau. Mais, dans l'état actuel des choses, les deux forts qui se trouvent à l'entrée du port seraient enlevés sans beaucoup de difficultés, et les fortifications des deux autres ports sont insignifiantes. Au reste, les Hydriotes prétendent qu'ils n'ont pas à craindre de débarquement; l'aspect de la côte, dans la partie de l'ouest, suffit pour prouver combien il serait facile de l'opérer sur plusieurs points, tels que l'anse où l'on construit les bâtiments, celle qui est en face du grand lazareth, la plage qui est un peu plus loin, le troisième port, et enfin un emplacement situé vis-à-vis les écueils

de *Strato-Nisi*. Ces divers points, tous abordables, ne sont pas fortifiés, mais tous sont placés à portée de montagnes plus ou moins rapprochées, où j'ai reconnu des positions propices à les défendre. Une forteresse, élevée sur l'îlot où se fait la grande quarantaine, aurait le grand avantage de battre la côte, la mer, et le canal qui sépare Hydra et Hydron.

J'aurais dû dire plus tôt que les trois ports dont j'ai parlé sont petits et très-exposés aux vents du Nord, malgré le voisinage des montagnes du Péloponèse. Aussi les bâtiments vont-ils hiverner à Poro et à Hydron (Doko). Cette dernière île forme avec la pointe ouest d'Hydra un canal, dans lequel sont obligés de passer les bâtiments qui vont à Spezia et à Nauplia, lorsqu'ils se trouvent entre la terre ferme et Hydra. Elle a un petit port fort bon qui n'a pas, comme ceux d'Hydra, l'inconvénient de manquer d'eau douce, et elle est habitée par quelques familles qui en cultivent le sol. Une tradition répandue dans le pays rapporte que les Vénitiens, lors de la conquête de la Morée par les Turcs, y enfouirent un riche trésor. Mais toutes les fouilles faites jusqu'à ce jour n'ont amené à aucune découverte. Les Hydriotes joignent, à l'activité

qui forme le fond de leur caractère, beaucoup de bravoure, et des passions extrêmes; ils poussent l'amitié jusqu'à l'adoration, la joie jusqu'à la démence, la colère jusqu'à la fureur. Malheureusement ces qualités sont mêlées à quelque chose de la barbarie des Turcs. Ils sont en général grands, bien faits et robustes. Leurs yeux noirs, vifs et pleins de feu, ont une telle expression, qu'on devine la pensée d'un Hydriote dans ses regards. Les femmes, presque toutes fort belles, vivent dans une dépendance qui approche de la servitude, et je soupçonne que la jalousie dont elles sont l'objet, que la gêne qui les entoure, sont bien motivées par un penchant naturel à la galanterie. Leurs maris les laissent peu sortir, et ne reçoivent chez eux aucun étranger. Ceux qui ont voyagé, cependant, ont contracté, par leur contact avec les peuples d'Europe, des habitudes moins austères, et montrent plus de confiance. Je citerai entre autres les frères Tombasis, la famille de l'amiral Miaullis, et le capitaine Saïni, qui non-seulement ne font aucune difficulté d'admettre dans la société de leur épouse et de leurs filles, les étrangers qu'ils connaissent, mais encore les reçoivent avec les prévenances les plus amicales.

Les primats de l'île se réunissent tous les jours dans une grande salle du monastère qui est sur le port, pour écouter les plaintes, prononcer sur les différends qui s'élèvent entre les habitants, donner audience aux étrangers, recevoir les nouvelles de terre et de mer, et enfin pour conférer sur les affaires relatives aux armements de la flotte.

La séance commence au lever du soleil, et se termine à midi, heure du dîner, après lequel toutes les opérations sont suspendues par la *sieste*, qui dure deux ou trois heures. Les habitants de toutes les classes, les ouvriers même, ne se refusent pas ces instants de repos, que la chaleur extrême rend nécessaires, et pendant lesquels on chercherait vainement à se procurer dans la ville le moindre objet de consommation. Les boutiques, les magasins, les cafés, sont fermés sans exception, et ne se rouvrent successivement que de deux à trois heures. Cette perte d'une partie de la journée est réparée par le temps qu'emploient les ouvriers, de très-bonne heure dans la matinée, et celui du soir, qu'ils ne quittent que fort tard. Cependant, la main-d'œuvre est excessivement chère.

Le conseil est présidé par M. Lazare Conduriotti, pour lequel les habitants ont autant d'attachement que de respect. Son frère et lui sont propriétaires d'une vingtaine de bâtiments armés à leurs frais pour la cause de la liberté.

A l'exemple des habitants de Spezia, les Hydriotes se déclarèrent avec enthousiasme pour la cause de l'indépendance, et manifestèrent leurs sentiments par des actes et des proclamations dont la plupart m'ont paru mériter d'être conservés. On les trouvera à la fin du volume.

A la demande des primats, nous nous occupâmes, peu de jours après notre arrivée, de la confection des matières incendiaires destinées à la flotte; et le peu d'abondance de quelques objets indispensables nous mit dans la nécessité d'envoyer à Smyrne, sous pavillon étranger, un bâtiment pour prendre ce qui nous manquait. Mais nous attendîmes vainement son retour. Le capitaine relâcha à l'île de Zea, où les plaisirs qui lui furent offerts lui firent oublier sans doute les intérêts de la patrie. Force nous fut de nous borner à employer les matériaux qui étaient à notre disposition, et nous continuâmes notre tâche, dans laquelle nous

fûmes parfaitement secondés par les capitaines Jacomaki, Tombasis et Saïni. Ce dernier, en fabriquant de la roche à feu, fut sur le point de devenir victime d'un accident que toute sa prudence ne put empêcher. La chaudière s'enflamma, et le malheureux capitaine eut les deux bras horriblement brûlés. Nous craignions d'abord pour sa vie; heureusement il fut, dans quelques jours, hors de danger.

La flotte, qui n'attendait que la fin de ces apprêts, mit à la voile pour l'île de Chio, le 12 et le 15 mai. Les officiers qui étaient arrivés avec moi s'embarquèrent sur les bâtiments d'Hydra; et, à la demande des primats, j'en fis venir de Corinthe quatre autres, qui prirent la même destination. M. Frank Hasting, lieutenant de vaisseau de la marine anglaise, officier d'un grand mérite, partit également sur la flotte d'Hydra. Je restai quelque temps encore dans l'île, pour faire construire des fours à boulets rouges dans toutes les batteries, et des affûts pour deux mortiers de 12 pouces, que je plaçai à l'entrée du port, afin de battre en mer. Ces opérations terminées, je me disposai à partir, sous peu de jours, pour aller rejoindre la flotte.

Les Hydriotes et les Ipsariotes, qui tiraient de Chio une grande partie de leurs capitaux, firent, selon moi, une faute, en hâtant l'insurrection de cette île. Il eût été plus politique de la laisser momentanément sous le joug des Turcs, pour continuer à recevoir des capitalistes les moyens d'entretenir la guerre maritime. Les Ipsariotes, qui l'avaient senti, n'approuvèrent pas d'abord le projet d'insurrection, et proposèrent d'attendre un moment plus opportun. Mais l'espoir de voir un avantage général résulter de cet événement, fit qu'on ne se rendit pas à cet avis, et une partie de la flotte appareillée d'Ipsara était arrivée le 9 mai à Chio, où elle avait jeté l'ancre vis-à-vis la fontaine du pacha. Un matelot fut envoyé à terre, pour porter aux habitants la proclamation des Hydriotes, que son peu d'étendue m'engage à reproduire ici :

« Habitants de Chio,

« La nation entière a pris les armes, et le « mouvement qui l'appelle à la liberté n'est ni « partiel, ni fondé sur une base chancelante « et incertaine. Les Turcs du Péloponèse, frap- « pés d'épouvante et dénués de tout, sont en-

« fermés dans les forteresses. La citadelle de « Corinthe, celles de Tripolitza, Thèbes, Le- « badie, Salone, Athènes, Para, Égine, sont « sur le point de tomber en nos mains. La réu- « nion des bâtiments d'Hydra, Spezia et Ipsara, « forme la flotte grecque qui doit bloquer les « Dardanelles, pour empêcher la sortie des « forces de l'ennemi, et arrêter les convois qui « lui porteraient des vivres ou des munitions, « tandis qu'une autre partie se dispose à atta- « quer les places maritimes du Péloponèse et « à parcourir la mer Égée. Les bâtiments qui « composent cette flotte, les frais nécessités par « son armement, sont le produit des dons vo- « lontaires des citoyens. Mais vous concevrez « aisément que les trois îles ne peuvent subve- « nir seules à ces dépenses, auxquelles il faut « ajouter celle des armes demandées par quel- « ques cantons peu fortunés. Chio concourra « avec d'autant plus d'ardeur à la noble lutte « où chacun doit apporter son tribut, qu'elle « est, sans contredit, la plus opulente des îles « qui l'entourent. Habitants de Chio, vous avez « prouvé votre patriotisme quand il a été ques- « tion de la civilisation de la patrie; vous le « prouverez, maintenant qu'il s'agit de sa li-

« berté. Avilis et méprisés comme nous, vous « étiez soumis au même joug; comme nous, « vous étiez flétris par l'épithète outrageante « d'esclaves. Le ciel et la terre se prononcent « en même temps pour la liberté de la Grèce. « Secondez donc de vos efforts la flotte qui se « rend dans votre île; concertez vos mesures « avec celles de ses chefs. La nation attend de « vous des secours proportionnés à votre répu- « tation et à vos moyens. Ces impôts que la ty- « rannie vous arrachait, consacrez-les désor- « mais à la conquête de la liberté. On ne vous « verra pas sans doute, par une hésitation dé- « placée, par une parcimonie coupable, atta- « cher au nom de votre île glorieuse une tache « ineffaçable.

« Les citoyens qui vous demandent quelques « sacrifices ont déjà fait celui de leur fortune « et de leur existence. Unissez vos efforts aux « leurs; et, par l'abandon d'une partie de vos « moyens, obtenez la conservation de ceux qui « vous resteront.

« Nous vous saluons en Jésus-Christ, et « sommes vos dévoués frères.

« Hydra, le 18 avril 1821.

« *Signé*, les habitants d'Hydra. »

CHAPITRE V.

Détails sur la marine grecque. — Des brûlots. — Massacres de Chio. — Description de cette île. — Combat naval. — Ipsara.

Je me trouvai, le 27 mai, sur la flotte grecque mouillée devant l'île de Chio. Quelques détails sur cette expédition et sur la marine des Hellènes, en général, me paraissent devoir trouver ici naturellement leur place.

La marine grecque est nombreuse, mais les bâtiments qui la composent ne sont armés que de 12, 18 et 20 pièces au plus, du calibre de 4 à 18. Le commandement des différentes flottes est annuellement confié à des chefs désignés par le gouvernement des îles, et qui sortent d'exercice après une année révolue. Voco Miaoulis, qui commandait à l'époque dont je m'occupe, est doué d'une bravoure et d'une audace dont il a donné postérieurement, comme on sait,

de nombreuses preuves. Toutes les manœuvres navales lui sont extrêmement familières, et ses dispositions d'attaque indiquent des connaissances et un discernement peu ordinaires. Malheureusement il est entièrement illettré. Tombasis son prédécesseur est aussi instruit que brave. Ces deux chefs étaient l'un et l'autre primats d'Hydra.

On sait avec quel bonheur et quelle audace les Grecs se sont servis des brûlots, auxquels ils doivent l'ascendant que leur marine a pris sur celle des Turcs. Ces machines incendiaires sont de vieux bâtiments dont tout l'intérieur est rempli de matières inflammables, de poudre à canon, et de roche à feu pulvérisée. Des conducteurs sont établis de l'entrepont aux manœuvres et aux cordages recouverts d'étoupes enduites d'un mélange de roche à feu, de salpêtre, de camphre, d'huile de pétrole, d'esprit de vin, etc.; des coulisses établies en tous sens dans l'intérieur, font communiquer instantanément, et sur tous les points, le feu que l'on met par un de ces conduits aboutissant à une des fenêtres de l'arrière, au-dessous de laquelle est construit un échafaudage où se place le capitaine du brûlot. Un canot, sous la poupe de

Lith. de Langlumé

Miaulis.

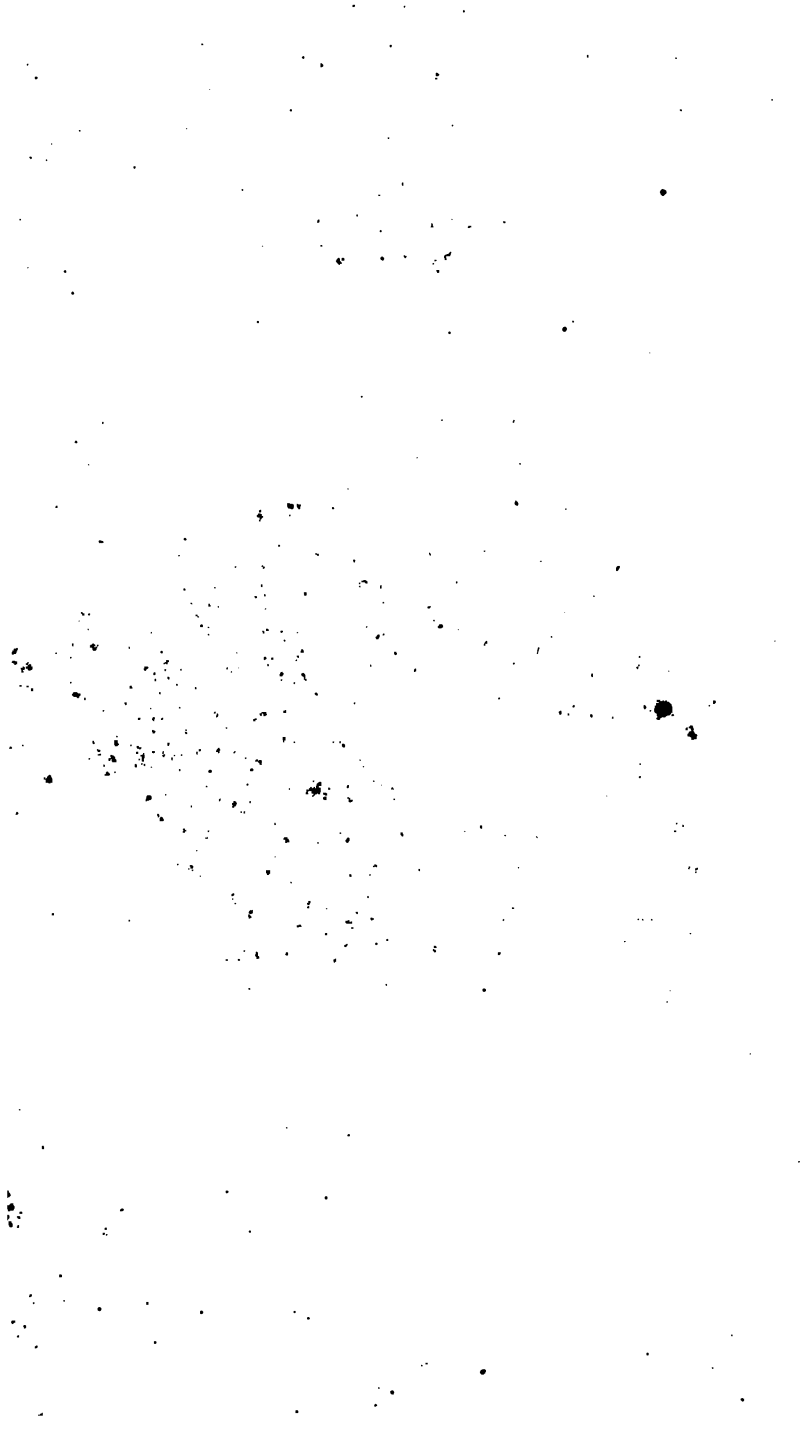

la machine se tient prêt à recevoir les hommes qui la dirigent, aussitôt qu'ils y ont mis le feu. C'est toujours aux marins les plus intrépides que ces périlleuses entreprises sont confiées. Le capitaine relève avec la boussole, avant la nuit, le vaisseau qu'il se propose d'incendier, et sur lequel pendant l'obscurité il conduit et dirige son brûlot. Aborder l'ennemi de manière à engager dans son gréement le beaupré du brûlot, mettre le feu, et s'élancer avec son monde dans le canot qui est à poupe, pour le ramener à son bord, doit être pour le capitaine l'affaire d'un instant. Le succès de pareilles entreprises est toujours suivi par une récompense décernée aux hommes qui en ont été chargés, et l'on sait combien de fois la négligence et l'impéritie des Turcs contribuèrent à en assurer la réussite.

Je trouvai, en arrivant à Chio, une partie de la flotte occupée à bloquer et à observer l'escadre ennemie, et l'autre, à sauver les malheureux habitants échappés aux massacres dont l'île venait d'être l'affreux théâtre. Dès le 11 avril, à 9 heures du matin, la flotte turque forte de vingt-sept bâtiments, dont six vaisseaux de haut bord et six frégates, s'était présentée devant Chio.

Après avoir communiqué avec le commandant turc de la citadelle, et lui avoir remis les signaux de convention, le capitan pacha Cara-Ali fit voile pour Tchesmé, d'où il revint le lendemain avec quinze mille hommes. A l'instant où ils prenaient terre, leur sinistre approche fut signalée par une barbarie, annonce et prélude de celles qui devaient bientôt faire d'une île florissante un monceau de ruines et de cadavres. Cent vingt otages grecs furent, par ordre du commandant du château, empalés sur les remparts, et exposés aux regards des habitants terrifiés. Le débarquement était déjà opéré en partie, lorsque le consul français abandonna son poste après l'avoir confié à un agent sur qui pèse la responsabilité des plus épouvantables désastres.

Le bâtiment sur lequel j'étais arrivé, après avoir remis ses dépêches à l'amiral, se joignit à la partie de la flotte destinée à secourir les habitants. Nous nous rendîmes aussitôt à terre; le spectacle dont j'y fus témoin n'est pas de ceux dont le souvenir s'efface insensiblement; il est encore sous mes yeux, dans tous ses détails, avec toute son horreur. Je vois encore ces cadavres entassés, demi-nus, ces femmes expi-

rantes, pressant d'un dernier effort l'enfant égorgé sur leur sein et respirant encore; j'entends l'affreux râlement de ces vieillards mutilés par le poignard et le sabre turcs, et cherchant vainement à se soulever du milieu des victimes qui, plus heureuses, ont rendu le dernier soupir. Mes regards suivent avec anxiété les mouvements de cette jeune fille qui cherche à se soutenir sur les flots, tandis que d'une hauteur voisine les barbares font pleuvoir autour d'elle une grêle de balles. Je la vois enlever par un de nos canots, mais elle ne doit survivre que peu de jours à ses terreurs et à ses blessures.

Le désir d'alléger tant de maux, de soustraire du moins quelques victimes à la mort nous fit pénétrer aussitôt dans l'intérieur de l'île. Partout le même spectacle s'offrit à nos regards. Les infortunés, qui, à travers mille dangers, malgré leurs blessures parvenaient à se traîner jusqu'au rivage, s'ils n'y trouvaient pas un bâtiment grec prêt à les recevoir, dévorés par la faim, consumés par les besoins et par les chaleurs d'une plage brûlante, enviaient à leurs derniers instants le trépas de ceux que les Turcs avaient immolés.

Une odeur cadavéreuse s'exhalait du premier village où nous pénétrâmes. Les maisons que le feu dévorait encore, récelaient leurs malheureux habitants égorgés, et parmi lesquels on reconnaissait avec effroi que la barbarie musulmane n'avait été arrêtée ni par l'âge, ni par le sexe. Quelques individus mutilés se traînaient au milieu des décombres et parmi les débris de leur fortune et des cadavres de leur famille. Des cris d'enfant nous attirèrent dans une maison. Une femme jeune encore, et assez belle, était à genoux, les deux mains appuyées sur un berceau auprès duquel elle avait été massacrée, au moment, sans doute, où elle cherchait à dérober son enfant aux coups de ses meurtriers. C'était une petite fille, dont le père était également égorgé auprès du berceau. Les bras tendus vers sa mère, elle semblait l'appeler par ses cris. Nous la fîmes porter à bord du bâtiment où elle fut d'abord nourrie par une chèvre; et quelques jours après elle fut envoyée à Ipsara, et confiée aux soins d'une femme de Chio échappée aux massacres.

En sortant du village, nos matelots qui cherchaient comme nous à sauver quelque nouvelle victime, entendirent des cris partir du fond d'un

ravin ; nous nous dirigeons précipitamment vers ce lieu, et nous voyons devant l'entrée d'une caverne, un jeune homme combattant contre trois Turcs. Derrière lui était une jeune fille dont les cris nous avaient attirés, et à qui deux prêtres cherchaient aussi à faire un rempart de leurs corps. A notre aspect les barbares prirent la fuite; les Grecs les poursuivirent, et parvinrent à en tuer un; les deux autres s'échappèrent abandonnant leurs chevaux. La jeune fille nous adressa, en versant des larmes, les remercîments que lui dictaient et sa reconnaissance, et l'imminence du danger auquel elle venait d'échapper.

Le plus vieux des deux prêtres nous raconta que, depuis le débarquement des Turcs, il s'était caché dans la caverne avec son collègue. Celui-ci allait toutes les nuits chercher dans les champs des herbes et des fruits pour leur nourriture. Dans une de ces excursions, il rencontra le jeune couple, qui, après avoir été poursuivi tout l'après midi par les barbares, était parvenu à leur échapper à la faveur de la nuit. Les familles de ces deux infortunés avaient été massacrées ou réduites en esclavage, et le jeune homme était couvert de blessures reçues en dé-

fendant son amante. Il n'avait pu porter aucun secours à une de ses sœurs enlevée sous ses yeux. Parvenus à la caverne où le bon prêtre leur offrit tous les secours qui étaient à sa disposition, ils eurent le bonheur de n'être découverts qu'à l'instant où la providence leur envoyait des vengeurs. Nous les fîmes embarquer pour Ipsara; mais le vieillard, plus que septuagénaire, refusa de nous suivre, et de quitter la caverne. Il abandonnait, disait-il, à la volonté du ciel le peu de jours qu'il avait encore à vivre, et qui ne valaient pas la peine de se déplacer. Je n'ai jamais su quel a été son sort.

Nous continuâmes à parcourir l'île, dont le sol entier nous offrait l'aspect d'un champ de bataille, et où les barbares fuyaient à notre approche. La nuit, loin de diminuer l'horreur qui nous entourait, ne fit que rendre plus apparentes les flammes de l'incendie qui dévorait les villages, et dont la lueur éclairait notre marche. Le rivage continuait à être couvert de malheureux insulaires, qui, reçus dans les canots de nos bâtiments, y montraient l'anéantissement et l'apathie du désespoir, et auxquels l'excès du malheur empêchait de proférer une plainte. Quelques-uns refusaient de s'embarquer, et

ne voulaient pas quitter ce rivage désolé, avant d'avoir connu le sort des êtres qui les attachaient à la vie.

Combien la conduite des consuls me parut répréhensible dans ces cruels moments ! Après avoir engagé les Grecs à déposer les armes, après leur avoir promis, au nom et par la sollicitation du pacha, qu'ils n'avaient qu'à rester paisiblement dans leurs foyers pour être exempts de toutes persécutions, ils ne surent pas déployer la fermeté que la gravité des circonstances exigea bientôt, et dont les scènes terribles qui s'offrirent à leurs yeux leur prescrivaient l'impérieux devoir. Sans doute, ils avaient oublié le courage et le dévouement déployés par MM. David et Pouqueville, consuls de Smyrne et de Patras, et la noble conduite du contre-amiral Halgan. Ces hommes généreux n'avaient été guidés cependant que par l'impulsion de leur cœur; ils n'avaient contracté aucun engagement, ils n'étaient pas garants de la conduite des barbares. Gloire leur soit rendue, et que leurs noms soient inscrits à côté de ceux des plus généreux amis de l'humanité!

Il est un trait à ajouter au hideux tableau que j'ai esquissé. Les barbares auxquels les

Grecs avaient accordé la vie à Malvoisie, furent les premiers qui, dans l'île de Chio, se signalèrent par le massacre des habitants.

Ce fut à la poursuite des Turcs, au bruit des armes, au milieu des cris de désolation, que je pus jeter à la dérobée quelques coups d'œil sur l'aspect de Chio, qui, quoique sauvage, offre les mêmes charmes que la plupart des îles de l'Archipel, et ne manque pas de beautés de détails. Parmi ces dernières, on peut compter la fontaine d'Hélène, dont l'eau reçue dans des bassins de marbre est aussi froide que la glace. Au reste, l'île, au nombre de celles qui jadis se disputèrent la naissance du chantre d'Achille, renferme peu de restes d'antiquité. On y voit quelques débris d'un temple de Cybèle, et une fontaine auprès de laquelle les habitants prétendent que le père de la poésie venait en donner des leçons, et chanter les fragments de ces poèmes qui nous sont parvenus en traversant l'admiration des siècles. Elle est ombragée par de superbes mûriers, et située au pied d'un rocher sur le bord de la mer à une lieue de la ville. L'île entière, parsemée de vergers cultivés avec soin, passerait elle-même sous des climats moins fortunés pour un jardin délicieux.

Parmi les orangers, les citronniers, les grenadiers, et tous les arbustes parfumés du midi, je reconnus le lentisque, dont la sève produit ce mastic employé par la médecine, comme astringent, par l'industrie, comme vernis, et que les dames d'Asie mâchent avec tant de sensualité. Les plaines, les coteaux couverts de fleurs, entrecoupés de bosquets, et parcourus par une foule de ruisseaux, dont l'eau disparaît souvent à l'œil, et se perd sous des massifs de verdure, semblent destinés à être l'asile de la paix et du bonheur. Combien l'aspect de ce calme, de cette sérénité de la nature rendit plus pénible à nos cœurs le tableau de la férocité de l'homme ! et combien furent amères les réflexions que nous ne pûmes nous empêcher de nous communiquer sur la politique des cabinets qui ferment les yeux, et peut-être spéculent sur les désastres dont nous étions témoins!

Tandis que les terribles scènes, dont je n'ai donné qu'une faible idée, se passaient à Chio, le brave capitaine Sactouri occupait avec ses bâtiments le détroit de cette île, et observait l'ennemi. Il donna chasse à un bateau turc qui se dirigeait sur la côte d'Asie, et sur lequel il fit feu à mitrailles. Plusieurs des hommes qui

le montaient furent tués, et les autres se noyèrent. On en retira de l'eau trois seulement, qui furent pendus à bord par représailles. Nous remarquâmes, comme une singularité des plus heureuses, que parmi les femmes et les enfants mêlés avec les Turcs dans le bateau, et qu'on emmenait en esclavage, personne ne fut atteint par les projectiles du brick. Le capitaine Sactouri, aussi humain que brave, adressa à son épouse à Hydra, une de ces femmes, et un enfant orphelin, pour qu'elle en prît soin.

Le 30 mai, il fut décidé que le lendemain, dans la nuit, on attaquerait la flotte ennemie. A cet effet, le 31 à huit heures du soir, quinze bâtiments de guerre et trois brûlots, sous les ordres de l'amiral Miaoulis, entrèrent dans le détroit, par la petite passe du nord, entre Chio et l'île Strobli, l'une des Spalmades. Les autres bâtiments se tinrent en dehors, mais à l'entrée du détroit, et formèrent une ligne qui s'étendait depuis la pointe nord de Chio jusqu'à la côte d'Asie, pour être à même de se porter au besoin dans l'une des deux passes. La flotte turque était forte de quarante-quatre bâtiments, dont six vaisseaux de ligne, neuf frégates et quelques corvettes; celle des Grecs se composait de cin-

quante-six petits bâtiments y compris les brûlots.

Dès que les frégates turques qui étaient sous voiles nous aperçurent, elles prirent la fuite en tirant du canon, pour annoncer à leur flotte mouillée devant la ville de Chio, notre entrée dans le détroit. L'ennemi coupa ses câbles à notre approche, et apareilla dans le plus grand désordre. Deux brûlots eurent ordre de tenter d'aborder les vaisseaux, tandis qu'un troisième se tenait auprès du brick de l'amiral Miaoulis à bord duquel je me trouvais avec MM. Degraifeuil et Johane Hane. Trois autres bricks d'Hydra commandés par les capitaines Sactouri, Zumados et Scurtis nous joignirent, et nous attaquâmes le vaisseau amiral du pacha. Le feu fut très-vif de part et d'autre. Mais les Turcs pointent si mal, qu'aucun de nos bâtiments ne fut endommagé, et que quelques boulets seulement passèrent dans les voiles. Notre brûlot s'approcha du vaisseau amiral pour l'aborder par la joue de tribord. Aussitôt qu'il fut à portée, le capitaine mit le feu, mais malheureusement un peu trop tôt; le pacha eut le temps de laisser arriver; en un instant il fut couvert de voiles pour s'éloigner du brûlot, qui passa très-près de

son arrière. Les cris poussés par les Turcs nous firent croire d'abord que l'abordage avait eu lieu, ce qui n'aurait pas manqué d'arriver, si le feu eût été communiqué à la machine une minute plus tard. L'équipage du brûlot se rendit à notre bord, et nous manœuvrâmes pour sortir du détroit.

Aussitôt que la flotte turque, qui avait pris la fuite, s'aperçut de notre intention, elle nous donna chasse, et ne cessa de tirer toute la nuit. Les Grecs, après avoir louvoyé jusqu'au jour, sortirent par la passe qu'ils avaient prise en entrant, tandis que les Turcs quittèrent le détroit par celle de la côte d'Asie. Ainsi, dans la matinée, la flotte ennemie, qui se trouvait fort loin de nous, était assez rapprochée des bâtiments grecs restés en dehors et vis-à-vis de cette passe. Nous envoyâmes des chaloupes pour remorquer un brûlot que poursuivait un brick, qui fut attaqué par le capitaine Bulgari. Un feu bien nourri le contraignit bientôt à abandonner la chasse.

Les bâtiments grecs ralliés firent voile pour Ipsara. Le pacha, pendant cette manœuvre, eut l'air de vouloir nous poursuivre, en tirant du canon pour appeler sa flotte, qui, restée sous la côte d'Asie, parut ne faire aucune attention

à ses signaux, et qui le lendemain rentra dans le détroit.

Dans un conseil de guerre tenu par les amiraux et les capitaines de la flotte, il fut résolu qu'on attendrait une nuit obscure pour attaquer les ennemis de nouveau ; que deux brûlots entreraient dans le détroit par la passe du nord, à l'entrée de laquelle se tiendraient quelques bâtiments pour recevoir les embarcations des brûlots au retour de leur expédition ; que d'autres bâtiments croiseraient à l'entrée de la passe du sud, pour protéger et prendre ces embarcations dans le cas où les vents du nord les forceraient à parcourir la longueur du détroit.

En débarquant à Ipsara, nous trouvâmes épars dans la campagne, les malheureux réfugiés de Chio, la plupart dans le dénûment le plus complet, quoique les habitants eussent fait pour eux tout ce qu'il était humainement possible de faire ; mais ils n'étaient pas assez fortunés eux-mêmes pour pouvoir subvenir à tous les besoins. Les premiers arrivés furent logés dans la ville ; les autres eurent la faculté de s'établir dans les champs, qui cependant étaient encore couverts par la récolte, et dans les jardins qui entourent Ipsara. Ces malheureux

campaient sous des tentes, dans des barraques construites à la hâte; j'ai vu même des familles entières gisant sur un misérable morceau de toile étendu à terre. On conçoit combien une pareille position devait aggraver les souffrances causées par les privations de tout genre et par des blessures, qui n'avaient reçu aucun des soulagements que l'art aurait pu y apporter. On ne tarda pas à faire partir un certain nombre de ces infortunés pour d'autres îles et pour la Morée; l'insuffisance des ressources d'Ipsara rendait cette mesure indispensable.

C'est dans les grandes calamités que la noblesse d'âme et la philanthropie déploient toute leur énergie; ce sont les mêmes circonstances qui mettent à nu tout le hideux de l'égoïsme et de la cupidité. A l'instant où les désastres de Chio commencèrent, quelques misérables y virent le moyen d'une atroce spéculation. Partis d'Ipsara avec des embarcations, ils se rendirent dans l'île pour en sauver les habitants; mais ce fut au poids de l'or qu'ils vendirent leurs secours. Les fugitifs qui vinrent, les mains vides, réclamer auprès d'eux les droits de l'humanité, furent rejetés sous le sabre des barbares. Je vis, parmi les réfugiés, un habitant

de Chio que j'avais connu à Hydra, et qui, profitant de la misère de ses compatriotes, achetait à vil prix les bijoux qu'ils lui abandonnaient pour prolonger leur existence. C'était un de ces Juifs qui ont obtenu la protection des autorités françaises. Je lui demandai s'il avait des nouvelles de ses parents : il me répondit avec la plus froide indifférence qu'une de ses sœurs, à ce qu'on lui avait dit, avait été menée en esclavage; mais qu'il ignorait le sort de son père et du reste de sa famille.

Le lendemain de mon arrivée à Ipsara, les primats m'ayant engagé à visiter avec eux les fortifications, je reconnus, à mon grand plaisir, qu'on y travaillait avec beaucoup d'activité. La montagne de Saint-Nicolas, sur laquelle on a construit une batterie, et les fortifications qui couvrent l'entrée du port, mettent cette partie de l'île à l'abri de tout débarquement. Depuis le port jusqu'à la pointe nord de l'île, la côte est escarpée à quelques pas du rivage, et la mer a assez de fond pour que les bâtiments légers puissent atterrer par un beau temps. Deux anses, dans cette partie de la côte, pourraient offrir un point de débarquement; la mer y est houleuse et hérissée, vers le rivage,

de rochers à fleur d'eau, qui en rendent l'abord dangereux. Au fond de l'anse qui est le plus près du port, est une vallée formée par des montagnes peu élevées, et offrant d'excellentes positions militaires pour défendre l'entrée. L'autre, divisée en deux parties par un écueil, est entourée de rochers très-escarpés; les petits bâtiments peuvent y jeter l'ancre. Le fond est également garni de hauteurs propres à en défendre l'approche. Il serait possible, à la rigueur, de prendre terre sur quelques autres points; mais une autre chaîne de montagnes, qui traverse presque toute l'île du nord au sud, présente des positions d'où l'on pourrait arrêter ces tentatives.

Le port, quoique très-ouvert, est assez sûr. Au fond de la rade sont les restes d'anciennes salines abandonnées. Mais le sel blanc est si abondant aux environs, que les Ipsariotes pourraient l'exploiter à très-peu de frais et en faire une branche de commerce considérable.

La population d'Ipsara s'élève à environ sept mille âmes. Comme à Hydra, chaque maison a sa citerne; et, dans l'intérieur, sont des puits de fort bonne eau. Les femmes, généralement jolies, portent un costume élégant, et qui re-

lève la grâce et la souplesse de leur taille. Loin d'être renfermées comme à Hydra et à Spezia, elles jouissent d'une entière liberté, dont cependant elles n'abusent jamais.

La marine de l'île est composée d'environ cinquante bâtiments. Ipsara, avant l'insurrection, était tenue de fournir et d'entretenir annuellement quatre-vingts marins au service de la flotte turque. Outre ses contributions, elle payait, chaque année, au capitan-pacha, 60,000 piastres.

Je n'ai vu aucune antiquité dans l'île. Il y avait jadis, sur le sommet d'une montagne, au nord, un temple consacré à Bacchus. C'est maintenant un monastère dédié à la Vierge.

Je remarquai, dans une de mes promenades, un petit coquillage du genre *hélice*, dont le ver, qui a la forme de la fleur du convolvulus, est d'un beau rouge foncé. Ne serait-ce pas le coquillage qui fournissait la pourpre aux anciens, et dont l'analogue est perdu pour nous? Quoi qu'il en soit, il adhérait fortement, quand je le pris, à un rocher au-dessous de l'eau. Je le conservai dans un verre d'eau de mer, pendant plusieurs jours, à bord de l'amiral, et j'observai qu'il se repliait au fond de sa coquille aussitôt

qu'on voulait le saisir. Il mourut bientôt; mais j'avais eu le soin d'en prendre le dessin, ne me souvenant pas de l'avoir vu décrit dans aucun traité de conchyliologie.

CHAPITRE VI.

Incendie de deux vaisseaux turcs. — Cérémonies religieuses. — Bravoure des habitants de Candie. — Résolution désespérée des Sulliotes. — Ils battent les Turcs. — Organisation des Philhellènes. — Bataille de Péta.

Les primats d'Hydra avaient transmis à l'amiral Miaoulis une demande tendante à m'engager à me rendre dans leur île pour y diriger les travaux des fortifications que j'avais indiqués, et dont la crainte de la prochaine arrivée des flottes d'Asie et d'Afrique faisait vivement sentir le besoin. Je m'empressai de me rendre à cette invitation.

Le combat naval du 31 mai, quoique sans résultat avantageux pour les Grecs, ne laissa pas d'exercer une influence puissante, en démontrant jusqu'à quel point la bravoure et l'habileté des manœuvres pouvaient balancer l'a-

vantage de la supériorité des forces ennemies et en triompher. La nuit mémorable du 18 juin devait fournir une preuve glorieuse de cette vérité.

Deux brûlots, montés par des Ipsariotes et des Hydriotes, pénétrèrent en même temps dans le détroit. Le premier, commandé par l'intrépide Constantin Canaris, aborda le vaisseau du pacha et l'incendia. Le brûlot monté par les Hydriotes, et commandé par Pepinis, s'accrocha à la proue du capitan-bey, sur lequel était le trésor de la flotte, et y mit également le feu. Ce vaisseau ne fut pas entièrement brûlé; mais il éprouva des avaries qui le rendirent hors d'état d'être employé désormais. Six autres bâtiments furent aussi fortement endommagés, par suite d'abordages entre eux et du désordre occasioné dans la flotte par l'incendie des deux vaisseaux. Tous les bâtiments mouillés devant l'île appareillèrent dans le plus grand désordre; et, indécis du point sur lequel ils devaient se diriger, pour échapper aux flammes qui les menaçaient, les uns firent voile vers la ville, au risque de s'échouer sur le port; d'autres se dirigèrent vers la passe du sud, gagnant la côte d'Asie; et quelques-uns louvoyè-

rent pour sortir par la passe du nord. Le désordre n'était pas moins grand dans la ville : les Turcs, qui l'occupaient, croyant déjà voir tous les bâtiments dévorés par le feu venir se jeter sur l'île et y répandre l'incendie, songeaient à l'abandonner. La présence d'une partie de la flotte grecque, et quelques brûlots de plus, eussent, dans cet instant, achevé l'anéantissement de l'escadre turque.

La plupart des capitaines de cette flotte se trouvaient auprès du pacha au moment où son vaisseau sauta. Ainsi, ce fut devant l'île même où le sang des Hellènes fumait encore, où leurs mânes criaient encore vengeance, que les principaux chefs des massacres vinrent expier, par une mort trop douce, sans doute, les barbaries dont ils s'étaient rendus coupables.

A l'enthousiasme des guerriers grecs pour la cause sacrée de la liberté, la religion ajoutait l'enthousiasme inspiré par ses exhortations et ses mystères. Avant leur départ d'Hydra et d'Ipsara, les capitaines et les équipages des brûlots s'étaient rendus à l'église, où ils avaient reçu les sacrements, déterminés qu'ils étaient à périr, si l'intérêt de la patrie l'exigeait.

Au retour de leur glorieuse expédition, le

pavillon national fut arboré sur tous les bâtiments, le canon des batteries et le son des cloches saluèrent leur débarquement. Leur première démarche, en descendant au pont, et avant même d'avoir revu leurs familles, fut d'aller rendre grâce au Seigneur du succès de l'entreprise. Précédés par le clergé portant les insignes du culte, accompagnés des primats et suivis par un immense concours d'habitants, ils sortirent bientôt de l'église pour faire partie de la procession, qui fit le tour de la ville dans le plus grand recueillement. Rentré dans le temple, le vénérable Cyrille, prêtre de Smyrne, termina les prières d'usage par une invocation que je crois devoir rapporter, pour donner une idée des sentiments dont ce peuple était animé, et répondre aux calomnies dont il fut l'objet.

« Répands, Seigneur, tes bénédictions sur les princes de la terre et sur les peuples que tu confies à leurs soins. Allége dans leurs mains le pénible fardeau du gouvernement; entoure leur trône de serviteurs fidèles, et ne permets pas qu'ils oublient que la puissance qu'ils tiennent de toi n'a pour but que le bonheur des hommes.

« Suspends les dévastations qui détruisent l'harmonie de tes œuvres divines, arrête le

sang que le crime et l'erreur se plaisent à répandre. Ramène la paix, répands le calme et le repos sur tous les êtres éclairés par l'astre, ouvrage de tes mains, et rappelle à tous les cœurs que ce n'est point par la haine et le meurtre qu'on mérite tes bienfaits. »

On a vu que les Hydriotes s'attendaient à être attaqués par les flottes d'Égypte et de la côte de Barbarie. L'événement prouva bientôt combien cette crainte était fondée. Ces forces, destinées à soumettre toutes les îles, commencèrent leurs opérations par Candie, où elles débarquèrent un corps de quatre mille hommes. Les Candiotes, abandonnant leurs habitations, se réfugièrent derrière les montagnes et ne parurent pas vouloir opposer la moindre résistance au débarquement de l'ennemi, qui campa sur le rivage. Mais pendant la nuit, sortis à l'improviste de leur retraite, ils tombèrent avec impétuosité sur les Égyptiens, les mirent en désordre et en firent un grand carnage. Deux mille hommes environ restèrent sur le champ de bataille; quelques-uns se jetèrent à la mer pour rejoindre les bâtiments à la nage, et le reste se réfugia dans la forteresse de la Canée, occupée par les Turcs. Le camp, resté

de trop nombreux détails sur l'intéressante et singulière peuplade dont je viens de parler, pour que je puisse ajouter quelque chose à ce qu'ils en ont dit. J'engage cependant le lecteur qui désirerait avoir des notions positives sur ses mœurs et son caractère, à lire le pages que leur consacre l'Anglais Eton, dans l'ouvrage que j'ai déjà cité, intitulé : *Survey of the Turkish Empire*.

Pendant que ces événements se passaient, Athènes s'était rendue par capitulation, et Nauplia avait fait des propositions pour ouvrir ses portes. Ainsi, sur tous les points, la victoire marchait sur les pas des Grecs, qui surent la mériter, autant par leur loyauté que par leur bravoure. Tandis que les Turcs massacraient indistinctement tous leurs prisonniers, et ne faisaient grâce ni aux femmes ni aux enfants, leurs adversaires respectaient rigoureusement les capitulations, et laissaient même jouir d'une entière liberté ceux qu'ils auraient pu en priver.

Ce fut à peu près à cette époque, c'est-à-dire, vers le milieu de juin, que le gouvernement provisoire de la Grèce organisa le bataillon des Philhellènes dont la formation avait été projetée dès long-temps, et qui réunit deux

cent cinquante officiers de toutes les contrées de l'Europe, accourus pour se ranger sous les bannières de la croix. Le commandement en fut confié au colonel italien Dagnas; un régiment grec, qui devait être exercé aux manœuvres françaises, fut organisé en même temps; le colonel italien Torella, qui le commandait, envoya dans les îles des officiers et des sous-officiers en recrutement, pour compléter son corps le plus promptement possible. Aussitôt qu'il fut fort de six cents hommes, on le divisa en deux bataillons, qui, réunis aux Philhellènes, formèrent un corps de huit cent cinquante-six hommes, dont le prince Mavrocordato prit le commandement en chef. Après avoir choisi pour son chef d'état-major le général wurtembergeois Normann, il partit de Corinthe, vers la fin de juin, pour se rendre en Épire par la route de Patras.

Colocotroni faisait alors le siége de cette ville. Le prince Mavrocordato s'arrêta quelque temps pour conférer avec lui, et s'embarqua ensuite sur les bâtiments grecs occupés au blocus de la place. Son intention était de débarquer en Épire pour faire insurger les villes et villages de cette partie de la Grèce, de se porter au se-

cours des Sulliotes, et de faire une diversion pour empêcher Courschid-Pacha d'envoyer des secours à Patras et à Nauplia. Mais une division anglaise, que l'expédition rencontra dans le golfe de Lépante, la contraignit à renoncer à ces projets, et à débarquer à Missolonghi en Étolie.

L'armée grecque marcha sur Arta, dans l'intention de s'en emparer; mais, arrivée à Péta, elle fut forcée de s'y arrêter, attendu que les Turcs, au nombre de cinq mille hommes, s'étaient avancés entre cette ville et Arta. Le général Normann, prévoyant qu'on ne tarderait pas à en venir aux mains, prit des positions dont le choix ne pouvait que faire honneur à ses connaissances militaires. L'armée, déployée sur une hauteur en avant de Péta, avait à son aile droite le premier bataillon, fort de trois cent trente hommes; le second bataillon occupait le centre, et quatre-vingt-dix Philhellènes formaient l'aile gauche. Deux pièces de canon, seule artillerie de l'armée, furent placées en avant du premier bataillon, et deux compagnies de tirailleurs grecs reçurent ordre de soutenir les ailes. Il est à remarquer que, pendant la bataille, le prince Mavrocordato, qui,

en sa qualité de commandant en chef, eût dû se trouver à la tête de ses troupes et les animer par son exemple, occupa le défilé de Langada, à plusieurs milles de Péta, poste qui pouvait être très-bien confié à un officier subalterne, et dont l'objet était d'empêcher un corps turc, venant de la Livadie, de déboucher par ce défilé et de tourner l'armée. Le lieutenant-colonel Max. Raybaud, le même qui, en 1821, avait dirigé avec succès le bombardement de Tripolitza, fut envoyé à Missolonghi pour y prendre quelques pièces de canon qu'on destinait à défendre les hauteurs occupées par l'armée grecque. Le quartier-général se trouvait sur une éminence en arrière de Péta.

Courschid-Pacha crut d'abord que l'armée des Hellènes était beaucoup plus forte que la sienne, et se replia sur Zidouni. Mais, désirant faire un effort pour pénétrer en Morée et débloquer Nauplia dont il connaissait la position critique, il lui importait de ne point laisser sur ses derrières des forces aussi considérables. Il se porta donc de nouveau en avant, et, après avoir renforcé son corps, attaqua les Grecs le 4 juillet, à cinq heures du matin. Il avait sous ses ordres de huit à neuf mille hom-

mes, auxquels les Grecs n'avaient à opposer que le faible nombre de combattants dont je viens de donner la position, et dont la bravoure cependant balança long-temps la supériorité des forces numériques et l'acharnement des Turcs. On combattit jusqu'à neuf heures du matin, sans que la victoire parût pencher d'aucun côté; elle semblait même devoir se décider en faveur des Grecs, qui se disposaient à charger l'ennemi, lorsque les tirailleurs, placés pour soutenir l'aile droite, abandonnèrent leur poste et se portèrent derrière la ligne. Ce mouvement n'échappa point aux Turcs, qui renforcèrent leur gauche et se précipitèrent comme un torrent sur l'aile droite des Grecs. Après une résistance héroïque, contrainte de céder au nombre, elle se retira un peu en désordre, traversa le village de Péta, et alla prendre une nouvelle position sur la hauteur où était le quartier-général. Elle y arriva sans avoir perdu un seul homme dans sa retraite. Malheureusement le colonel Torella avait été tué au commencement de la bataille. L'ennemi alors attaqua le second bataillon, qui résista avec une bravoure au-dessus de tout éloge, et conserva long-temps sa position. Mais, voyant celle de

l'aile droite occupée par les Turcs, et craignant d'être tourné, il dut nécessairement opérer sa retraite pour rejoindre le reste de l'armée.

Cependant les Philhellènes, qui paraissaient vouloir rivaliser entre eux d'audace et d'intrépidité, n'avaient point aperçu ces différents mouvements, et se trouvèrent bientôt livrés à eux-mêmes. Les Turcs, parvenus à Péta, les tournèrent et les enveloppèrent de toutes parts. Ces braves n'eurent plus qu'à opter dès-lors entre l'esclavage ou une mort glorieuse, et leur choix ne pouvait être douteux. La tentative désespérée que firent plusieurs d'entre eux pour s'ouvrir un passage au milieu des Turcs et rejoindre l'armée, devint fatale à l'ennemi. Une mêlée affreuse confondit long-temps les combattants, et ne fut, de la part des Philhellènes, qu'une série continue d'exploits auxquels il ne manquait que de plus dignes adversaires. Dans l'impossibilité de rappeler tous les traits d'héroïsme qui signalèrent cette mémorable journée, je ne puis m'abstenir, cependant, de citer l'intrépide capitaine français Miniac, qui ne succomba qu'après avoir immolé douze Turcs de sa main. Le lieutenant prussien Deichmann, porte-étendard, avait fixé à l'extrémité

de son drapeau une baïonnette, avec laquelle il combattit, quoique blessé, jusqu'au dernier soupir. Dix officiers polonais, qui avaient servi sous les drapeaux de la France, firent une trouée, entrèrent à Péta, s'y défendirent de maison en maison, et, réfugiés enfin dans une église, succombèrent sous le nombre, après avoir immolé une foule d'ennemis. Telle fut la fin glorieuse que les guerriers philhellènes trouvèrent sur le sol où les avait conduits le motif le plus noble et le plus désintéressé. Mais indépendamment de ces traits de bravoure partiels, l'armée entière, à l'exception des tirailleurs, mérita les plus grands éloges. Si, dans l'instant où l'ennemi pénétra à Péta, les Grecs avaient eu quelques pièces de canon sur la hauteur qui commande le village, tout eût été réparé, et les Turcs, mitraillés, eussent été taillés en pièces.

Les restes de l'armée opérèrent leur retraite en assez bon ordre sur Missolonghi. Elle avait perdu dans l'affaire quatre cents hommes. Le général Normann avait été blessé et son aide de camp tué. Soixante-deux officiers philhellènes avaient succombé, y compris le colonel Dagnas.

Le lieutenant colonel Raybaud, après la mort de son colonel, pris le commandement des débris du corps qui fut dissous à Missolonghi. La plupart des Philhellènes qui avaient survécu à l'affaire de Péta, et au nombre desquels était le colonel Stiez, retournèrent dans leur patrie pour y rétablir leur santé épuisée par les fatigues et les privations. Quelques-uns demeurèrent à Missolonghi auprès du prince Mavrocordato, et M. Raybaud se rendit à Athènes, emmenant avec lui MM. Panay de Paris, capitaine adjudant-major, Carré de Marseille, et quelques autres officiers, dont les noms me sont échappés. Je me reprocherais de ne pas rappeler ici la conduite et le dévouement de M. Dandré, que j'ai cité au nombre de mes compagnons de voyage lors de mon départ de Marseille. Ce jeune officier s'était rendu de Missolonghi à Argos, où une fièvre cruelle le retenait. Il profitait des courts instants de relâche que la maladie lui laissait pour se mêler dans les rangs des Grecs, malgré son épuisement, et faire le coup de fusil avec eux. Pendant l'accès, il venait se coucher sur sa capote auprès de la chaumière où les membres du gouvernement tenaient leurs séances, et ne se relevait que pour

prendre les armes de nouveau. Le colonel de Lavillasse ne montra pas moins d'intrépidité, et, quoique malade aussi, prit une part active à toutes les affaires qui eurent lieu. J'ai souvent entendu le vice-président Kanakari, s'exprimer sur le compte de cet officier supérieur, de la manière la plus flatteuse. Il eût été à désirer que les autres officiers européens qui se trouvaient à Argos n'eussent pas abandonné les Grecs au moment où l'entrée de trente mille Turcs en Morée rendait leurs secours plus nécessaires que jamais. Heureusement, leur retour et les faux rapports que quelques-uns se sont plu à répandre, n'ont rien diminué de l'intérêt porté aux Hellènes, et n'ont pas empêché que de nouveaux combattants vinssent se ranger sous les drapeaux de la croix.

On a vu la conduite du prince Mavrocordato à la bataille de Péta. Sur lui seul doit peser la terrible responsabilité du massacre des Philhellènes, et d'une partie du régiment grec confié à son commandement. Aussi pusillanime qu'ambitieux, ce fanariote ne pouvait que nuire à la cause dont il eût dû être un des plus fermes soutiens. Dès l'époque dont je m'occupe, marchant adroitement à son but, et se liant avec quel-

ques membres du sénat aussi peu dignes que lui de la confiance dont ils jouissaient, il cherchait à détruire sourdement le crédit de ceux dont il redoutait l'opposition. Le meilleur moyen de prévenir le résultat de ses manœuvres, eût été sans doute de changer la forme du gouvernement, et de remettre périodiquement l'autorité entre les mains du peuple, jusqu'à l'époque où la Grèce aurait pu élire un souverain constitutionnel. Plus d'une fois je l'ai suggéré à quelques députés, et même aux primats d'Hydra; mais Mavrocordato et ses adhérens ont toujours trouvé les moyens d'éluder un changement qui ne pouvait s'accorder avec leurs vues ambitieuses, et les obstacles qu'ils ont su faire naître sont les seuls qui aient empêché les Grecs de s'adresser aux souverains de l'Europe pour leur demander un monarque.

CHAPITRE VII.

Entrée de Drama-Ali en Morée, à la tête de 30,000 hommes. — Fuite du Gouvernement grec. — Réflexions sur quelques-uns de ses membres. — Situation de l'armée grecque à l'époque de l'invasion. — Dispositions faites par le prince Ypsilanti. — Batailles livrées aux Turcs. — Retraite et destruction de l'armée de Drama-Ali.

Avant la bataille de Péta, qui, sans la lâcheté de quelques hommes, eût pu avoir un résultat aussi décisif qu'il avait été glorieux pour les braves qui y combattirent, la Grèce était dans une situation à faire naître les espérances les mieux fondées. La défaite de la flotte turque dans le détroit de Chio, l'intrépidité dont les Solliotes avaient donné l'exemple, la capitulation d'Athènes, semblaient être le prélude des plus brillants succès pour les armes des Hellènes que la victoire accompagnait partout. Le gouvernement s'était transporté à Argos, dans l'intention

de s'établir à Nauplia, qui, le 30 juin, avait obtenu une capitulation honorable, et l'on s'occupait activement de l'évacuation de cette place et du transport de la garnison turque en Asie. Mais tout à coup on apprit que Drama-Ali, à la tête de trente mille hommes de cavalerie avec un train d'artillerie proportionné, était entré, le 15 juillet, dans les plaines de Corinthe. Ce général, après avoir reconnu l'entrée du Treté, avait quitté Corinthe le 17 juillet, et, dès le lendemain au matin, il pénétrait dans l'Argolide, et campait près de Mycène.

A cette nouvelle désastreuse, le gouvernement abandonna précipitamment Argos, dont les habitants se réfugièrent dans les montagnes. Quelques membres se rendirent à bord des bâtiments qui étaient au mouillage des moulins de Lerne, et M. Colletti, ministre de la guerre, ne fut pas des derniers à prendre ce parti, emportant avec lui beaucoup d'argent et d'effets précieux. Il eut la précaution de se faire escorter par plusieurs officiers européens, dont les secours le protégèrent sur la route contre des bandes de Mayniotes qui voulaient le dépouiller. Arrivé aux moulins, il se hâta de s'embarquer avec ses richesses, abandonnant avec une in-

différence coupable, au milieu d'une foule immense de peuple qui se précipitaient dans les caïques pour gagner les îles, ceux qui venaient d'exposer leurs jours pour sauver les siens.

Le respectable vieillard Athanase-Kanakari, vice-président du pouvoir exécutif, était resté jusqu'au dernier moment à Argos, avec le comte Metaxa et quelques autres personnes, pour essayer de conserver les archives du gouvernement et celles des ministères, ainsi qu'une certaine quantité d'argenterie qui faisait partie du trésor. Ce ne fut pas sans beaucoup de peine qu'ils réussirent à en faire parvenir une partie à bord des bâtiments. Le reste fut pillé par les Mayniotes, qui mirent ensuite le feu à plusieurs quartiers de la ville, et brûlèrent les récoltes pour qu'elles ne tombassent pas au pouvoir de l'ennemi. Une partie du papier-monnaie fut perdue. J'en achetai d'un soldat un cahier très-volumineux, que je remis à MM. Caracazani et Beaudoin, législateurs. Si ce papier n'est pas démonétisé, il fera la fortune de quelques spéculateurs au détriment de la nation.

Les membres du gouvernement qui s'étaient réfugiés à bord des bâtiments, ayant écrit aux primats d'Hydra pour me faire prier de me ren-

dre auprès d'eux, je m'embarquai, immédiatement avec plusieurs officiers, pour accéder à ce désir. Nous trouvâmes en mer une foule de caïques encombrées de malheureux habitants des campagnes, fuyant les dangers qui les menaçaient. Une entre autres était chargée d'officiers qui s'en étaient emparés de force pour se soustraire aux violences des Mayniotes, qui pillaient indifféremment les Grecs et les Européens. Les mœurs de cette peuplade ont été décrites avec trop de détails dans l'un des meilleurs ouvrages que nous possédions sur la Grèce, celui de M. Pouqueville, ancien consul français à Janina, pour que je puisse me permettre d'ajouter quelque chose au tableau qu'il en a donné.

Je trouvai réunis à bord de la goëlette qui portait une partie des membres du gouvernement, MM. Athanase-Kanakari, Orlando, membre du pouvoir exécutif; Boudouri, membre du corps législatif; Bulgari, ministre de la marine, et le comte Metaxa, ministre de la police. A bord d'un autre bâtiment se trouvaient MM. Carakazani, Monarkidi, Contada, tous membres du corps législatif; Scandalidi, premier secrétaire de ce corps; Négris, ministre des affaires étrangères, et Colletti, ministre de

la guerre. MM. Creveto et Bironka étaient à l'armée du général Petro-Bey.

Je vis aux moulins, sur le bord du rivage et dans les jardins, beaucoup de cadavres de Turcs que les Grecs avaient massacrés et brûlés en partie. On me fit remarquer, entre autres, celui d'une fille horriblement mutilé sous les yeux d'un nommé Michelis, qui se dit colonel napolitain, quoiqu'il soit Grec, et qui, loin de s'opposer à de pareilles atrocités, avait arraché cette infortunée à la protection d'un Grec, pour la livrer à la fureur de quelques cannibales indignes du nom d'Hellènes.

On m'assura que les mêmes scènes de carnage avaient eu lieu à Tripolitza, où plus de cent Turcs des deux sexes avaient été massacrés. Ces horribles représailles seraient bien propres, sans doute, à amortir l'intérêt si généralement senti pour les Grecs. Mais ce n'est point la nation qu'on doit en accuser ; je suis garant qu'elle les désapprouve, et aucun des Européens qui a pris part aux événements que je raconte, ou qui simplement en a été témoin, ne me démentira. Je dirai plus ; on ne peut voir sans étonnement qu'un peuple auquel les fers dont il a été accablé si long-temps auraient dû communiquer

quelque chose du caractère atroce de ses oppresseurs, et les mœurs lâches et cruelles compagnes de l'esclavage, ait déployé dans cette guerre autant de générosité? La constitution grecque ne connaît point d'esclaves; tout ennemi qui met bas les armes doit être considéré comme prisonnier de guerre, et gardé jusqu'à un échange. Mais, charmés de posséder quelques belles esclaves, et ne songeant qu'à leurs intérêts, les membres les plus influents du gouvernement, loin de faire observer cette loi, cherchaient tous les moyens pour l'éluder. Je ne crains pas de le répéter, c'est à leur égoïsme seul qu'on doit attribuer des excès que la nation désavoue. Si, dès le commencement de l'insurrection, le gouvernement se fût occupé avec activité de propager l'instruction parmi le peuple, et de l'organisation du clergé, dont la composition est en général mauvaise, les mœurs se fussent sensiblement améliorées, et les Hellènes eussent perdu la légère teinte de barbarie qu'a dû nécessairement leur laisser un long contact avec les Turcs.

C'est encore à l'intérêt et à la cupidité de quelques hommes qu'est due la possession de Nauplia par l'ennemi. Au lieu de persister à vouloir

s'emparer des deux tiers des propriétés turques, si le gouvernement eût su faire quelques sacrifices, les Ottomans et leurs effets eussent été immédiatement embarqués pour l'Asie, Nauplia eût resté au pouvoir des Grecs, et l'on eût évité en même temps de grands désastres et la honte d'une fuite en désordre.

J'ai déjà exprimé mon opinion sur le caractère de quelques membres du gouvernement. Mon nouveau séjour auprès d'eux, pendant lequel je les étudiai avec soin, ne fit que confirmer l'idée que je m'en étais faite.

Parler peu, en imposer par un maintien grave et avantageux, se dérober aux regards pénétrants, étaler à propos quelques connaissances superficielles, échapper aux éclaircissements par un silence dédaigneux, et couvrir la plus forte cupidité du voile du plus grand désintéressement, tel est en peu de mots le portrait de M. Colletti. M. Négris joint à beaucoup d'esprit une opinion beaucoup trop avantageuse de lui-même, et surtout une ambition sans bornes. Le vice-président Kanakari est un vieillard extrêmement respectable, et aussi recommandable par ses connaissances que par son patriotisme. M. Orlando, membre du pouvoir

exécutif, doit à une bonne éducation et à ses fréquents voyages en Europe des connaissances très-variées; c'est d'ailleurs un homme spirituel, franc et loyal. M. Karakazani, membre du corps législatif, réunit aussi à beaucoup d'esprit un jugement sûr, et parle le français avec élégance et facilité. Je regrette de ne pouvoir en dire autant de son collègue Vassilly Boudouri, ignorant, stupide, orgueilleux, et partant très-entêté dans ses opinions. Le ministre de la marine Bulgari ne sait ni lire ni écrire; c'est au reste, un homme brave et loyal, et qui ne voit rien à côté des intérêts de sa patrie. Le comte de Metaxa, ministre de la police, aussi instruit que brave, a donné de nombreuses preuves de son dévouement à la cause qu'il sert. J'ai déjà rendu justice aux talents et à la modestie de Théotoki, secrétaire général du ministère de la guerre.

Cependant l'invasion de la Morée occupait tous les esprits, et donnait les plus graves inquiétudes. Le gouvernement grec, comptant sur la fidélité d'Odisseus, qui gardait les défilés des Thermopyles que l'ennemi devait forcer pour entrer dans le Péloponèse, avait divisé les troupes, pour faire le blocus de Patras, Coron et Modon. Deux mille hommes seulement se trou-

vaient à Argos et devant Nauplia, et Corinthe n'avait qu'une poignée de soldats dans sa forteresse, qui d'ailleurs était mal approvisionnée. Ainsi les Grecs furent attaqués à l'improviste par une armée victorieuse et des forces quinze fois plus fortes que celles qu'ils avaient à leur opposer. Odisseus avait écrit au général Colocotroni : « Je vous envoie trente mille Turcs; « vous en ferez ce que vous voudrez, mais je « n'en laisserai pas passer davantage. » Il les laissa en effet franchir les Thermopyles, dans le désir de se venger du triumvirat qui l'avait persécuté, et avait voulu lui enlever son commandement pour le donner au mari d'une des maîtresses du ministre de la guerre.

Cette opération avait paru si importante à la Porte Ottomane, et aux ennemis des Grecs, que le plan en avait été conçu à Constantinople même, où des chrétiens, qui connaissaient le dénûment et la fâcheuse situation de la Morée, n'avaient rien oublié pour y déterminer le Grand Seigneur. Tout avait été mis en usage pour en assurer le succès; et, comme on l'a vu, il était difficile de ne pas y croire en voyant l'état respectif des deux armées. Outre le désavantage immense de la force numérique, celle

des Grecs était dans la misère la plus profonde, et n'offrait que des symptômes de désorganisation. Il n'existait pas d'hôpitaux; les malades et les blessés mouraient privés de médicaments et de toute espèce de secours. Les magasins, les caisses militaires étaient vides : les premiers, par suite de la négligence et de l'impéritie de quelques personnages; les autres, par le résultat de leur avarice et de leur rapacité. Les efforts et la bonne volonté de plusieurs chefs de l'armée n'avaient abouti à rien, parce qu'on ne cessait d'entraver leurs mesures, et de leur faire éprouver des contrariétés de tous genres. Les ressources publiques et particulières étaient épuisées par une administration vicieuse, et l'on ne pouvait, en jetant les yeux sur un pareil état de désorganisation, que former les plus tristes présages pour l'issue de la guerre.

L'entrée des Turcs en Morée, quoiqu'elle eût porté la terreur dans ces contrées, n'en fut pas moins, de leur part, une faute grave; car trente mille hommes de plus en Romélie et en Épire y auraient fait un mal incalculable, et auraient produit de plus grands résultats. Une faute plus grande encore, fut de pénétrer dans un pays de montagnes avec de la cavalerie et

de l'artillerie seulement, sans infanterie et sans vivres. A l'approche des Turcs, les habitants se retiraient en incendiant leurs habitations et leurs récoltes; leur persévérance, les ressources qu'ils surent puiser dans leur patriotisme et leur bravoure, tournèrent enfin à leur avantage une expédition qui, quoique mal calculée, semblait devoir assurer leur ruine.

Drama-Ali, après avoir inutilement perdu huit jours à Mycène, rentra à Argos le 25 juillet. Dès le 20, le général Nicolas Nikitas, qui commandait le siége de Nauplia, avait pris position au village de Laria et sur les montagnes qui bordent la route du port Thivery (ancien arsenal des Vénitiens.) Le prince Ypsilanti et le général Petro-Bey se placèrent sur les montagnes de l'Erasinus, échelonnèrent leurs troupes, et étendirent leurs avant-postes dans les vignes et le long du rivage, jusqu'à une portée de canon de Nauplia. On fit construire des murs en pierres sèches à hauteur d'appui, de manière à former des épaulements appuyés aux murailles des maisons incendiées d'Argos. Les trois bâtiments, sur lesquels étaient les membres du gouvernement et du corps législatif, s'approchèrent du rivage pour protéger le quartier-

général et les avant-postes. Une chaloupe armée de deux canons eut ordre de rester à la petite forteresse qui est en mer à cent toises de Nauplia, et que les Turcs avaient remise aux Grecs avec sept otages, comme une garantie de l'exécution de la capitulation. Une autre chaloupe canonnière fut placée aux moulins, et une troisième auprès des bâtiments, pour se porter au rivage en cas de besoin; plusieurs caïques furent placées à la disposition du quartier-général, pour transporter des troupes sur les points du rivage où leur présence serait nécessaire, et renforcer au besoin les avant-postes. La petite forteresse fut mise en état de défense. Je fis changer plusieurs affûts, percer un mur pour y établir un canon, et réparer diverses embrasures, afin d'avoir un plus grand nombre de pièces pointées sur la ville. Ces différentes dispositions terminées, nous attendions du renfort pour attaquer l'ennemi.

Les Turcs, au nombre de dix-huit mille hommes, avaient pris possession d'Argos, s'étaient répandus dans les plaines et avaient établi leur quartier-général au pied de la montagne Élie, vis-à-vis et près de Nauplia. Chaque jour se passaient quelques affaires d'avant-pos-

tes, dont les résultats étaient tout-à-fait insignifians.

Le 29, le gouvernement envoya un exprès à la petite forteresse pour me prévenir que la flotte turque était en vue, et une heure après arriva un brick d'Hydra, qui nous apprit que cette flotte faisait route pour Patras. On expédia sur-le-champ un courrier pour instruire de cet événement la petite division grecque qui bloquait cette forteresse.

Le prince Ypsilanti et le général Petro-Bey, ayant reçu des renforts qui portaient leur petite armée à trois mille hommes, ne laissèrent aucun repos aux Turcs. Ils les attaquaient journellement, et toujours avec plus ou moins de succès. Ces affaires étaient en général de peu d'importance; mais, le 30, on en vint aux mains d'une manière plus générale et plus sérieuse, et les Turcs perdirent beaucoup de monde dans cet engagement, à la suite duquel le prince s'empara de la vieille forteresse d'Argos. Les Turcs alors transportèrent leur quartier-général à Argos même, firent venir des mortiers de Nauplia, et bombardèrent la vieille forteresse, mais sans succès.

Pendant ce temps, Colocotroni, qui avait

abandonné le siége de Patras, s'était avancé à marches forcées avec deux mille hommes, et avait disposé ses troupes dans tous les villages aux environs d'Argos, de manière à couper les vivres à l'ennemi. De leur côté, les habitants des villes et des campagnes accouraient, de toutes les parties de la Morée, se ranger sous les étendards de la patrie. Bientôt l'armée grecque se trouva forte de dix mille hommes, déterminés à vaincre ou à périr, et qui semblaient, comme les anciens Spartiates, plus portés à chercher l'ennemi qu'à s'informer de ses forces.

Le 31 juillet, le député Paniaropulo arriva avec onze cents hommes; et Colocotroni, auquel le gouvernement avait confié le commandement en chef malgré les menées de quelques intrigants, commença à prendre les meilleures dispositions. Il fit occuper, par une partie de ses troupes, les défilés qui se trouvent entre Argos et Corinthe, et forma avec ce qui lui restait des détachements qu'il plaça sur les montagnes des marais d'Argos, de manière à cerner les Turcs dans les plaines. Ainsi, l'ennemi, qui avait négligé de faire garder les passes à l'entrée de l'isthme de Corinthe, dont trois mille hommes des îles prirent possession, se trouva réduit à ses

propres moyens. Tombasis, dont j'ai déjà eu occasion de louer les talents et l'activité, était allé lui-même prendre ces trois mille combattants, et les avait conduits à leur poste. D'autres troupes furent en même temps placées entre Patras et Corinthe, et les Turcs qui occupaient cette dernière ville y demeurèrent cernés, comme l'étaient ceux qui se trouvaient dans les plaines d'Argos; et les douze mille hommes laissés par l'ennemi furent privés de communications avec la Thessalie. Malheureusement la citadelle de Corinthe fut en ce moment évacuée par suite de la lâcheté d'un prêtre qui y commandait; quoique mal approvisionnée, elle eût pu tenir long-temps encore avec un chef doué de quelque fermeté.

A partir de l'instant où ces dispositions eurent été terminées, et où les deux partis se trouvèrent en présence, il ne se passa pas de jour qui ne fût témoin de quelque affaire plus ou moins importante. Le 1^er^ août, l'engagement fut général, et les Grecs, après avoir tué beaucoup de monde à l'ennemi, lui enlevèrent cinq pièces de canon. Ce succès était d'autant plus remarquable qu'ils n'avaient ni artillerie ni cavalerie.

Le 2, on reprit les armes pour se battre avec un nouvel acharnement. L'aile droite de l'armée grecque, placée sur le flanc de la montagne située près de l'Erasinus, entre Argos et cette rivière, essuya et repoussa avec intrépidité six charges consécutives de cavalerie. A la septième, elle fut cependant forcée de plier, et opéra sa retraite sur une autre montagne, entre l'Erasinus et les moulins de Lerne. Toute l'armée grecque suivit ce mouvement, et se replia en bon ordre, sans perdre un seul homme. Elle n'avait vu tomber qu'un petit nombre de ses combattants pendant les charges où les Turcs durent en perdre un grand nombre, d'après le mouvement et le désordre que je vis dans leurs rangs. Je remarquai l'intrépidité d'un porte-étendard de l'aile droite de l'armée grecque, qui, serré de très-près par deux cavaliers turcs, défendit avec autant de courage que d'opiniâtreté l'enseigne qui lui avait été confiée. Arrivé sur le sommet de la montagne, il la planta en terre, et fit feu sur ses adversaires, qui abandonnèrent la poursuite et tournèrent bride. Il m'est pénible de ne pouvoir consigner ici le nom de ce brave.

Le 3, pendant la soirée, les Grecs, dans l'in-

tention de jeter des vivres dans la vieille forteresse d'Argos, près de laquelle les Turcs avaient établi des postes, firent une fausse attaque; on se battit depuis cinq heures jusqu'à dix. La fusillade fut si vive de part et d'autre, que pendant plusieurs heures la montagne d'Argos nous sembla couverte d'un feu d'artifice des plus brillants. Après avoir obtenu l'objet qu'elle s'était proposé, en faisant entrer des vivres dans la place, l'armée grecque reprit ses positions.

Irrité de ce que les troupes et les habitants de Nauplia se refusaient à faire feu sur la petite forteresse, le pacha y envoya des canonniers européens qu'il avait auprès de lui, et dès le 4, au point du jour, des boulets furent dirigés sur ce point. La forteresse riposta si vigoureusement, que les habitants envoyèrent à diverses reprises demander qu'on cessât le feu, s'engageant de leur côté à mettre tout en œuvre pour empêcher les canonniers de continuer. Cependant ces combats se prolongèrent pendant cinq jours consécutifs. Le feu commençait dès l'aurore, continuait jusqu'à dix heures, moment de la grande chaleur, et reprenait entre trois et quatre heures, pour ne se terminer qu'après

le coucher du soleil. Pendant la nuit, la forteresse tirait sept coups de canon par heure, pour tenir les Turcs toujours sur le qui-vive.

Le même jour, où l'on commença à tirer sur la petite forteresse, l'armée attaqua simultanément, sur tous les points, l'ennemi qui ne s'y attendait pas, et en fit un horrible carnage, auquel la nuit seule vint mettre un terme. Mais l'attaque recommença le lendemain dès le point du jour, et se prolongea jusqu'à neuf heures avec le même succès. Harcelé sur tous les points par l'infatigable Colocotroni, et dans l'impossibilité de se procurer des vivres, l'ennemi était réduit à manger ses chevaux et ses chameaux. Dans l'intention de le porter à diminuer encore plus ses forces, les Grecs se déterminèrent à lui abandonner la vieille forteresse d'Argos. A cet effet, on fit dans la soirée une fausse attaque; la garnison sortit de la forteresse, et les Turcs en prirent possession le lendemain.

Le plan des Hellènes était, comme on l'a vu, de ne laisser aucun repos à l'ennemi, et de le harceler continuellement par des affaires générales ou partielles. On l'attaqua donc de nouveau dans l'après-midi du 6 août, et en tirailleurs sur tous les points. Il perdit beau-

coup de monde dans ce nouveau genre de combat, auquel il n'était pas préparé.

Le même genre d'attaque eut lieu le lendemain, le matin et le soir, et une division de l'armée fut chargée de la renouveler à chaque heure de la nuit. Le prince Ypsilanti, qui avait montré la plus grande bravoure dans ces divers engagements, et avait eu un cheval blessé sous lui à l'évacuation de la vieille forteresse d'Argos, partit, ce jour-là, pour aller prendre le commandement des troupes qui gardaient les passes de l'isthme de Corinthe. Il eût été difficile de les confier en de meilleures mains.

Les pertes des Turcs, pendant les différentes affaires dont je viens de parler, furent tellement considérables, qu'au moment où ils effectuèrent leur retraite, leurs forces ne s'élevaient pas à plus de neuf mille hommes.

Le 3 août, je reçus de la part du gouvernement la dépêche suivante :

« Honorable colonel Philippe-Jourdain,

« Nous vous prions de vous rendre à l'instant « dans le fort situé vis-à-vis de Nauplia, et « d'y employer tous les moyens que votre art

« pourra vous fournir, à incendier la partie « de la ville comprise en dedans des remparts, « afin d'épouvanter les Ottomans, et les amener « promptement à rendre la citadelle qu'ils oc- « cupent.

« *Signé* Athanase-Kanakaris, vice-président, « Jean Orlando et Basile-Boudouri, mem- « bres du pouvoir exécutif. »

Les bonnes dispositions prises par les généraux grecs m'avaient convaincu qu'ils feraient, des plaines d'Argos, le tombeau de leurs ennemis. D'après cette persuasion, je crus devoir répondre que la ville de Nauplia étant la seule où l'on pût, après l'anéantissement ou la retraite de l'armée de Drama-Ali, établir le siége du gouvernement grec, il importait de la conserver. Mais que si, contre toutes les probabilités les Hellènes étaient dans la nécessité d'abandonner leurs positions, et de se retirer, je ferais alors, sans perdre du temps, toutes les dispositions nécessaires pour détruire Nauplia, et faire sauter en même temps la petite forteresse, pour contraindre l'ennemi à concentrer ses forces dans Argos. Ces observations furent accueillies par les membres du gouvernement dont la lettre fut considérée comme non avenue,

et Nauplia continua seulement à recevoir le feu de la petite forteresse.

Le 9, le secrétaire du pacha arriva au quartier général de Petro-Bey, pour demander à entrer en négociation. Drama-Ali exigeait, avant tout, que les Grecs missent bas les armes, et promettait d'avoir pour eux tous les égards que méritait leur bravoure, et de respecter les personnes et les propriétés. Dans le cas où les hostilités seraient continuées, il se disposait, disait-il, à prendre les mesures les plus promptes et les plus efficaces pour châtier enfin la rebellion. On ne lui fit aucune réponse, et on retint le secrétaire, dont quelques propos donnèrent à entendre que les Turcs attaqueraient le jour même ou le lendemain. Toute l'armée en fut instruite sur-le-champ; les bâtiments débarquèrent plusieurs pièces de canon, et on se disposa à couper la retraite aux Turcs sur Nauplia.

Je me trouvais le lendemain auprès du chef d'état-major, lorsqu'on vint lui annoncer, des avant-postes, que l'ennemi, au lieu de se disposer à attaquer, commençait son mouvement de retraite. Je craignis d'abord que ce ne fût qu'un stratagème; et, sur l'observation que j'en fis,

on ordonna de faire marcher sur-le-champ un corps de quinze cents hommes pour épier et suivre la marche des Turcs. Mais tous les avis qui arrivèrent successivement confirmèrent le premier rapport. L'ennemi se dirigeait vers Corinthe, et manœuvrait de manière à se trouver, à la chute du jour, à l'entrée des passes, qui, comme je l'ai dit, sont bordées de précipices, et tellement resserrées en quelques endroits, que deux chevaux peuvent à peine y passer de front. Nikitas, qui les gardait à la tête de cent hommes seulement, laissa les Turcs s'engager dans ces défilés, et, tombant sur eux inopinément et à la faveur des ombres de la nuit, en fit un horrible carnage. Deux mille cinq cents hommes restèrent sur le champ de bataille. Les bagages, les tentes, les chameaux, une quantité considérable de chevaux, et environ trois millions en espèces monnayées tombèrent au pouvoir des Grecs. Deux mille Turcs à peu près s'échappèrent en désordre, et arrivèrent auprès de Corinthe. Mais, avant qu'ils pussent y entrer, les Grecs, qui cernaient la ville de ce côté, leur firent éprouver de nouvelles pertes. Le pacha, qui était à la tête de ces deux mille hommes, mit une telle précipitation dans sa

fuite, qu'il perdit son turban. D'autres débris de ce corps profitèrent du reste de la nuit pour effectuer leur retraite sous les murs de Nauplia; où ils arrivèrent au point du jour. On trouva, parmi les morts, le pacha, commandant en second, et les soldats s'empressèrent de présenter à leur général la riche selle du cheval de ce chef. Ce fut le seul objet qu'il voulut accepter de l'immense butin fait dans cette journée. Un désintéressement bien louable, mais malheureusement trop rare parmi les officiers supérieurs des Hellènes, lui fit constamment refuser de prendre part aux dépouilles enlevées à l'ennemi.

Le jour suivant, le reste de l'armée turque chercha de nouveau, et avec aussi peu de succès, à forcer le passage. Quinze cents combattants succombèrent, et beaucoup de chevaux furent encore pris par les Grecs. Douze cents hommes environ parvinrent à franchir les défilés, et vinrent se placer sous la protection des batteries de Naupliá, mais non sans avoir, comme ceux de la veille, beaucoup souffert du feu des Hellènes, postés aux environs de Corinthe. Les Turcs, réunis sous les murs de Nauplia, tentèrent vainement, à différentes reprises, de se

frayer un passage; presque tous tombèrent sous les coups des Grecs, au pied même des remparts qui les protégeaient. Durant leur marche désastreuse à travers les défilés, le découragement et la terreur s'étaient emparés d'eux à tel point, qu'ils n'avaient pas songé à tirer un seul coup de fusil; et plusieurs jours après cet événement on surprit une foule de soldats qui, au moment du danger, avaient abandonné leurs chevaux pour se cacher parmi les rochers.

Le pacha effectua enfin sa retraite avec ses canonniers, et les différentes batteries cessèrent de faire feu. Dans toutes les affaires qui avaient eu lieu, la petite forteresse, très-maltraitée d'ailleurs, n'avait eu que deux hommes blessés. Elle avait fait beaucoup de mal à la ville, et son artillerie avait tué un grand nombre de combattants, parmi lesquels se trouvait le commandant du génie. Elle n'avait cependant que quatorze pièces dont un mortier, tandis que les remparts de Nauplia sont garnis de trois cent soixante et quinze bouches à feu. Mais les batteries basses seulement tiraient sur la forteresse, attendu que celle de Palamède est trop élevée pour que son feu pût l'atteindre.

MM. Frank Hasting, lieutenant de vaisseau

de la marine anglaise, dont j'ai déjà parlé; Johane Hane, lieutenant des bombardiers; et Demetrius Calergé, aussi lieutenant, qui m'avaient suivi volontairement d'Hydra, et que j'avais établis dans la petite forteresse, y donnèrent des preuves d'habileté et de bravoure. M. Hasting surtout, à qui j'en avais confié le commandement, s'y distingua par son intrépidité autant que par ses talents. Je ne saurais donner trop d'éloges à ces braves Philhellènes, ainsi qu'aux soldats kranidiotes qui servaient les pièces, et à leur capitaine.

Après ces affaires, une partie des troupes grecques se rapprocha de Nauplia. Le quartier général de Petro-Bey fut établi à Argos, et celui de Colocotroni, à Saint-Georges, d'où ces deux généraux ne cessèrent de harceler l'ennemi. Petro-Bey l'attaqua journellement sous les murs de Nauplia; et Colocotroni, de son côté, ne lui laissa aucun instant de repos à Corinthe. Nauplia et la petite forteresse gardèrent la neutralité dans toutes les affaires qui suivirent la retraite du pacha. On se battit souvent sous le canon de leurs batteries, sans que l'une ou l'autre fissent feu sur les Turcs ou sur les Grecs.

Il y eut aussi quelques engagements partiels et de peu d'importance jusqu'au 20 août. Ce jour-là, après une affaire générale et assez vive, les Grecs perdirent trente hommes à un avant-poste, et par la faute de ceux qui le composaient. Établi dans une position des plus avantageuses sur le rivage, il était de plus protégé par deux chaloupes canonnières, l'une de Maïna, l'autre de Kranidi. La première abandonna la défense et gagna le large. L'autre tint bon. L'avant-poste se trouvait en avant de l'extrême droite de l'armée grecque. Les Turcs, battus, sur tous les points, par le centre et la gauche de l'armée grecque, opérèrent leur retraite vers le rivage, pour arriver plus promptement sous les murs de Nauplia. Dans leur mouvement ils attaquèrent l'avant-poste, dont les hommes, au lieu de garder leur position, entrèrent dans l'eau pour combattre plus près de la chaloupe canonnière de Kranidi, qui était à l'ancre, et faisait un feu assez vif. Tous les blessés se noyèrent, sans qu'il fût possible de leur porter aucun secours.

Une péniche armée par des Hydriotes, et sur laquelle je montai, se porta au secours du poste. Nous fîmes sur l'ennemi un feu si bien

nourri, que nous le contraignîmes à abandonner la partie; et, continuant à le suivre en longeant le rivage, nous l'accompagnâmes ainsi jusque sous les remparts de Nauplia.

Le 22, les Turcs de Corinthe tentèrent de forcer le passage pour se jeter dans Patras; leur flotte mouillée devant cette place leur faisait concevoir l'espérance de pouvoir y faire pénétrer des vivres. L'événement ne répondit pas à leur attente. L'affaire cependant fut sanglante de part et d'autre. Les Turcs laissèrent beaucoup de monde sur le champ de bataille, et les Grecs, de leur côté, perdirent quatre-vingts hommes, au nombre desquels se trouvait le brave capitaine Anagnost-Petimeza.

Le 26, Petro-Bey eut de nouveau un engagement très-vif avec la cavalerie turque de Nauplia, qui fut mise dans une déroute complète, et perdit beaucoup de monde. Un des généraux, Nicolas Nikitas, frère du général, qui, à la journée du 10, avait remporté sur l'ennemi les avantages les plus décisifs, emporté par son cheval à la poursuite des Turcs, et mêlé dans leurs rangs, fut tué au milieu d'eux. Son corps fut après l'affaire transporté à Argos, où on l'inhuma avec les honneurs et cérémonies militaires.

Tout ce que j'avais vu de l'expédition dont je viens de donner quelques détails, m'avait convaincu que les Grecs, réduits à leurs seuls moyens, pouvaient encore braver toute la puissance des Turcs. A toutes les époques, il leur sera facile de le faire, et ils n'auront, pour y parvenir, et former un État indépendant et capable de résister à toutes les puissances, qu'à se réfugier dans la Morée, fortifier l'isthme de Corinthe, et mettre leur marine sur un pied respectable. La manière dont j'avais vu combattre les Turcs m'avait aussi démontré qu'avec dix mille hommes de troupes réglées, et un train d'artillerie suffisant, on pourrait faire en très-peu de temps la conquête de la Turquie d'Europe.

Dans les premiers jours de septembre, le gouvernement grec, considérant les opérations de Drama-Ali comme entièrement terminées, se transporta à Saint-Jean près d'Astro, et y convoqua une assemblée nationale. On continua toujours cependant à fatiguer l'ennemi par des attaques journalières près de Corinthe et devant Nauplia. Mais ces combats de peu d'importance ne pouvant me fournir désormais l'occasion de servir activement, sur ces lieux, la cause des Hellènes, je crus devoir retourner à Hydra.

CHAPITRE VIII.

Combat naval dans le détroit de Spezzia. — Retraite de l'ennemi. — Nouvelles tentatives pour approvisionner Nauplia. — Prise d'un bâtiment turc porteur de dépêches. — Fuite de la flotte ottomane. — Lettres aux primats des trois îles.

On vient de voir les succès obtenus par une poignée de combattants dépourvus de tous les moyens matériels qui assurent la victoire, contre une armée formidable, et autant disciplinée que peut l'être une armée turque. On a vu la Morée soustraite à l'asservissement qui la menaçait, par la bravoure et la persévérance des armées de terre. Je vais donner quelques détails sur les opérations de la flotte grecque à la même époque.

Dès les premiers jours du mois d'août, l'escadre turque, composée de toutes les forces maritimes de la Turquie, de l'Égypte et des côtes de Barbarie, et comptant quatre-vingt-

quatre bâtiments, dont sept vaisseaux de haut-bord, quinze frégates et plusieurs corvettes, était réunie devant Patras. Le gouvernement grec, instruit qu'elle était destinée à ravitailler Nauplia, prit toutes les dispositions nécessaires pour s'opposer à l'exécution de cette mesure. Des brûlots furent placés sur différentes positions du golfe de Nauplia; des bâtiments d'Hydra, de Spezzia et d'Ipsara, furent armés à la hâte, et se réunirent au nombre de soixante devant l'île de Spezzia, pour attendre l'ennemi.

Le 20 septembre, la flotte turque parut, se dirigeant vers le détroit de Spezzia. On avait envoyé des troupes dans cette île pour s'opposer à un débarquement; et plus de douze mille hommes occupaient la côte du golfe de Nauplia.

Dix-huit bâtimens grecs et huit brûlots s'établirent par échelons dans le détroit, en face de la ville, de manière que six bâtiments seulement pussent combattre à la fois, ce qui mettait les Turcs dans la nécessité de forcer ces trois lignes avant de traverser le détroit. Une autre partie de la flotte grecque eut ordre de se laisser chasser par l'avant-garde ennemie, de l'attirer entre Hydron et Hermione, de faire agir ses

brûlots, et de manœuver de manière à revenir par le nord entre Hydron et Hydra, pour mettre le reste de la flotte turque entre deux feux.

Ainsi qu'on l'avait prévu, une partie de l'escadre ennemie attaqua celle des Hellènes dans le détroit, et l'autre poursuivit les bâtiments qui se dirigeaient entre Hydron et la Morée. Malheureusement les vents tombèrent, et les Grecs, restés en calme, ne purent exécuter leur projet. Un brûlot, près de la pointe ouest d'Hydra, aborda par la poupe une frégate turque, d'où cinquante hommes armés s'élancèrent à bord de la machine incendiaire, et parvinrent à l'éloigner, mais en y trouvant leur perte; le feu devint en un instant si violent, qu'ils furent tous brûlés ou noyés. L'équipage du brûlot n'eut que deux hommes blessés par la mousqueterie de la frégate. Pendant ce temps on s'était attaqué avec acharnement de part et d'autre. Après six heures de combat, l'escadre turque se retira sans avoir obtenu aucun succès, et sans avoir pu forcer le passage. La forteresse de Spezzia avait contribué par son feu à la défense des bâtiments grecs. Les deux flottes restèrent en présence, et s'observèrent pendant

quelques jours; et le 23, dans l'après midi, celle des Turcs fit voile pour Nauplia.

Le même jour, je me transportai avec le ministre de la guerre sur la frégate française, *la Fleur de lis*, qui devait nous conduire à Astro, où j'allais demander au gouvernement une remise de fonds, dont je ferai bientôt connaître la destination. Le soir, toute la division française mit en panne à l'extrémité du détroit de Spezzia.

Cependant le calme et les vents du fond du golfe concouraient également à empêcher les deux flottes ennemies de faire beaucoup de chemin. Dans la soirée, la chaleur devint étouffante; un calme absolu, l'état vaporeux de l'atmosphère, les nuages qui s'accumulaient dans le ciel, et le roulement lointain et prolongé du tonnerre, annonçaient un violent orage. Il éclata tout à coup avec une impétuosité qu'il eût été impossible de prévoir. En un instant le ciel parut en feu; les éclairs s'y succédaient sans le moindre intervalle, et l'on eut dit que les éclats de la foudre menaçaient les barbares, et leur interdisaient l'entrée du golfe.

Le 24 au matin, les deux flottes se trouvèrent de nouveau en présence et très-près l'une de l'autre. Celle des Turcs pénétrait dans le golfe

par le sud de Spezzia, celle des Hellènes y entrait par le détroit. Ainsi, elles ne pouvaient manquer de se rencontrer avant d'arriver à Nauplia. Un des brûlots qui, dans la nuit s'était mis en travers dans le golfe, se trouva au point du jour très-près de l'ennemi, mais parvint heureusement à lui échapper, et à se soustraire au danger de sa position.

Dans la matinée, le commandant français envoya à bord du pacha un de ses officiers pour lui faire les compliments d'usage, et convenir du salut. Il lui fit remettre, par le même canot, un Arabe, qui, après avoir été employé à bord d'un bâtiment à Hydra, en avait été débarqué, mais auquel on avait imprudemment laissé la liberté de rester dans la ville. Profitant de la nuit, il s'était rendu à bord de la frégate, au moment où elle se trouvait devant Hydra. Je pensai que le commandant aurait pu différer jusqu'au lendemain pour faire la remise de ce Turc, qui, n'ignorant rien de tout ce qui concernait l'armement de la flotte grecque, et de ses dispositions pour brûler les bâtiments turcs, ne manqua pas d'en instruire le pacha, ainsi que j'aurai occasion de le prouver bientôt.

Après le salut, la division française continua

sa route pour Astro, où elle arriva avant la nuit.

Le vent était alors favorable à la flotte turque, qui, se dirigeant sur Nauplia, n'en était pas à plus de deux lieues. Les Grecs ralentissaient leur marche, et paraissaient décidés à laisser pénétrer l'ennemi dans le fond du golfe pour le combattre avec plus d'avantage. Tout faisait, en effet, espérer qu'ils y auraient détruit une grande partie de la flotte ennemie: Mais tout à coup les Turcs s'arrêtent, expédient un bâtiment autrichien pour Nauplia, et manœuvrent pour sortir du golfe. Ce mouvement ne put être que le résultat des renseignements donnés par l'Arabe, dont le commandant français avait fait la remise. Quoi qu'il en soit, le bâtiment impérial n'arriva pas à sa destination, et fut pris par un des brûlots, et par la chaloupe canonnière de la petite forteresse. Un officier turc était à bord, porteur de dépêches qui furent saisies, et dont voici le contenu.

LE CAPITAN-PACHA,

Au commandant de Nauplia.

« Grâce au tout puissant Allah, depuis à

« peu près un mois, les affaires ont commencé « à prendre une tournure favorable. Le châ- « teau de Souli à été pris par S. A. le pacha de « Janina Omer-Brionès. Une partie des infi- « dèles qui s'y trouvaient ont été mis à mort, « les autres se sont réfugiés dans les montagnes. « En face de Patras, plusieurs vizirs sont en- « trés à Missolonghi, après s'être rendus maîtres « de tous les environs. Cette nouvelle, aussi im- « portante que certaine, nous est parvenue de- « puis plusieurs jours.

« S. A. le grand sheraskier Kourchid-Pa- « cha se dirige sur la Morée, à la tête d'un « corps considérable. Notre brave armée de « Corinthe, qui n'a éprouvé jusqu'à ce jour au- « cune perte, se dispose à marcher sur Nau- « plia pour nous faire parvenir des vivres en « abondance. Nous sommes sortis de Patras avec « notre invincible flotte, le 13 du mois dernier, « mais les vents contraires ne nous ont permis « d'arriver, dans les parages d'Hydra et de « Spezzia, que le 5 du présent mois de moha- « rem. Aujourd'hui, après avoir découvert « quatre bâtiments hydriotes et spezziotes qui « se dirigeaient audacieusement sur notre in- « vincible flotte, nous avons formé une ligne

« de bataille, et les infidèles ont résisté pen-
« dant six heures; mais, grâces en soient ren-
« dues au tout puissant Allah, et à la faveur
« du prophète! six de leurs bâtiments ont été
« coulés bas par notre artillerie, et deux autres
« (une corvette et un brick) incendiés par nos
« matières inflammables.

« Les nouvelles les plus heureuses nous ar-
« rivent de toutes parts. Vous serez informé,
« par la présente, que notre invincible flotte a
« fait éprouver la plus grande perte aux bâti-
« ments ennemis, dans la bataille qu'elle leur
« a livrée aujourd'hui. On se dispose à les pour-
« suivre jusqu'à leur entière extermination. Je
« choisis ce moment pour vous expédier un
« bâtiment chargé de vivres.

« Votre altesse, en priant Dieu pour nous et
« pour le succès de nos armes, m'obligera au
« suprême degré. »

Seconde lettre au même.

« Instruits du mauvais état dans lequel se
« trouve la forteresse de Nauplia à cause de la
« pénurie de vivres, nous avons employé tous
« les moyens possibles pour vous en faire par-
« venir. En conséquence, nous vous envoyons

« un bâtiment autrichien chargé de sept mille « kilos de maïs en farine. Aussitôt son entrée « dans le port, faites opérer le débarquement « de la cargaison, et vérifiez-en la quantité, « pour remettre une lettre de crédit au capi- « taine, qui sera payé à Constantinople par « le gouvernement de S. H., suivant nos con- « ventions. Vous acquitterez le nolis. Cette « cargaison étant devenue une propriété pu- « blique, vous emploierez des hommes pour la « débarquer sans frais.

« Comme il n'y a pas assez d'eau dans le fond « du golfe, notre invincible flotte ne peut y « entrer. Nous sommes informés d'ailleurs que « six brûlots des infidèles se trouvent près du « petit fort de Nauplia, et dix autres à l'île de « Spezzia, disposés à nous attaquer.

« Du moment où notre invincible flotte fit « voile de Patras vers ces parages, quatre-vingts « vaisseaux des infidèles la suivirent, et peut- « être que bientôt nous serons dans la nécessité « de combattre de nouveau. Toutes ces circons- « tances nous interdisent l'entrée des parages « trop resserrés, dont vous connaissez les dan- « gers. D'après cela, votre altesse doit con- « tinuer à se conduire avec le courage et la

« fidélité qu'elle a déployés dans toutes les cir-
« constances. Nous ferons, de notre côté, tout
« ce qui dépendra de nous pour vous faire par-
« venir des vivres.

« Le 9, de Moharem. »

Une troisième lettre était relative à deux bâtiments chargés de vivres, qui avaient été forcés par les vents contraires à relâcher à la Soude dans l'île de Crète.

Il paraît que la première de ces lettres, destinée à être lue en public, avait pour objet d'encourager la garnison de Nauplia, et que la seconde était confidentielle.

Dans la soirée du 24, les bâtiments grecs attaquèrent la tête de la flotte turque, mais le feu dura peu de temps.

Aussitôt que la division française fut mouillée, je me mis en route pour Saint-Jean. Je n'avais pas fait encore une lieue, lorsque je rencontrai un des primats de cette ville qui venait avec des troupes renforcer le poste d'Astro. Sur ce qu'il m'apprit que l'argent qui faisait l'objet de ma mission, était à Hydra, je me rendis à bord de la frégate pour en faire part au commandant. Il fut alors décidé que la division française retournerait le len-

demain à Hydra, et que je partirais moi-même de grand matin sur une goëlette, pour y annoncer l'arrivée de cette division.

Le 25, dans l'après-midi, nous rencontrâmes, dans le détroit de Spezzia, le brick commandé par le capitaine Saïni, qui nous dit qu'il était expédié par l'amiral grec pour informer le commandant français que les fonds étaient arrivés à Hydra le jour même de notre départ de cette place.

La division française y arriva dans la nuit du 25; et, le 26 au matin, on fit transporter à bord les fonds qu'elle venait chercher, et sur lesquels je pense devoir donner quelques explications, pour prouver à quel point le pavillon français a été quelquefois compromis par des étrangers, et même par les chancelleries françaises dans le Levant.

Bien que la sagesse et les lumières du gouvernement s'étendent sur toutes les parties de l'administration, il s'est glissé dans les consulats du Levant quelques abus, que, comme Français, je crois être dans l'obligation de signaler, et dont le redressement tient essentiellement à l'honneur de la nation.

Dans la première quinzaine du mois d'août,

une frégate et une goëlette françaises, étaient venues, à la nuit, jeter l'ancre sous la forteresse de Nauplia. Le lendemain de leur arrivée, une frégate anglaise, commandée par M. Hamilton, vint aussi mouiller près de la petite division grecque. Plusieurs membres du gouvernement, qui s'étaient empressés de se rendre à bord des deux frégates pour complimenter les commandants, furent accueillis avec beaucoup d'égards par M. Hamilton, qui leur promit de n'avoir aucune relation avec la forteresse turque. Il n'en fut point ainsi de la part du commandant français; il leur déclara qu'étant libre d'agir à sa volonté, il communiquerait avec les Turcs.

Deux officiers français se rendirent à bord de la goëlette, où était le vice-président du pouvoir exécutif, pour réclamer, au nom de leur commandant, une somme de trente mille piastres, dont vingt-cinq mille pour une goëlette prise sous pavillon français par les Grecs, et commandée par le capitaine italien, dont j'ai fait connaître la déloyauté dans le premier chapitre de cet ouvrage. Les cinq mille piastres excédant l'évaluation de ce navire étaient demandées comme prix du nolis d'un navire chargé de transporter les Turcs d'Athènes sur la côte

d'Asie. Je fis connaître aux officiers français la manière dont le capitaine italien s'était conduit à notre égard à Malvoisie, et je les priai d'en instruire leur commandant, parce que je savais que cet homme était alors à son bord.

Cependant on fit assembler sur-le-champ les membres du corps législatif qui se trouvaient sur les lieux, et qui, de concert avec ceux du gouvernement, dressèrent un acte par lequel le gouvernement provisoire de la Grèce s'engageait à payer, dans deux mois, la somme réclamée. Signé par les membres du pouvoir exécutif, et par l'officier français revêtu des pouvoirs nécessaires pour traiter, il fut porté à bord de la frégate, qui appareilla aussitôt avec la goëlette.

Il y avait à peine un mois que cet acte avait été passé, lorsque la même frégate revint à Nauplia avec une gabare et une goëlette. L'amiral grec, Voco Miaoulis, envoya au commandant le capitaine Saïni, pour le complimenter et le prier de ne point communiquer avec les Turcs. Il s'y refusa formellement, et envoya de nouveau réclamer auprès du gouvernement les trente mille piastres, ne voulant plus reconnaître, par conséquent, une transac-

tion qu'il avait acceptée et qui était revêtue de toutes les formalités exigées en pareil cas.

Dans la crainte d'offenser la nation dont le pavillon avait jusqu'alors si heureusement secouru et protégé les malheureux Grecs, le gouvernement consentit à annuler l'acte, et s'engagea à payer dans six jours la somme demandée. Il envoya en conséquence plusieurs de ses membres à Tripolitza, pour se procurer vingt mille piastres, avec ordre de les faire parvenir à Hydra, où le ministre reçut en même temps injonction de se rendre pour y lever le restant. Ce fonctionnaire y vint en effet sur la frégate française.

Dans la matinée du 20, au moment où je me trouvais aux batteries avec les primats, un canot de la frégate vint à terre offrir aux officiers européens, de la part du commandant, de se rendre à son bord. Il voulait, sans doute, leur éviter les désagréments que pouvait attirer sur eux, de la part des Grecs, l'agression qu'il méditait, et qu'il ne tarda pas d'exécuter. Mais ces officiers répondirent qu'ils ne pouvaient s'embarquer sans mes ordres, et qu'ils étaient convaincus que je ne voudrais pas abandonner les Hellènes au moment du danger.

Les six jours de délai, demandés et obtenus par les Grecs, n'expiraient que le 21 septembre. Le 20, au moment où toute la population d'Hydra s'était portée sur la côte et attendait avec anxiété l'issue d'un combat qui devait décider du sort de la Grèce, la division française attaqua, sous les forteresses mêmes de la ville, la goëlette grecque qui portait les ôtages turcs, et la gabare visita un brick qui allait rejoindre la flotte. Un des boulets de la frégate traversa la goëlette grecque au-dessous de la flottaison, et la mitraille de la goëlette française blessa à bord du même bâtiment deux hommes et une femme enceinte.

Avant de commettre cet acte d'hostilité, le commandant français avait fait appeler le capitaine pour le sommer de lui remettre les ôtages turcs. Sur son refus, il avait envoyé à bord deux embarcations pour s'emparer de force des ôtages; mais l'équipage, partageant les sentiments de son capitaine, ne voulut pas les livrer, et les débarqua sur le rivage, d'où on les conduisit à la ville. Ce fut en ce moment que la division française fit feu.

Le commandant français, dans le cas où il fût parvenu à s'emparer de ces ôtages, eût

été dans l'impossibilité absolue de les rendre aux Grecs, parce qu'ils auraient été placés dès cet instant même sous la protection française. Il en serait résulté que les Turcs de Nauplia, qui avaient en leur pouvoir quarante Grecs, tant ôtages que prisonniers de guerre, les auraient infailliblement massacrés, aussitôt qu'ils n'auraient pas eu à craindre de voir user de représailles sur leurs compatriotes. Ainsi la protection accordée à un misérable, qui s'en était rendu indigne par sa conduite déloyale, fut sur le point de compromettre les intérêts des deux nations, et ce n'est pas la seule fois que des fautes du même genre ont obscurci, aux yeux de la Grèce, la gloire du pavillon sans tache, dont la protection est trop souvent devenue, dans les chancelleries des Consulats, un objet de trafic. Il importe peu à celui qui l'achète, d'en compromettre la dignité; l'intérêt de son entreprise est son seul objet; l'honneur d'une puissance n'est rien pour lui.

Il serait aisé de multiplier à l'infini l'exemple de pareils abus. Je me bornerai à en citer deux qui s'offrent à ma mémoire parmi ceux dont j'ai pu être témoin.

Un Génois, nommé Duranto, avait nolisé, à

l'époque des massacres de Chio, son bâtiment aux barbares, pour porter sous pavillon français, à la côte d'Afrique, des malheureux Chiotes destinés à être vendus comme esclaves. M. Brest, vice-consul français à Milo, le somma de lui remettre ces infortunés, et il se refusa à ses ordres et à ses prières. Le devoir du vice-consul eût été, sans doute, de lui retirer ses expéditions pour ne les lui remettre qu'au moment où un bâtiment de guerre français se serait trouvé sur la rade de Milo.

Après avoir ainsi acheté à prix d'argent la protection du pavillon français, les capitaines prétendent qu'on est dans l'obligation de les faire escorter, de sorte que toute la marine française suffiraient à peine pour protéger cet indigne monopole. Les Anglais, qui sous ce rapport ne sont cependant pas sans reproches, ne se croient pas dans l'obligation de faire escorter les bâtiments étrangers qui ont obtenu de la même manière la protection du pavillon britannique.

Les négociants francs de Smyrne, qui sont beaucoup plus turcs que français, et dont les démarches ne cessent de compromettre le pavillon de la nation à laquelle ils appar-

tiennent par leur naissance, avaient demandé, en décembre 1821, une escorte pour un bâtiment qu'ils expédiaient à la Canée (île de Crète), et sur lequel il n'y avait, d'après leur assertion, que des passagers avec leurs effets. Le contre-amiral Halgan accorda l'escorte; mais le capitaine eut l'indiscrétion de dire qu'il était chargé de poudre pour les Turcs. Le général français le fit venir à son bord, s'assura que la cargaison se composait, en effet, de munitions de guerre pour les Turcs, renvoya le misérable, et lui ordonna de rentrer à Smyrne avec son bâtiment. Ce forban, car on ne peut lui donner d'autre nom, et les malheureux qui l'avaient nolisé, trompés dans leur attente, publièrent à Smyrne qu'on favorisait les Grecs au détriment des Turcs. Soulevés par leurs vociférations, les Mahométans s'attroupèrent, et toute la sagesse et la fermeté du contre-amiral furent nécessaires pour prévenir les malheurs que pouvait amener cette indigne spéculation.

Revenons aux opérations des deux flottes ennemies, que nous avons laissées en présence dans le golfe de Nauplia; le 25, celle des Turcs manœuvra toute la journée pour en sortir. Un

de ses bricks, qui ne put la suivre, fut abandonné, et les Grecs le brûlèrent. Dans l'après-midi du même jour, les Grecs attirèrent, en se battant, plusieurs frégates vers l'est de Spezzia. Un brûlot, placé au milieu des petites îles, et qui avec son canot observait les mouvements de l'ennemi, manœuvra pour leur couper le chemin et les aborder; mais il s'y prit malheureusement trop tôt. Dès que les Turcs le virent débouquer, ils virèrent de bord, et firent feu sur lui en se sauvant.

Le 26, un vaisseau ture toucha sur un rescif qui est au sud-est d'Hydra. Quelques brûlots furent dirigés sur lui pour l'incendier; mais il parvint à se remettre à flot avant leur arrivée.

Le lendemain, la flotte ennemie, après avoir doublé les îles, se trouva au vent d'Hydra, et fit voile pour Constantinople, poursuivie et harcelée dans sa marche par les bâtiments grecs.

Tels furent les résultats d'une expédition formidable dont l'objet n'était rien moins que de soumettre toutes les îles, et des opérations de l'*invincible* flotte qui s'était promis d'anéantir la marine grecque. L'artillerie avec laquelle

elle prétendait, comme on l'a vu, avoir coulé ou brûlé huit bâtiments, était si mal servie, que, dans les différentes affaires dont j'ai parlé, il n'y eut que quelques Grecs blessés, dont un seul mourut de ses blessures à Hydra.

Toutes les dispositions prises par l'amiral Miaoulis avaient décelé la plus rare capacité. Cet homme vraiment extraordinaire et aussi entreprenant que brave sut tout prévoir, et profiter dans toutes les circonstances des moindres fautes de l'ennemi. Il est juste d'ajouter à cet éloge, qu'il fut en tout point parfaitement secondé par tous les autres officiers de la flotte, qui se montrèrent constamment, ainsi que leurs équipages, déterminés à vaincre ou à périr.

Nauplia, en ce moment dépourvue de vivres, paraissait ne pas devoir tarder à se rendre, et Corinthe était dans la même position.

La confiance dont j'avais été honoré par le gouvernement m'autorisa à adresser aux primats d'Hydra, d'Ipsara et de Spezzia, une lettre qui se lie trop à tout ce que je viens de rapporter, pour que je n'en donne pas ici la copie.

« Hydra, le 27 septembre 1822.

« Messieurs,

« Dans les derniers événements qui conso-
« lident l'indépendance de la Grèce, les Hellè-
« nes avaient à lutter contre des forces bien
« supérieures aux leurs; mais des hommes qui
« combattent pour leur religion, pour leur
« liberté et pour leurs foyers, trouvent dans
« leur courage les moyens de résister à des
« armées d'esclaves.

« Vous avez déjà fait, messieurs, de grands
« sacrifices pour affranchir la Grèce. Conti-
« nuez à marcher dans la route que vous vous
« êtes tracée. Vous avez répandu l'esprit qui
« vous anime dans toutes les classes. Vous avez
« la gloire d'avoir donné aux autres villes de
« la Grèce le bel exemple d'armer pour la
« cause publique, et de maintenir dans vos
« murs les douceurs de la paix par l'appareil
« de la guerre. Grâce à l'harmonie qui régna
« parmi vous, lors de la formation du gou-
« vernement de vos îles, les suffrages ne se
« sont portés que sur des hommes estimés de
« tous! La vertu naturalisée parmi vous n'a

« cédé qu'à la vertu née dans vos enceintes. « Supérieurs aux préjugés, distingués par votre « caractère moral, et habitués depuis long- « temps à faire à la patrie le sacrifice de votre « repos, de vos fortunes, vous avez vu tous « vos efforts couronnés d'un plein succès : re- « doublez d'énergie, et vous acheverez la noble « tâche que vous avez entreprise. Armez vos « flottes, bloquez l'ennemi dans les ports qu'il « occupe encore en Morée, rappelez-vous « sans cesse que qui commande à la mer com- « mande aussi à la terre; et Hydra, Spezzia et « Ypsara, qui ont tant fait pour l'indépendance « de la Grèce, ces trois îles auxquelles la Grèce « devra sa liberté, ces trois îles que l'on aper- « çoit à peine sur les cartes, occuperont un « jour une belle page dans l'histoire. Les « voyageurs viendront les visiter et leur payer « le juste tribut d'admiration qu'elles méritent.

« Sous peu de jours le gouvernement en- « verra deux députés au congrès de Véro- « ne (1), pour y défendre les droits de la na- « tion. Les augustes souverains qui y sont

(1) On verra bientôt que l'auteur de cette correspondance fut l'un de ces deux envoyés.

« réunis ont, n'en doutez pas, messieurs, les « yeux fixés sur la Grèce. C'est sous les aus- « pices de la divinité qu'ils sont rassemblés « pour le bonheur des peuples. C'est sous les « yeux du Créateur, du suprême modérateur « des nations, c'est en présence du père de « tous les hommes, mais dont les pauvres et « les faibles sont les enfants de prédilection, « qu'ils fixeront le droit des nations. C'est en « présence de celui qui tient les cœurs des rois « et les destinées des empires, qu'ils décide- « ront de votre sort.

« Il faut espérer, messieurs, que ces au- « gustes souverains, unis par une sainte al- « liance, et n'ayant en vue que le règne de la « religion et le bien des peuples, seront con- « vaincus que le doigt de Dieu a dirigé la « grande révolution qui vient de renouveler la « face de la Grèce; et que leurs intérêts les « plus chers les porteront à seconder les Grecs « dans la lutte glorieuse qu'ils soutiennent pour « le triomphe de la croix.

« Je suis avec respect, etc.

« *P. S.* La flotte n'a pas un chirurgien, et « il n'y en a qu'un dans l'armée de terre. C'est « M. Ducas. Ce jeune homme, plein de talens

« et d'activité, remplit ses fonctions avec un « zèle au-dessus de tout éloge. Beaucoup de « blessés meurent faute de secours, et ce sont « autant de serviteurs perdus pour la patrie. « Ne pourriez-vous pas inviter, contraindre « même, s'il le faut, les médecins grecs des « îles à servir, chacun à son tour, dans les « armées de terre et de mer? Ils se doivent à « leur patrie comme les autres Grecs; ils jouis- « sent du bienfait de la liberté; il est donc « juste qu'ils contribuent à la conquête et au « maintien de cette même liberté. »

L'affaire des trente mille piastres exigées par un commandant français me mit aussi dans la nécessité d'en exprimer mon opinion aux primats d'Hydra, et c'est ce que je fis dans la lettre dont voici la copie.

« Hydra, le 29 septembre 1822.

A MESSIEURS LES PRIMATS D'HYDRA.

« Messieurs,

« Dans l'affaire qui vient de se passer, vous « avez montré une modération qui sera ap-

CHAPITRE IX.

Envoi fait par le gouvernement grec près le congrès de Vérone, de deux députés, dont l'auteur de cet ouvrage fait partie. — Objet de cette mission. — Opérations des députés.

L'Assemblée nationale d'Astro, instruite que les souverains de l'Europe devaient se réunir en congrès à Vérone, voulut profiter des dernières victoires remportées par les armées de terre et de mer, pour faire valoir de nouveau les droits de la nation grecque à une existence politique. Elle autorisa en conséquence, à faire toutes les démarches nécessaires pour atteindre ce but, le pouvoir exécutif, qui, aussitôt son rétablissement à Argos, nomma, pour remplir cette mission, M. le comte Metaxa et M. Picolo auxquels on donna les pouvoirs nécessaires pour se rendre au congrès, à l'effet d'y présenter les griefs et les souffrances de la nation, et sa

ferme résolution de périr pour son indépendance, plutôt que de se soumettre de nouveau au joug des Turcs. Ils furent munis, en outre, d'un acte ou déclaration du gouvernement adressé aux souverains, d'une lettre particulière pour l'empereur de Russie, et d'une autre pour le souverain pontife, comme chef de toute la chrétienté.

Le 29 septembre, tous les préparatifs de départ étaient terminés, et le bâtiment destiné à porter les députés se trouvait déjà sous voiles en dehors du port d'Hydra, lorsque M. Picolo se trouva tout à coup malade, au point de ne pouvoir entreprendre ce voyage.

Dans la soirée, les primats d'Hydra ayant bien voulu me désigner, à sa place, pour accompagner le comte Metaxa, nous partîmes le lendemain; et le 24 octobre, nous étions mouillés devant Ancône, où nous fûmes soumis à la quarantaine.

Notre premier soin, en descendant à terre, le 3 novembre, fut d'adresser aux souverains, par la voie de leurs ministres respectifs, un extrait de l'acte du gouvernement grec, et de demander la permission de nous rendre à Vérone. Mais ne recevant aucune réponse, et

craignant que nos lettres n'eussent été interceptées, nous réitérâmes quelque temps après notre demande, avec aussi peu de succès.

Bien convaincus, dès-lors, que les ennemis des Hellènes avaient tout mis en œuvre pour empêcher notre admission auprès du congrès, nous adressâmes aux ministres, le 16 novembre, une copie entière de l'acte du gouvernement, pour être mise sous les yeux de leurs souverains, et pour eux-mêmes, une lettre dont je donne ici la copie. Nous ne fûmes pas plus heureux dans cette dernière tentative. Le gouvernement d'Ancône nous fit notifier, au contraire, qu'il avait reçu l'ordre de ne pas nous délivrer de passe-ports pour Vérone.

LETTRE AUX MINISTRES DES PUISSANCES.

A son Excellence, etc., etc.

« MONSEIGNEUR,

« Nous avons eu l'honneur d'adresser à votre « Excellence, pour votre auguste souverain, « copie, par duplicata, de l'acte du gouver- « nement provisoire de la Grèce. Deux fois « nous avons demandé la permission de nous « rendre à Vérone, pour nous y acquitter des

« devoirs que nous impose notre mission, et « pour présenter aux augustes souverains l'acte « même de notre gouvernement.

« N'ayant reçu aucune réponse, et devant « compte de toutes nos démarches, nous avons « cru devoir réitérer ici notre demande, en en- « voyant une nouvelle copie de l'acte du gou- « vernement grec; espérant que les souverains « alliés daigneront nous accorder l'autorisation « que nous demandons, ou au moins qu'ils « nous feront adresser une réponse officielle par « leurs ministres.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.

« Les envoyés, etc.

« Ancône, le 16 décembre 1822. »

A Son Éminence monseigneur le cardinal Gonzalvi, ministre secrétaire d'État de sa Sainteté.

« MONSEIGNEUR,

« Au moment où nous déposons aux pieds « des augustes souverains chrétiens, réunis en « congrès à Vérone, une seconde copie de « l'acte du gouvernement provisoire de la

« Grèce, nous croirions manquer aux devoirs « les plus sacrés, si nous ne nous empressions « d'adresser pareille copie à votre Éminence « pour être mise sous les yeux de sa Sainteté, « père commun des fidèles, et chef de la religion « chrétienne.

« Par cet acte, sa Sainteté verra que tous « les Grecs, par leur ferme résolution de main- « tenir leurs droits et la religion de notre Sau- « veur Jésus-Christ, sont dignes de sa protec- « tion, et de sa bénédiction apostolique.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.

« Les envoyés, etc.

« Ancône, le 16 décembre 1822. »

Voici la lettre que nous adressâmes à chacun des souverains, pour leur faire connaître l'objet de notre mandat, et demander notre admission auprès du congrès. Je la fais suivre par l'acte adressé au congrès de la part du gouvernement, et par les lettres destinées particulièrement à l'empereur Alexandre, et au souverain pontife. Ces pièces m'ont paru s'unir trop directement à mon sujet, pour pouvoir en être séparées et renvoyées à la fin du volume, avec quelques autres documents officiels.

Lettre adressée par les députés du gouvernement grec, à chacun des souverains assemblés au congrès de Vérone.

« Sire,

« C'est avec une juste confiance que nous « nous empressons de mettre, sous les yeux de « votre Majesté, l'acte du gouvernement pro- « visoire de la Grèce.

« La nation grecque se flatte de pouvoir « justifier assez clairement ses démarches et « sa position actuelle, par ses droits sacrés « et toujours vivants et par ses motifs in- « contestables, quelles que soient les impu- « tations calomnieuses dont on a osé la noircir « à l'occasion de sa résistance à l'oppression, « et de ses nobles efforts pour secouer le joug « du plus dur esclavage.

« Comme elle a placé sa cause sous la protec- « tion du drapeau glorieux de la croix, elle « soumettra aussi ses destinées politiques à la re- « ligion et à l'équité des puissances chrétiennes.

« La Providence a daigné couronner des « plus éclatants succès ses efforts guerriers. « C'est à la volonté des rois de la terre d'af-

« fermir son existence politique sous une dy-
« nastie fidèle à l'Évangile.

« La nation grecque réclame à haute voix
« une patrie, un trône, et des droits à l'exis-
« tence et à la propriété, sous des lois sages
« et permanentes.

« Elle déclare solennellement, devant Dieu et
« en présence de tous les souverains de la chré-
« tienté, qu'elle saura se voir exterminer plutôt
« que de se soumettre à aucune relation, sous
« quel titre que ce soit, avec le barbare usur-
« pateur de ses droits les plus sacrés.

« Nous demandons, en conséquence, au nom
« de la nation grecque, qu'il nous soit permis
« de nous rendre près le congrès, pour nous y
« acquitter des devoirs de notre mission.

« La justice de votre Majesté, d'accord
« avec sa magnanimité éclatante, verra dans
« cette demande la franchise et la loyauté
« jointes au plus profond respect, avec le-
« quel nous avons l'honneur d'être,

« de votre Majesté, etc.

« *Signé*, les députés du gouvernement
« provisoire de la Grèce.

« Ancône, le 3 novembre 1826. »

AUX MONARQUES RÉUNIS EN CONGRÈS A VÉRONE.

Le gouvernement provisoire de la Grèce.

« Dix-huit mois se sont écoulés depuis que « la Grèce est aux prises avec l'ennemi du « nom chrétien. Toutes les forces du maho- « métisme sont dirigées contre elle. L'Eu- « rope musulmane, l'Asie et l'Afrique, s'ar- « ment à l'envi pour seconder la main de fer « qui a si long-temps opprimé la nation « greeque, et qui n'aspire qu'à lui porter le « coup mortel. Deux fois, depuis que la lutte « est commencée, la Grèce a élevé la voix « par l'organe de ses représentants légitimes, « à l'effet de réclamer les secours, et d'ob- « tenir, au moins, la stricte neutralité des « puissances chrétiennes de l'Europe. Aujour- « d'hui qu'une réunion des principaux souve- « rains, formée dans la péninsule italienne, « y délibère solennellement sur les plus « grands intérêts de l'humanité; que toutes « les nations en attendent le maintien de la « paix, la garantie du droit et de la dispen- « sation de la justice, le gouvernement croi-

« rait manquer à son devoir, s'il n'exposait « encore une fois, aux augustes monarques « alliés, l'état de la nation qu'il représente, « ses droits et ses vœux légitimes, ainsi que « la ferme résolution où sont tous les Grecs « d'obtenir justice des pouvoirs humains, comme « ils ont trouvé grâce devant l'arbitre des « empires, ou de périr tous chrétiens et « libres.

« Des torrents de sang ont été versés! « mais la bannière de la croix, partout vic- « torieuse, flotte sur les remparts du Pélo- « ponèse, dans l'Attique, l'Eubée, la Béotie, « l'Acarnanie, l'Étolie, dans la majeure par- « tie de la Thessalie et de l'Épire, dans l'île « de Crète et dans celles de la mer Égée. « Tels ont été les progrès, telle est la posi- « tion de la nation grecque.

« Dans cette position, il est évident, pour « tout homme qui connaît la Turquie, que « les Grecs ne sauraient poser les armes avant « d'avoir conquis ou obtenu les garanties d'une « existence distincte, indépendante et natio- « nale, seul gage de l'intégrité du culte, de « la vie des citoyens, de leurs propriétés et « de leur honneur. Que si l'Europe, inquiète

« du maintien de la paix, condescend à né-
« gocier avec la Porte ottomane, dans la vue
« d'associer la nation grecque à un même
« système de pacification générale, le gou-
« vernement provisoire de la Grèce s'empresse
« de déclarer officiellement, par la présente,
« qu'il n'acquiescera à aucune transaction,
« quelque avantageuse qu'elle puisse être en
« apparence, qu'après que les députés auront
« été admis à défendre sa cause, à exposer
« ses griefs, à constater ses droits, ses be-
« soins, ses intérêts les plus chers. Les sen-
« timents de piété, d'humanité et de justice,
« dont la réunion des souverains est animée,
« font espérer audit gouvernement que sa juste
« demande sera convenablement accueillie. Si,
« contre toute attente, l'offre du gouverne-
« ment de la Grèce venait à être rejetée, la
« présente déclaration équivaudra à une pro-
« testation formelle que la Grèce entière dé-
« pose en ce jour au pied du trône de la jus-
« tice divine : protestation qu'un peuple chré-
« tien adresse avec confiance à l'Europe et à
« la grande famille de la chrétienté.

« Faibles et délaissés, les Grecs n'espére-
« ront alors que dans le Dieu fort ; soutenus

« par sa main toute puissante, ils ne fléchi-
« ront pas devant la tyrannie; chrétiens per-
« sécutés depuis quatre siècles pour être restés
« fidèles à notre Sauveur et notre souverain
« maître, nous défendrons, jusqu'au dernier,
« son Église, nos foyers et nos tombeaux :
« heureux d'y descendre libres et chrétiens,
« ou de vaincre comme nous avons vaincu jus-
« qu'ici, par la seule force divine de N.-S.
« Jésus-Christ, et par sa divine assistance.

« En l'absence du président du pouvoir exécutif,

« Le vice-président,

« ATHANASE KANAKARY.

« Le secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères,

« THÉODORE NÉGRIS.

« Argos, le 29 août 1822. »

A SA MAJESTÉ ALEXANDRE Ier,

EMPEREUR DE TOUTES LES RUSSIES, ETC., ETC.

Le président du gouvernement provisoire de la Grèce.

« SIRE,

« Le gouvernement provisoire de la Grèce « ose s'approcher du trône de votre Majesté « impériale, pour y déposer l'hommage de « la reconnaissance profonde dont toute la « nation grecque est pénétrée pour les bien- « faits de votre Majesté. Oui, Sire, vous « avez daigné accorder un asile, dans vos « États, à nos frères, menacés du glaive exter- « minateur de l'impie. Votre inépuisable bonté, « après les avoir sauvés de la mort, pro- « longe et soutient leur malheureuse exis- « tence. Ce glorieux exemple a été imité par « vos sujets, que des liens célestes unissent « à nous. Enfants d'une même Église, ils se « sont tous empressés de secourir, avec un « zèle fraternel, nos compatriotes décimés par « le fer, errants, poursuivis par d'affreux « souvenirs, et qui semblaient délaissés par

« l'espérance. Sire, vous avez fait plus : votre « cœur magnanime a repoussé avec indigna- « tion les instances de nos ennemis, qui, eni- « vrés de sang chrétien, osaient revendiquer « les victimes échappées à leur rage. Les bé- « nédictions d'un peuple entier, toujours en « présence de la mort, mais fidèle à la vraie « religion, voilà l'hommage que le gouver- « nement provisoire de la Grèce est appelé « à offrir à votre Majesté, au nom et de « la part de la nation qu'il représente. Les « sentiments que les bienfaits de vos augustes « prédécesseurs avaient inspirés aux Grecs, « et qui se sont transmis d'âge en âge, ces « sentiments héréditaires, devenus plus vifs, « nous animent tous pour la personne sacrée « de votre Majesté impériale.

« La reconnaissance d'une nation telle que « la Grèce ne peut s'éteindre qu'avec elle. « Daignez, Sire, vous souvenir d'elle à une « époque aussi importante. En méditant sur « les destinées de tant de peuples, de con- « cert avec vos alliés, que la Grèce, ou plu- « tôt, que l'Église, dont votre Majesté est le « plus ferme soutien, demeure présente à « votre pensée. La Grèce, en armes sous

« l'étendard de la croix, a le droit d'espérer « que le descendant de tant de monarques « orthodoxes, le libérateur de nations long- « temps opprimées, ne voudra jamais son « anéantissement ni son déshonneur.

« Nous prions Dieu, Sire, qu'il ait votre « Majesté impériale en sa sainte garde, pour « le bonheur de l'Europe entière et pour la « gloire de notre sainte religion.

« En l'absence du président du pouvoir exécutif,

« Le vice-président,

« ATHANASE KANAKARY.

« Le secrétaire d'État, ministre des affaires étrangères,

« THÉODORE NÉGRIS.

« Argos, le 29 août, 1826. »

A SA SAINTETÉ LE SOUVERAIN PONTIFE,

Le président du gouvernement provisoire de la Grèce.

« TRÈS-SAINT PÈRE,

« Il y a long-temps que le gouvernement « provisoire de la Grèce désirait offrir à votre

« Sainteté l'hommage de son profond respect.
« Mais, occupé à satisfaire aux besoins les plus
« pressants de la patrie, qui exigeaient impé-
« rieusement toute sa sollicitude, il n'a pu,
« jusqu'à ce jour, remplir un devoir si doux.
« C'est avec joie qu'il s'en acquitte aujourd'hui,
« heureux d'avoir à joindre, à l'expression
« de sa vénération, celle de sa vive re-
« connaissance pour l'intérêt que votre Sain-
« teté a témoigné aux enfants de la Grèce!
« Plusieurs de nos compatriotes, que la san-
« glante persécution des impies a obligés de
« se réfugier dans les États de votre Sainteté,
« nous ont assurés que vous aviez daigné,
« très-saint Père, les accueillir avec une cha-
« rité évangélique, et leur accorder une pro-
« tection toute paternelle. Ces traits de vertu,
« de la part de votre Sainteté, nous ont pé-
« nétrés de reconnaissance sans nous sur-
« prendre. Le caractère vraiment apostolique
« que votre Sainteté a déployé à une époque
« désastreuse, est connu de tout le monde
« chrétien. Malgré les nuances différentes de
« culte qui les séparent, tous les peuples d'Eu-
« rope se sont réunis pour admirer et célé-
« brer des vertus qui tournaient à la gloire

« de la religion et de son divin fondateur.

« Ces considérations nous encouragent à « faire à votre Sainteté une très-humble prière. « Nous avons appris que les monarques chré- « tiens, la plupart attachés à l'Église dont « votre Sainteté est le chef, allaient bientôt « se réunir en congrès pour statuer sur les in- « térêts de l'Europe. Daignez, très-saint « Père, intercéder en notre faveur. Que la « Grèce se relève enfin de l'état d'humilia- « tion où les ennemis du nom chrétien l'a- « vaient plongée! Qu'elle soit secondée par les « monarques chrétiens dans les nobles efforts « qu'elle fait pour secouer le joug aussi bar- « bare qu'ignominieux de l'impie. Assez long- « temps elle a souffert le martyre pour la foi « de Jésus-Christ. Pendant quatre siècles elle « a été nourrie de larmes et abreuvée d'injus- « tices. Que le jour du bonheur se lève enfin « pour elle, sous les auspices de votre Sain- « teté! ce jour, qui doit réjouir tous les fidè- « les, mettra le comble à la gloire de Pie VII.

« Votre âme sensible et généreuse, très- « saint Père, vous inspirera des accents qui « toucheront le cœur des monarques chrétiens, « disposés, d'ailleurs, comme nous le croyons,

« à soulager nos maux terribles. Confiants dans « la bonté et dans les lumières de votre Sain- « teté, nous vous prions, très-saint Père, de « croire à notre sincère vénération, et à notre « vive reconnaissance, et de nous accorder votre « sainte bénédiction.

« En l'absence du président du pouvoir exécutif,

« Le vice-président,

« ATHANASE KANAKARY.

« Le secrétaire d'Etat, ministre des affaires étrangères,

« THÉODORE NÉGRIS.

« Argos, le 29 août 1826. »

AU SOUVERAIN PONTIFE,

Les envoyés du gouvernement grec près le congrès de Vérone.

« TRÈS-SAINT PÈRE,

« Durant quatre siècles, la nation grecque « a souffert les tourments du martyre. Les tor- « tures les plus barbares et les plus inhu- « maines avaient été inventées pour elle par « ses tyrans. Le nom des rajas n'était apprécié

« que sur la valeur de la contribution qu'ils « payaient pour soustraire leurs têtes au glaive « des Turcs, toujours prêt à les frapper, et « qui leur rappelait sans cesse qu'ils étaient « esclaves. Les doux sentiments de la nature « exposaient les Grecs à de nouveaux malheurs. « Le fruit de leurs travaux et de leurs sueurs « devenait la proie des satellites du Sultan. « Leurs femmes et leurs enfants étaient exposés « aux plus criminels caprices d'un musulman.

« La foi et l'espérance en Dieu les soutinrent « et les aidèrent à supporter avec courage une « aussi déplorable existence. Les vertus évan- « géliques passèrent de génération en généra- « tion, et portèrent la patience chrétienne « jusqu'à l'héroïsme. La religion seule leur « inspira cette fermeté, qui leur fit préférer la « mort la plus affreuse à l'abandon du culte « de leurs ancêtres. Ils étaient soumis à la dure « alternative, ou d'embrasser le mahométisme, « ou de mourir esclaves. Enfin, après avoir « épuisé tous les moyens de soumission, voyant « l'inutilité de leurs sacrifices pour désarmer « leurs bourreaux, leur propre désespoir leur « rendit le courage.

« L'aveugle obéissance du patriarche et des

« autres prélats de la Grèce ne put suspendre « le coup fatal qui frappa leurs têtes. La sou- « mission de l'Ile de Chio, et l'amnistie accor- « dée aux habitants de l'Olympe, ne purent les « préserver des massacres et de la destruction « entière de leurs propriétés. L'infernal décret « de mort porté contre tous les chrétiens, sans « aucune exception, était signé. Son exécution « fut confiée à des armées qui ne respirarent « que la dévastation et le carnage. Tout fut « immolé et détruit par la fureur de ces bar- « bares. En fallait-il davantage pour soulever « les Grecs contre leurs oppresseurs ? Privés de « moyens, d'armes et de chefs habiles, les « Hellènes, loin de s'abandonner à un découra- « gement pusillanime, sentirent palpiter leurs « cœurs aux doux noms de religion, de nature « et de patrie, qu'on avait en vain cherché à « étouffer en eux; et ils prirent les armes pour « secouer le joug ignominieux qui les tenait « enchaînés.

« Les décrets immuables de la Providence « avaient fixé l'heure du châtiment. Le bras « puissant du Dieu des armées répandit la ter- « reur parmi les impies, par le seul moyen « du faible et de l'opprimé. Les succès prodi-

« gieux qui ont, jusqu'à présent, couronné « leur noble entreprise dans une lutte aussi « inégale, prouvent assez que le ciel a guidé « leurs pas dans le chemin de la gloire.

« A des époques mémorables, les prédéces- « seurs de votre Sainteté armèrent les peuples « chrétiens contre les sectateurs du Coran; « mais les temps n'étaient pas arrivés. La bulle « de Pie II, d'heureuse mémoire, du 22 oc- « tobre 1463, resta dans l'oubli par la mort « subite de ce courageux pontife arrivée à An- « cône au moment où il rassemblait les armées « chrétiennes contre l'ennemi de la croix. Il « en fut de même des efforts du saint pasteur « Pie V, et de ceux d'Eugène, qui voulaient « saisir le moment favorable pour faire peser « la colère de Dieu sur la tête des impies. Il « était réservé au plus juste et au plus saint « parmi les pasteurs de Jésus-Christ, de déli- « vrer les chrétiens d'Orient du joug ottoman. « La lutte qui existe entre le Sauveur des « hommes et le culte maudit de Mahomet, est « digne de la coopération de votre Sainteté.

« Le soulèvement des Grecs, loin d'avoir du « rapport avec les mouvements qui ont eu lieu « récemment dans quelques États, n'est au con-

« traire consacré qu'à relever l'autel et le « trône, puisque c'est sous l'étendard glorieux « de Jésus-Christ, que cette nation verse son « sang pour sa religion, et pour reconquérir « son indépendance, et qu'elle demande à être « mise sous la protection d'une dynastie chré- « tienne, avec des lois sages et permanentes.

« Enfin, la Grèce déclare devant Dieu qu'elle « est déterminée à souffrir son anéantissement, « plutôt que de se voir contrainte à contracter « aucune relation avec son cruel tyran, ennemi « de son culte. C'est pour cette importante « mission que le gouvernement provisoire de « la Grèce nous a envoyés. Comme la Provi- « dence a dirigé nos pas vers le territoire de « votre Sainteté, prévoyant d'ailleurs que la « longueur de la quarantaine ne nous donnera « pas assez de temps pour arriver au congrès « avant son ouverture, et craignant même que, « d'après les principes adoptés par la préven- « tion, on ne nous permette pas de nous rendre « à Vérone, nous prenons la liberté d'invo- « quer, avec le plus profond respect, la piété « et l'humanité de votre Sainteté, pour qu'elle « daigne faire parvenir aux souverains, as- « semblés en congrès, les pièces ci-jointes, et

« les accompagner de sa puissante médiation.
« Par cette démarche, nous espérons que les
« souverains seront détrompés; qu'ils seront
« pénétrés de l'innocence d'un peuple chrétien
« qui lutte contre ses oppresseurs pour soute-
« nir sa religion et ses droits.

« Nous avons l'honneur de joindre une lettre
« adressée à votre Sainteté par le gouvernement
« grec, où il témoigne toute sa gratitude,
« et implore votre sainte intervention.

« Une nation qui a soutenu son caractère
« avec honneur et courage, et qui se glori-
« fie du titre précieux de frères avec tous les
« peuples fidèles au culte du divin Rédemp-
« teur, n'est pas indigne de la protection et
« de l'estime des princes chrétiens.

« Organes de la volonté légale et univer-
« selle de la nation grecque, nous avons ex-
« posé la mission difficile dont nous sommes
« chargés. Il nous reste à désirer d'avoir l'hon-
« neur de nous prosterner devant votre Sain-
« teté pour obtenir sa sainte bénédiction.

« Nous avons l'honneur, etc.

« Les Envoyés, etc.

« Au Lazaret d'Ancône, le 3 novembre 1822. »

CHAPITRE X.

Arrivée à Ancône de deux nouveaux députés grecs. — Objet de leur mission auprès du saint père. — Projet relatif à l'ordre de Malte. — Considérations sur cette proposition. — Défense des Grecs, publiée par l'Auteur, à Ancône. — Rapport du comte Metaxa.

Les contrariétés que nous avions éprouvées, le refus de nous délivrer des passe-ports, et surtout le silence obstiné que gardaient le congrès et les ministres sur nos lettres et nos nombreuses demandes, commençaient à nous faire désespérer du succès de notre mission. Ce fut dans cet état de découragement que nous trouvèrent à leur arrivée deux nouveaux députés, l'archevêque Germanos et le fils du général Petro-Bey, chargés auprès du saint père d'une mission importante, et tendant à rapprocher la nation grecque du saint siége. Mal-

heureusement, le souverain pontife, soumis à toute l'influence de l'Autriche, dont les troupes occupaient une partie de ses États, et qui avait fait démolir la forteresse d'Ancône, ne pouvait, dans la crainte de déplaire à l'empereur, entrer en négociations avec les envoyés grecs. Rien cependant n'eût été d'une plus haute importance que la fusion des deux églises d'Orient et d'Occident, dont l'objet immédiat eût été de soustraire la nation grecque à toute influence étrangère.

Pour engager sa Sainteté à protéger la cause des Hellènes, les députés étaient chargés de lui offrir, sous certaines conditions, une des îles de l'Archipel pour en faire le siége de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, dont le pavillon eût flotté de nouveau sur les mers témoins de son ancienne gloire. Les avantages que présentait un tel projet sont trop évidents, pour qu'il soit nécessaire de les démontrer. Le rétablissement de l'ordre de Malte offrirait une digne carrière à cette foule de guerriers, qui, dans une existence long-temps active et agitée, ont contracté ces mœurs aventureuses et inquiètes, toujours dangereuses en temps de paix. Les trônes y trouveraient donc une nouvelle ga-

rantie de stabilité, et les nations une source d'utilité sociale. Ainsi, les souverains, loin de porter entrave à un pareil projet, auraient dû, dans leur intérêt même, protéger le rétablissement de l'ordre de Malte, qui se flattait alors, comme on l'a vu, d'obtenir du gouvernement grec une île de l'Archipel. La présence des chevaliers dans la Grèce ne porterait ombrage à aucun cabinet, et serait au contraire le lien qui rattacherait à la civilisation européenne l'empire qui doit enfin renaître sous la bannière de la croix.

La plus grande partie des biens de l'ordre étant échappés aux ravages des commotions politiques, cette institution, si glorieuse par ses souvenirs, si recommandable par les services qu'elle a rendus et qu'elle peut rendre encore, pourrait aisément se procurer les moyens nécessaires pour recréer sa force et reconstituer sa puissance.

Le premier avantage de la renaissance de cette colonie militaire, et l'un des plus importants sans contredit, serait la répression des corsaires barbaresques, dont les déprédations, en affligeant l'humanité, anéantissent toute sécurité commerciale, et dont les bâti-

ments des plus importantes puissances maritimes ne sont pas toujours à l'abri. Une croisière perpétuelle contre ces barbares serait le résultat du rétablissement de l'ordre, dont l'existence tient nécessairement à une neutralité universelle, et garantie par toutes les nations de la chrétienté.

Il n'est pas difficile, en jetant un coup d'œil dans l'avenir, de prévoir quel sera l'état des choses, si les puissances européennes consentent enfin à l'exécution du projet proposé par les Hellènes au souverain pontife.

L'empire ottoman dès long-temps affaibli, déconsidéré, ruiné dans les principes de son existence, et ne subsistant que par la rivalité des autres puissances, doit finir par perdre infailliblement ses provinces d'Europe. Des débris de ce colosse épuisé se formeront deux barrières imposantes, l'une pour l'Orient, l'autre pour l'Occident. Les Turcs ne tarderont pas à repasser le Bosphore, où ils redeviendront, ce qu'ils n'auraient jamais dû cesser d'être, une puissance asiatique. Leurs forces concentrées se retremperont, et, plus compactes, elles seront plus propres, de concert avec la Perse, à défendre les avenues de la mer

Noire et de la mer Caspienne. Rejetés de l'Europe, ils seront alors de quelque poids contre toute espèce d'envahissement.

Les Grecs, de leur côté, secondés, sous un gouvernement éclairé, par les chevaliers qui guideront leurs premiers pas dans la voie de la civilisation, demeureront européens par leur position politique et géographique. Appuyés au Bosphore et circonscrits par la Méditerranée, ils défendront avec toute la vigueur d'un empire nouveau, le Midi contre les invasions du Nord.

L'Autriche ne saurait voir avec crainte que les chevaliers de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem concourussent à ce but, en unissant leur bannière à celle des Grecs. L'ordre est un pouvoir collectif qui, appartenant à tous les pays, ne peut blesser directement aucun intérêt. On ne doit pas craindre de le dire; s'il n'est point permis aux chevaliers d'exercer une certaine influence sur les Grecs indépendants, l'Angleterre ne manquera pas de s'emparer de ce rôle. On sait avec quelle souplesse et quelle habileté sa politique sait mettre à profit toutes les chances et tous les événements, et l'on a vu les modifications que sa conduite

a subies depuis que les Grecs ont arboré l'étendard de l'indépendance. Presqu'en état d'hostilité contre les Hellènes au commencement de la guerre, et lorsque tout faisait douter de son succès, elle a commencé à montrer une certaine bienveillance, après la destruction des trente mille Turcs en Morée, d'une partie de la flotte ennemie, et la prise de Nauplia. Elle commença à reconnaître alors le blocus du pavillon grec. Elle ne s'en tiendra pas sans doute à l'acte de neutralité manifesté à cette époque, et qui n'est pour elle que le prélude d'un envahissement. Le rétablissement de l'ordre de Malte serait le seul moyen d'empêcher la grande Bretagne d'obtenir une cession qui fournira de nouveaux débouchés à son commerce, et complétera cette chaîne de postes militaires et maritimes, où elle écroue, pour ainsi dire, tous les peuples du continent. Cette puissance, déjà maîtresse de Gibraltar, de Malte et des îles Ioniennes, n'a qu'à joindre à ces possessions une île de l'Archipel, pour avoir de fait l'empire de la Méditerranée, et le monopole du commerce du Levant.

Ces considérations, pesées attentivement, pourraient fournir la preuve que les intérêts

généraux du commerce, de la navigation et de la politique, militent puissamment en faveur du plan qui vient d'être indiqué, et dont l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem serait l'objet.

Cependant les deux nouveaux députés, placés dans la même situation que nous, n'avaient pu rien obtenir encore sur l'objet de leur mission, M. Germanos me témoigna le désir de me voir rester auprès de lui pendant tout le temps que nécessiteraient les démarches dont il se proposait la continuation. Mais j'allais sous peu de jours partir pour Paris, où, en vertu des pouvoirs qui m'étaient transmis par le comte Metaxa au nom du gouvernement grec, je devais ouvrir des négociations sur tous les objets qui me paraîtraient utiles à la cause des Hellènes. Je ne pus donc accéder à la demande de M. Germanos.

Je crois devoir donner ici la copie d'une espèce de manifeste que je rédigeai pendant mon séjour à Ancône, en réponse aux reproches adressés par les ennemis des Grecs à la nation, pour faire avorter notre mission, et aux calomnies répandues depuis le passage de l'ambassadeur anglais par Ancône, à son retour du congrès. Cette pièce, traduite en ita-

lien, eût une sorte de publicité en Italie, aux îles Ioniennes et même en Grèce. Je la fais suivre du rapport adressé au gouvernement grec par le comte Metaxa.

Réponse aux calomnies dirigées contre les Hellènes par leurs ennemis.

« Les intrigues des ennemis de la religion, des rois et des peuples, l'ont emporté sur la justice de la cause des Hellènes. Les Turcophiles ont employé toute leur politique pour présenter aux souverains réunis à Vérone, les Grecs comme des brigands, comme des sectateurs du carbonarisme. Ils ont surtout exaspéré ces potentats par les tableaux effrayants qu'ils leur ont fait de l'immoralité et des crimes imaginaires des insurgés grecs, qu'ils ont représentés comme les ennemis de toute morale, de toute religion, de tout ordre; qui, plus barbares que les Turcs même, avaient résolu, de concert avec les Carbonari, de ravager l'Europe, de renverser toute espèce de gouvernement, et de mettre en honneur le brigandage et l'assassinat. Si les souverains, au lieu

d'abandonner la nation grecque à la merci de ses tyrans, avaient en Grèce des agents sages et éclairés, ils se seraient convaincus que cette nation n'a d'autre but que de conquérir son indépendance, et qu'elle sait respecter la neutralité que quelques-unes des puissances chrétiennes observent dans cette lutte sanglante. Ils se seraient convaincus que, loin de tyranniser les opinions religieuses, elle les laissait libres, et les protégeait toutes; que la morale de l'Évangile est la base de ses principes et de ses actions. Le soulèvement des Grecs a une origine bien différente de celui des peuples qui se sont armés en Europe, puisque c'est d'une usurpation barbare qu'ils veulent secouer le joug affreux. Ils demandent un gouvernement chrétien qui leur donne une existence politique, pour n'être point les seuls de la chrétienté qui soient abandonnés à la domination d'un tyran sanguinaire, à qui le nom de chrétien est en horreur.

« Pouvaient-ils oublier la plus horrible violation du droit naturel, consacrée dans ces temps malheureux par un usage, ou plutôt par un abus de plusieurs siècles? la servitude ! tache honteuse imprimée à leur nation, et que leur

nom seul semblait exclure et repousser. Qu'une religion fausse et réprouvée consacre la servitude, il n'est rien là d'étonnant : quand on a méconnu la divinité, on peut bien se méprendre sur la nature de l'autorité qui en est l'image. Sous le joug d'un tyran, la ligne qui sépare le sujet de l'esclave est si imperceptible, qu'il n'est pas surprenant qu'elle s'évanouisse. La religion chrétienne brise le sceptre de fer, affranchit l'homme, et le rend trop grand dès sa naissance pour n'avoir pas en horreur la plus avilissante flétrissure qui puisse lui être imprimée. Sa morale est trop sublime, ses idées de justice trop pures pour souffrir un pareil attentat; mais la nature et la religion réclamèrent en vain : la Grèce ne compta bientôt que deux classes d'habitants, des maîtres et des esclaves. La vertu disparut sous un gouvernement vicieux; la vertu n'est pas faite pour des esclaves : elle ne fut pas davantage l'apanage des maîtres. L'opprobre et l'avilissement d'un côté; de l'autre, l'orgueil et les plus cruels procédés; les premiers passés en habitude, les seconds exercés sans remords : tel était l'état de la Grèce. L'abolition d'un abus aussi barbare était réservée à la génération

présente, génération visiblement protégée du ciel.

« Comment avoir osé représenter aux yeux des monarques les Grecs comme des sectateurs du carbonarisme ! Dieu est témoin qu'il n'y a peut-être pas en Grèce trente personnes qui comprennent l'idée que l'on attache à cette secte.

« On leur reproche aussi de n'être que des sujets révoltés contre leur souverain (1). Les

(1) L'un des griefs qui furent présentés contre l'admission des envoyés, fut que l'un d'eux, le comte Metaxa, était un proscrit de Céphalonie. Voici quelle fut cette prétendue proscription :

Dès que les Grecs levèrent l'étendard de la liberté, le comte Metaxa, désirant marcher sur les traces de ses ancêtres, abandonna ses propriétés et sa famille, pour se ranger sous la bannière de la croix. Arrivé en Morée, il fit une proclamation, dans laquelle il invitait ses compatriotes à se joindre à lui pour aider les Hellènes à secouer le joug de leurs tyrans; et, peu de jours après, étant à la tête d'un petit corps, il eut un vif engagement avec les Turcs, et les battit; mais il fut blessé grièvement au bras droit.

Le gouverneur des îles Ioniennes, instruit du départ du comte Metaxa, le déclara déchu de ses droits de citoyen, et confisqua ses propriétés.

Grecs ne peuvent être compris dans la catégorie de sujets rebelles, soulevés contre un prince légitime. Ils ne sont point des révolutionnaires armés pour propager des maximes et des théories incendiaires et subversives des principes sur lesquels repose l'ordre social, puisqu'ils ne cherchent, au contraire, qu'à assurer leur existence politique sur les principes du droit européen.

« Les Grecs ne combattent que pour assurer leur indépendance civile, et ne se sont point révoltés contre un souverain légitime, dont ils fussent les sujets naturels, puisque la force des armes seule les a assujettis. Dans ces derniers temps, la Belgique, la Hollande, l'Italie, l'Illyrie, une partie de l'Allemagne, Naples et l'Espagne, furent soumis au sceptre de Napoléon, dont le droit cessa à l'instant où ses forces militaires ne purent plus retenir ces puissances sous son joug, quoique par de nombreux traités il eût cherché à légitimer ses conquêtes, que par la religion même il les eût fait consacrer momentanément, et que ce dominateur professât la religion chrétienne. Si donc tant de peuples ont repris, dans ces derniers temps, leur indépendance naturelle, se sont soustraits à un

dominateur étranger, et sont rentrés dans les limites tracées par la nature, par leur religion et leurs mœurs, comment pourrait-on désapprouver la nation grecque de secouer le joug flétrissant que l'ennemi le plus acharné de la religion chrétienne et de toute civilisation lui avait imposé, en l'arrachant à l'autorité légitime du monarque qui gouvernait l'empire d'Orient, et en la privant de ses anciennes lois, de sa religion et de toute existence sociale? Les Grecs, devenus par la force des armes esclaves et non sujets du grand seigneur, ont incontestablement le droit de se délivrer par la force des armes des maîtres qu'ils ne se sont point donnés.

« Depuis près de deux ans les Grecs luttent seuls contre toutes les forces de leurs tyrans, et partout la bannière de la croix a été victorieuse. Si les puissances chrétiennes les abandonnent dans cette guerre d'extermination, ils succomberont, jusqu'au dernier, plutôt que de retomber sous le joug de leurs oppresseurs; mais du moins ils emporteront au tombeau la consolation d'avoir combattu pour leur indépendance et pour la défense de la religion chrétienne; et, en y descendant, ils ne

craindront pas de paraître devant le grand juge des actions humaines. »

Au gouvernement provisoire de la Grèce.

« Messieurs,

« Dans ma correspondance avec les ministres « des augustes souverains réunis à Vérone, « tout en parlant de la situation politique et « militaire de la Grèce, et des exploits des « Grecs sous la bannière de la croix, je me « suis abstenu sévèrement de toute expres- « sion que la malveillance aurait pu qualifier « de séditieuse et d'incendiaire. Vous m'avez « fait l'honneur de me charger d'exposer les « griefs et les besoins de la nation, et de dé- « fendre ses droits : j'ai soutenu la bonne « cause; malheur à moi si je l'avais défendue « avec les armes propres à la mauvaise! J'ai « fait le mieux que j'ai pu, il n'était pas pos- « sible de faire aussi bien que le sujet l'exige; « j'aurais voulu réunir tout le génie, toute « l'éloquence des négociateurs les plus distin- « gués, pour remplir ma tâche civique, de

« manière à mériter votre approbation et celle « de la patrie.

« Des hommes, qui ne rêvent que Carbo- « nari, qui en voient partout, ont osé nous « présenter comme tels aux yeux des monar- « ques, tandis que nous combattons pour nous « soustraire au joug affreux de nos tyrans, « sans nous occuper de ce qui se passe chez « les autres puissances. La démarche que nous « avons faite auprès du congrès aurait dû « prouver aux monarques que nous ne sommes « point des révolutionnaires; car des révolu- « tionnaires ne s'adressent point aux têtes cou- « ronnées pour demander un souverain. D'ail- « leurs ce n'est point un gouvernement légitime « que nous voulons renverser, c'est un gouver- « nement usurpateur.

« Nos ennemis ont déjà obtenu un avantage « par cette calomnie atroce, puisqu'ils sont « parvenus à empêcher les souverains de nous « tendre une main secourable. Ils feront encore « plus. Ils vont intriguer auprès du chef de nos « tyrans, pour tâcher de nous porter le der- « nier coup. On vous proposera sans doute une « amnistie, des terres et même de l'argent, « en vous promettant de garantir à tous les

« Grecs leur vie et leur fortune. Si vous accep-
« tez, vous êtes perdus. Dès que vos tyrans
« seront les maîtres, tout ce qu'ils vous auront
« accordé vous sera enlevé; vous serez arra-
« chés à vos familles, et transportés comme
« esclaves en Asie : ils ne laisseront que vos
« enfants, pour les faire élever dans la servi-
« tude la plus abjecte, et dans le plus dur
« esclavage, comme les noirs des colonies : ces
« enfants, qui formeront une nouvelle généra-
« tion, deviendront la propriété des barbares,
« comme un troupeau est la propriété d'un
« fermier..... Tel est le plan arrêté par vos
« tyrans et vos ennemis....! Tel est, n'en dou-
« tez pas, le sort qui vous attend, si vous flé-
« chissez....! Mettrai-je vos cœurs à la rude
« épreuve de reporter vos regards sur l'affligeant
« tableau des maux que vous avez soufferts...?
« l'humanité dégradée par la servitude, la vie
« rendue presqu'à charge et illusoire, par la
« barbarie et la tyrannie de nos maîtres, le
« luxe et l'immoralité de nos tyrans, les actes
« multipliés du pouvoir arbitraire, la redou-
« table puissance des pachas, les déprédations
« de tout genre. O Grèce! comment a pu, ton
« antique et majestueux vaisseau, résister à

« tant d'orages conjurés? En juillet dernier,
« la patrie ébranlée succombait, si le Seigneur
« ne l'eût pas soutenue lui-même. Vous pouvez
« juger de la grandeur du bienfait, en vous rap-
« pelant ce que vous avez été; appréciez-le
« d'une manière plus positive, en considérant
« ce que nous sommes....! Nous sommes libres!
« Voudriez-vous transiger avec nos anciens maî-
« tres et redevenir esclaves....? De tous les
« biens dont la main libérale de l'Être su-
« prême enrichit l'homme en le créant, le plus
« grand est la liberté sociale. Aussi, parmi les
« sentiments innés dans l'homme, l'amour de
« la liberté fut toujours le plus impérieux:
« les trésors ne consolent pas de sa perte, et
« sa fière jouissance dédommage l'homme des
« privations de la pauvreté. Voyez les animaux
« même, auxquels leur nature, incompatible
« avec l'essence de la liberté, n'en laisse que
« l'ombre. Quand ils l'ont perdue, cette ombre
« vaine, voyez-les s'irriter et languir, mordre
« leur chaîne, ronger leurs fers; les plus fai-
« bles, s'épuiser en efforts pour briser la bar-
« rière qui les retient. En vain une main, dont
« ils haïssent les bienfaits, pourvoit-elle à
« leurs besoins; le premier de tous, c'est d'être

« libre. Ainsi, les mœurs d'une nature infé-
« rieure tracent à l'homme ses devoirs et ses
« droits! Heureux, si, en n'attentant jamais
« à la liberté d'aucun être, il n'eût pas donné
« le fatal exemple d'attenter à la sienne! Mais
« par qui les Grecs furent-ils donc réduits en
« esclavage? Vit-on des armées de lions et de
« tigres leur apporter des fers? Ah! si ce fut
« par des êtres de notre espèce que les souve-
« rains chrétiens laissèrent envahir notre mal-
« heureuse patrie, l'homme doit rougir et se
« taire. Un peuple armé pour détruire la liberté
« d'un autre peuple! On parle des mystères de
« la religion chrétienne, ceux-là ne sont qu'in-
« compréhensibles; les mystères de la politique
« sont absurdes.

« O vous donc que l'esprit de vertige égara,
« vous que de perfides instigations, encore plus
« que des erreurs de votre propre fond, firent
« dévier du sentier simple et sûr de l'obéissance
« aux lois de la nature! ce n'est pas le sang
« que vous avez versé, ce ne sont pas les débris
« encore fumants des incendies que vous avez
« allumés, ni les plaies que vos mains impies
« ont faites à notre patrie, que j'invoque contre
« vous; c'est vous-même. L'imposture vous

« avait dit que vos expéditions atroces n'étaient « que l'exercice de vos droits déclarés; elles en « étaient l'anéantissement; que votre pouvoir « vous autorisait à fouler aux pieds toutes les « lois; vous portiez, en les y foulant, le der- « nier coup à votre prétendue autorité.

« Sans doute, il est glorieux pour les rois « d'être aimés de leurs sujets; c'est la plus belle, « c'est la seule fortune qu'il leur reste à faire. « Mais, moins clairvoyants que le roi des rois, « comment pénètreront-ils le secret des cœurs? « Trompés par les apparences, n'ont-ils pas à « craindre d'être haïs de leurs peuples, tandis « que toutes les voix qui retentissent autour « de leurs trônes leur feront entendre qu'ils « en sont les idoles. Ceux qui les entourent, « enveloppent leurs intrigues d'un voile que « nul n'oserait déchirer, pas même lever; ils « s'identifient tellement avec l'État, que la rai- « son d'État sert de prétexte à leurs volontés « personnelles; ils s'établissent, entre les rois « et les sujets, comme des intermédiaires qu'on « déclinerait toujours sans succès, et qu'on ne « tenterait jamais de décliner sans crime..... « Nous en avons un exemple bien frappant à « notre égard. On leur cache tout ce qui pour-

« rait les rendre favorables à notre cause. On « nous présente toujours à leurs yeux sous les « couleurs les plus défavorables. Ces augustes « souverains nous abandonnent. Je crains bien, « messieurs, que vos lettres et les nôtres n'aient « été interceptées, et qu'on n'ait mis sous les « yeux des monarques que de fausses notes, « pour les indisposer contre nous..... Fasse le « ciel que je me trompe, et qu'un jour les « augustes souverains soient convaincus que « nous ne sommes point des révolutionnaires; « mais au contraire, des chrétiens malheureux « qui n'ont cessé de demander leur appui !

« Nous sommes donc, messieurs, livrés à nos « propres moyens. Eh bien! nous avons vaincu « jusqu'à ce jour avec l'aide de notre Sauveur; « c'est sa cause que nous défendons : conti- « nuons, il ne nous abandonnera pas. Que toute « espèce de passion soit mise de côté; que les « Hellènes se rallient à un gouvernement ferme; « évitons surtout les divisions; ce sont elles qui « ont perdu nos ancêtres. Jésus-Christ a dit : « *Tout royaume divisé sera réduit en désert,* « *et toute ville, ou toute maison divisée, ne* « *subsistera point.*

« Messieurs, j'ai dit tout ce que je pouvais

« pour convaincre tous les Grecs de la nécessité « de ne point céder, quels que soient les avan- « tages qu'on leur propose. J'ai agi pour l'ac- « quit de ma conscience. Honoré de votre « confiance, je me suis félicité de ce que ma « situation me fournissait le moyen de rendre « un hommage public à la vérité. Oh ! si Dieu « avait daigné centupler mes talents ; s'ils « avaient pu répondre au sentiment dont je « suis pénétré, si je pouvais parler en mille « endroits, me faire entendre de tous les Grecs « à la fois, avec quelle plénitude de volonté je « remplirais ce devoir sacré !

« Le Comte METAXA. »

CHAPITRE XI.

Démarches faites à Paris en faveur des Hellènes. — Traité conclu avec l'ordre de Malte, pour la concession de l'île de Rhodes. — Texte de cette négociation, et pièces qui y sont relatives. — Ses résultats.

Le congrès de Vérone s'était dissous, comme on l'a vu, sans que nous eussions pu parvenir à nous y rendre, et même sans que nos diverses adresses et communications eussent obtenu la moindre réponse. Ainsi les Hellènes, abandonnés par la Sainte-Alliance, se trouvaient livrés à leurs propres moyens. C'est ce qui avait engagé le comte Metaxa à me déléguer une partie de ses pouvoirs, pour traiter à Paris d'un emprunt, et généralement de tout ce que je croirais pouvoir être utile à la Grèce. Voici la lettre officielle qu'il m'adressa à cet effet.

Pouvoirs donnés à M. Jourdain, par le Comte Metaxa.

« Monsieur le Colonel,

« Pendant votre séjour à Paris, vous ferez « votre possible pour traiter d'un emprunt, et « de tout ce que vous croirez pouvoir être utile « à la Grèce. Vous connaissez ses besoins et sa « situation politique et militaire, et par con- « séquent vous pouvez offrir de traiter de « tout. Vous m'adresserez vos lettres chez M. le « président des primats d'Hydra, afin que le « gouvernement puisse envoyer de suite des « députés fondés de pouvoirs pour traiter lé- « galement de ce qui serait convenu avec vous.

« Vous ferez tout ce qui dépendra de vous « pour opérer votre retour en Grèce le plus « promptement possible. La Grèce a besoin « de vous, et le gouvernement verrait avec « peine si vous restiez trop long-temps absent.

« Je saisis cette occasion, mon cher colonel, pour « vous renouveler l'assurance de mon amitié.

« Le ministre de la police, député du gouvernement provisoire de la Grèce.

« A. Comte Metaxa.

« Ancône, le 1^er^ mars 1823. »

J'appris, en arrivant à Paris, que l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, n'espérant plus rentrer dans sa possession de l'île de Malte, dont il demeurait dépouillé, par la politique ambitieuse de l'Angleterre, songeait à rétablir son pavillon dans l'Archipel, et à revendiquer ses droits sur l'île de Rhodes. Persuadé, comme je l'étais, des avantages immenses qu'offriraient à la Grèce une alliance avec cet ordre illustre, je ne tardai pas à lui faire des ouvertures pour en venir à une négociation. Je fus mis en rapport avec M. Raoul, avocat et conseiller de l'ordre de Malte. La commission de l'ordre, à laquelle il communiqua mes propositions, me fit inviter, le 7 juin, à me rendre à une de ses séances, pour y communiquer mes pouvoirs, qui furent reconnus réguliers et suffisants. En conséquence, nous entrâmes immédiatement en négociation; et, peu de jours après, fut conclu un traité provisoire, dont voici la copie.

ORDRE SOUVERAIN

DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM.

« *Sous l'autorité spirituelle de notre Saint-Père le Pape.*

« Nous Baillis, Grands Prieurs et Commandeurs, Procureurs généraux des diverses langues, composant l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, présens et réunis en assemblée capitulaire de ce jour, et représentant les Chapitres provinciaux et les Grands-Prieurés;

« Faisons savoir à qui il appartiendra, que le présent traité a été fait, arrêté et ratifié par nous, après vérification des pleins pouvoirs des Plénipotentiaires ci-désignés, et dont la teneur suit :

« Au nom de la Très-Sainte Trinité, et pour la plus grande gloire de la religion de Notre Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu, Rédempteur des hommes et source immortelle de toute autorité légitime parmi les nations fidèles;

« La nation grecque, justement occupée du soin de pourvoir à son affranchissement du joug des Turcs, et déterminée à rétablir le

culte de notre divin Sauveur, dans toute sa liberté et dans son éclat sur le sol de la Grèce, a jugé conforme à ses intérêts et à ceux de la religion chrétienne, de s'unir par un traité d'alliance à l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem.

« De son côté, l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, religieux, militaire et hospitalier, étant consacré par son institution à combattre perpétuellement pour la défense de la croix, et à protéger les chrétiens contre les armes des infidèles, a accueilli avec empressement la proposition du gouvernement grec, et s'est déterminé à saisir cette occasion de rentrer dans la carrière où il s'est illustré pendant huit siècles, en participant aux dangers et à la gloire d'un peuple qui combat sous l'enseigne de la croix, et en revendiquant les possessions et les droits que les Musulmans ont usurpés sur l'Ordre par la force des armes.

« A cet effet, les hautes parties contractantes ont nommé pour leurs plénipotentiaires,

Savoir :

« L'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, M. le marquis Nicolas-Gabriel de

Marcieu, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Très-Chrétienne le Roi de France;

« Et M. Joseph-Nicolas, marquis de La Porte, maréchal des camps et armées de Sa Majesté Très-Chrétienne le Roi de France;

« Et le gouvernement grec, M. le colonel Jourdain;

« Lesquels, après s'être communiqué leurs pleins pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivans :

« Article premier. L'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem reconnaît l'indépendance de la nation grecque.

« Art. 2. Il y aura alliance perpétuelle, offensive et défensive, entre l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, et la nation grecque, pour tous les cas où l'une ou l'autre des parties contractantes seraient ou viendraient à entrer en guerre avec les Musulmans.

« Art. 3. Les deux hautes parties contractantes s'engagent à s'aider mutuellement de tous leurs moyens, pour la défense de la cause commune.

« Art. 4. Elles s'engagent également à ne traiter, avec l'ennemi de la chrétienté, que sur

des bases concertées entre elles, et d'un commun accord.

« ART. 5. Les deux hautes parties contractantes se garantissent réciproquement l'intégrité de leur territoire actuel, ainsi que les possessions qu'elles pourraient acquérir par la suite.

« ART. 6. L'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, voulant concourir de la manière la plus efficace à cimenter l'union que la conformité des intérêts a établie entre les deux gouvernements, renonce, dès à présent, à tous les droits et prétentions qu'il aurait à exercer en Grèce, et notamment à la possession des bailliages de Négrepont et de Morée.

« ART. 7. Le gouvernement grec reconnaissant, de son côté, la légitimité des droits ou réclamations énoncés par l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, accepte sa renonciation, et lui garantit, en compensation, la pleine et entière propriété et souveraineté des îles de Rhodes, Scarpento et Stampalie, avec les îles et îlots qui en dépendent et qui étaient en possession de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem.

« ART. 8. Le gouvernement grec s'engage à mettre l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, dans le plus bref délai, en possession des sus-

dites îles et leurs dépendances, en lui fournissant les forces de terre et de mer nécessaires pour en opérer la conquête, si elle n'est déjà effectuée.

« Art. 9. En attendant la prise de possession des îles ci-dessus énoncées, le gouvernement grec cède, en toute propriété et souveraineté à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, les îles de Sapientra et Kabrera, avec les îlots qui en dépendent, situées sur la côte occidentale de la Morée, vis-à-vis Coron et Modon; et l'île de Scyra dans l'Archipel, afin que l'Ordre puisse y former sans retard ses établissements militaires et ses armements.

Art. 10. Les titres domaniaux, archives et autres documents publics et particuliers, s'il en existe, seront remis à l'Ordre.

« Art. 11. Les Chevaliers de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem établiront le chef-lieu de l'Ordre, dans une des îles mentionnées dans l'article 9, jusqu'à ce qu'ils aient pris possession de l'île de Rhodes, afin qu'ils soient plus à portée de prêter l'appui de leurs armes à la nation grecque.

« Art. 12. Le gouvernement grec s'oblige aussi à laisser, à la disposition de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, une force suffisante

de terre et de mer pour assurer la garde desdites îles, jusqu'à ce que les Chevaliers y aient organisé leurs moyens de défense. Ces troupes seront à la solde de l'Ordre, sous le commandement des Chevaliers, tout le temps qu'elles resteront au service de l'Ordre. Le gouvernement grec s'engage d'avance à les retirer, en tout ou en partie, à la première réquisition de l'Ordre, et dans les proportions qu'il indiquera.

« Art. 13. Pour seconder plus puissamment les nobles efforts de l'indépendance grecque, l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, outre les forces militaires qu'il mettra sur pied dans la présente guerre, s'engage à ouvrir un emprunt jusqu'à concurrence de dix millions de fr., consacrés aux intérêts communs de l'alliance.

« Art. 14. L'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem fournira, à titre de subside, sur cet emprunt, un secours de quatre millions au gouvernement grec; le surplus devant être employé aux frais de l'établissement de l'Ordre à Scyra, Rhodes et autres îles précitées.

« Art. 15. Cet emprunt aura une hypothèque spéciale sur les îles de Rhodes, Scarpento, Stampalie, Scyra, celles de la Sapien-

tra et autres appartenant à l'Ordre ; et le remboursement en restera uniquement à la charge de l'Ordre. Mais les stipulations arrêtées entre les deux hautes parties contractantes exigeant le plus profond secret, pour se réaliser heureusement, il est entendu entre elles que l'emprunt, négocié au compte de l'Ordre, sera fait ostensiblement au compte du nom grec.

« Art. 16. Conséquemment à la disposition exprimée dans l'article 15, et aussitôt après la ratification du présent traité, les deux gouvernements se concerteront sur le choix de la personne qui sera chargée d'une délégation ostensible du gouvernement grec, pour effectuer l'emprunt dans l'intérêt et sous la direction immédiate de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Art. 17. Le subside de quatre millions de francs, que l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem stipule en faveur du gouvernement grec, lui sera payé par portions égales, savoir : le premier quart ou *un million* sera versé à l'instant où l'expédition grecque mettra en mer, pour entreprendre la conquête de Rhodes et de Scarpento.

« Le second quart sera soldé, trois mois après le débarquement des forces expéditionnaires dans ces îles.

« Le troisième versement aura lieu trois mois après le second, bien entendu toutefois que les opérations militaires contre ces îles n'auront point été suspendues.

« Le quatrième quart enfin sera acquitté trois mois après la soumission complète et la remise entière de ces îles aux Chevaliers.

« ART. 18. Il est convenu entre les hautes parties contractantes que, dans le cas où la remise de Rhodes, Scarpento et Stampalie aux Chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, suivrait immédiatement la conclusion du présent traité, le secours de quatre millions de francs, dont il est fait mention ci-dessus, sera encore acquitté par portions égales ou par quart; mais qu'alors les versements, à dater de l'époque où l'Ordre entrera en possession de ces îles, auront lieu sans intervalle, et de deux mois en deux mois, jusqu'au solde définitif et complet de la somme stipulée.

« ART. 19. Toutes les fois que les forces des deux gouvernements seront combinées en temps de guerre, les trophées, butin et prisonniers

faits sur l'ennemi, appartiendront aux troupes qui s'en seront emparées.

« ART. 20. Le gouvernement de l'Ordre accréditera un agent près du gouvernement grec, pour y traiter de ses intérêts, et *vice versâ*.

« ART. 21. Les sujets de l'Ordre, dans toutes leurs relations commerciales ou politiques avec l'État grec, seront traités de la manière la plus favorable, et quand ils le demanderont, comme les sujets mêmes de l'État. Les sujets grecs jouiront des mêmes avantages dans les pays soumis à la domination de l'Ordre.

« ART. 22. Le présent traité d'alliance offensive et défensive ne pourra être rendu public, ni communiqué à aucune puissance, que de concert entre les deux parties contractantes.

« ART. 23. Les dispositions relatives aux mesures de détail et d'exécution qui n'auraient point été prévues par le présent traité, seront réglées à l'amiable par les commissaires des deux gouvernements.

« ART. 24. Le présent traité sera ratifié, et les ratifications en seront échangées dans l'espace de deux mois au plus tôt, si faire se peut.

« En foi de quoi, nous soussignés plénipotentiaires, en vertu de nos pleins pouvoirs

respectifs, avons signé le présent traité, et y avons apposé le sceau de nos armes.

« Fait à Paris, le dix juillet mille huit cent vingt-trois.

« Le marquis de MARCIEU,
« Le marquis de LAPORTE,
« JOURDAIN. »

« Nous, ayant agréables le susdit traité et chacun des points qui y sont contenus et énoncés, les avons acceptés, approuvés, ratifiés et confirmés au nom de l'Ordre, promettant de remplir et d'observer exactement et religieusement ce qui y est contenu. En foi de quoi nous avons signé cette ratification, et l'avons fait munir du sceau de la religion.

« Fait et donné à Paris dans le palais du grand prieuré d'Auvergne, le dix-huit juillet mil huit cent vingt-trois.

« Le Grand-Prieur D'AUVERGNE,
« Le Bailly DE LASTEYRIE, Président.

Par ampliation :

« Le Chancelier, Marquis de SAINTE-CROIX-MOLAY,
« Le Commandeur DE CHATEAUNEUF,
« Le Commandeur DE BERTRAND-MOLEVILLE,
« Le Commandeur DE DIENNE.

Par ampliation :

« J.-M. RAOUL, conseiller de l'Ordre. »

Je m'empressai de transmettre au comte Metaxa, mon mandataire, le résultat de cette partie de ma mission. Comme la lettre que je lui écrivis, à cet égard, contient les raisons qui m'avaient déterminé à conclure cette opération, et le détail des avantages que j'étais certain de voir en résulter pour les Hellènes, je crois devoir la transcrire ici en entier.

« Monsieur le Comte,

« A mon arrivée à Paris, je m'empressai de « seconder l'opinion qu'on avait conçue, dans la « capitale, sur le soulèvement des Grecs, et je « fus bientôt convaincu que, pour détruire les « mauvaises impressions qui existaient contre « votre infortunée nation, une alliance avec « l'Ordre de Malte témoignerait authentique- « ment sous quels auspices la nation grecque « désire rentrer dans le rang des puissances « européennes, et quels sont les principes po- « litiques qu'elle adopte.

« Après avoir reçu l'assurance positive que « le gouvernement grec pouvait, sans inconvé- « nient, donner aux Chevaliers de Saint-Jean- « de-Jérusalem, l'île de Rhodes qui leur avait

« appartenu autrefois, je crus convenable, « dans les intérêts des Hellènes, d'ouvrir des « négociations avec cet Ordre illustre, dont le « caractère distinctif est l'honneur, et auquel « toutes les nations n'ont cessé de vouer de la « reconnaissance depuis sa fondation jusqu'à « nos jours, pour les services extraordinaires « et constants qu'il a rendus de tout temps à la « chretienté, avec tant de gloire, de persévé- « rance et d'humanité.

« Ayant pris connaissance des statuts de « l'Ordre de Malte, et reconnu que, d'après « les principes proclamés par la Sainte Alliance, « rien ne pouvait être plus agréable aux mo- « narques européens que la restauration de cet « Ordre, qui, par le but glorieux de son institu- « tion, doit protéger le commerce de toutes « les nations contre les Turcs, les pirates et « les forbans, secourir les chrétiens de toutes « les communions et de tous les pays contre « leur ennemi capital, exercer indistincte- « ment envers tous les chrétiens les devoirs « d'une généreuse et fraternelle hospitalité, « les sauver du glaive des infidèles, et protéger « les vieillards, les femmes et les enfants.

« Après avoir examiné également la situation

« politique de l'Ordre, qui lui donne les moyens « d'être le premier anneau qui puisse rattacher « la nation grecque aux autres nations euro- « péennes, et l'aider contre ses ennemis natu- « rels, l'Ordre étant, par ses devoirs statuaires « et par le serment de ses membres à leur en- « trée dans l'Ordre, dans la nécessité de ne « faire ni paix, ni trève avec les infidèles; j'ai « pensé que, quant à présent, c'était le seul « allié que la Grèce pût espérer de s'attacher.

« Ce n'est point seulement, Monsieur le « Comte, un tribut d'hommage et de recon- « naissance que je paie à l'Ordre de Saint-Jean- « de-Jérusalem; il est encore dans ma mission « un motif plus déterminant d'utilité pour la « Grèce, puisqu'en acquérant un allié dont « elle sera en droit d'espérer les services les « plus utiles et les plus glorieux, elle y trou- « vera encore, ainsi que vous le verrez par le « traité, un moyen de ne pas recourir aux « voies, toujours très-onéreuses, d'un emprunt.

« En conséquence, et en vertu des pouvoirs » que vous m'avez délégués, j'ai proposé à « l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem de le « mettre en possession d'une île assez considé- « rable pour qu'il pût, comme je dis, proté-

« ger le commerce des nations et continuer « l'exercice de ses vertus hospitalières.

« Fidèles à l'Évangile qui a tracé leurs de- « voirs, les Chevaliers de Malte ont compulsé « leurs statuts et interrogé le droit des nations; « ils ont reconnu qu'un de leurs premiers de- « voirs était de venir au secours des faibles dé- « laissés; et, en consultant leur histoire et les « glorieux souvenirs des fastes de l'Orient, ils « n'ont pas oublié que, plusieurs fois errants « sur les mers et sans asile, ils dûrent à leur « courage, à de puissants protecteurs et à des « alliés fidèles, leur établissement à Malte, et « l'avantage de revoir briller leur étendard et « de remporter de nouveaux triomphes sur le « croissant. Privés de leur antique berceau « par les mêmes coups qui accablèrent les « Grecs, ils ont agréé mes propositions, et j'ai « arrêté avec eux les dispositions dont vous « trouverez ci-joint une copie, ainsi que de « toutes les pièces qui ont rapport à mes négo- « ciations.

« Mes pouvoirs n'étant pas assez étendus « pour traiter définitivement, l'Ordre souve- « rain de Saint-Jean-de-Jérusalem fait partir « avec moi un Chevalier, lequel est revêtu de

« pleins pouvoirs pour traiter de tout ce qui « n'aurait pas été prévu par les dispositions « que j'ai arrêtées avec l'Ordre ; et, pour cet « effet, nous sommes munis de deux traités si- « gnés en blanc par tous les membres de la « vénérable commission. Nous sommes aussi « porteurs de plusieurs brevets de Chevaliers « pour les membres du gouvernement grec. « Je joins ici copie d'un de ces brevets. Vous « trouverez également des articles additionnels « sur l'insertion desquels le gouvernement grec « doit fortement insister, lorsqu'il traitera dé- « finitivement avec l'envoyé de l'Ordre de « Malte.

« Nous partirons le plus tôt possible pour la « Grèce.

« Paris, le 19 juillet, 1823. »

Voici les articles additionnels dont parlait ma lettre, et que j'avais cru nécessaire de rédiger.

Articles additionnels à proposer pour le gouvernement grec.

« L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, essentiellement protecteur de la religion chrétienne, s'engage à observer dans toutes les possessions et pays où il sera établi, ainsi que dans le chef-lieu de sa résidence, la tolérance la plus absolue à l'égard des habitants de ces pays qui professent la religion chrétienne suivant le rit orthodoxe de l'Église orientale. En conséquence, il ne souffrira jamais, et dans aucun cas, que, dans toute l'étendue du pays qu'il occupera, il soit mis par qui que ce soit aucune entrave ou empêchement à l'exercice libre et solennel du rit grec, ni à la célébration des fêtes, prières publiques et cérémonies religieuses, suivant le même rit.

« Le clergé grec de ces pays sera respecté et protégé par le gouvernement de l'Ordre, dans ses possessions et prérogatives, et dans l'exercice libre et solennel de ses fonctions. Il relèvera immédiatement de l'autorité principale de l'Église orientale, suivant la hiérarchie

est possible, à Tripolitza; c'est-à-dire, que M. C. est autorisé de faire ajouter les articles qui peuvent être en faveur de l'Ordre, et qu'il doit défendre pied à pied tout ce qui pourrait être avantageux à l'Ordre dans ce traité, et ne céder qu'à la plus absolue nécessité dans des modifications qui diminueraient ses avantages, et se tenant toujours armé des statuts pour rejeter tout ce qui serait peu convenable. Il doit faire valoir les avantages immenses qui résulteraient pour les Grecs de l'alliance de l'Ordre; car les Grecs étant séparés des intérêts actuels de l'Europe, ou du moins n'étant point regardés comme nation indépendante, et ne pouvant stipuler politiquement aucun acte quelconque diplomatique avec l'Europe; les Chevaliers de cet Ordre illustre étant alliés aux plus grandes familles de l'Europe, il n'y a pas de ministre, d'ambassadeur, et de grands dans tous les royaumes qui n'appartiennent directement, ou indirectement à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem; cette alliance est donc le moyen de rapprochement le plus convenable, tant pour leur situation politique que pour le spirituel et la religion. Le Pape étant le chef spirituel de l'Ordre, les Grecs gagnent, par cette al-

liance, l'appui secondaire et naturel de sa Sainteté comme des autres princes chrétiens ; c'est ce qu'il faut développer avec sagesse au gouvernement grec, en appuyant de toutes les forces des arguments précités et d'autres considérations qui en dérivent naturellement.

« ART. 2. Il faut se pénétrer de la nécessité de faire valoir les avantages immenses que le gouvernement grec retire de cette alliance, afin d'être économe autant que possible de subsides. Il faut ne point oublier que le trésor de l'Ordre est vide, que la Grèce ne saurait acheter trop cher l'alliance de l'Ordre, que d'ailleurs il peut devenir très-difficile à l'Ordre de donner des subsides, car il manque pour lui-même des premiers éléments qui constituent une puissance : argent, chevaliers, officiers, soldats, matériel d'une armée et d'une flotte, canons, matelots, etc., etc. De sorte que, pour prendre possession du chef-lieu et le garder, il sera obligé à des efforts et des dépenses extraordinaires ; et, à moins qu'un emprunt ne lui réussisse, il sera dans l'impossibilité de fournir de l'argent aux Grecs : d'ailleurs, ce n'est point à nous, par notre position, à acheter un chef-lieu, et en-

core moins l'alliance des Grecs, vu les considérations politiques où se trouve l'Europe avec la Grèce; l'habileté consiste donc à faire espérer aux Grecs un secours de notre alliance, et à éluder, autant que possible, un sacrifice pécuniaire; du moins il faut être très-difficile sur ce point avec les Grecs.

« Art. 3. La France, par les relations et les engagements qu'elle a contractés avec les autres gouvernements aux deux derniers congrès, ne peut ostensiblement protéger les Grecs, ni donner le moindre encouragement officiel aux efforts de l'Ordre; mais, tout ce qu'elle peut faire, c'est de donner des consentements tacites, en fermant les yeux sur ce qui sera fait sans se compromettre le moins du monde avec les autres puissances; et c'est à quoi M. C. doit bien faire attention, ainsi qu'à ne rien faire et ne rien écrire qui puisse faire croire ou prouver que la France soutient même tacitement nos efforts ou ceux des Grecs, puisqu'il est à peu près certain que le moment viendra où l'on pourra changer de conduite, dès que les affaires d'Espagne seront finies; car alors la France et l'Europe pourront s'occuper activement des affaires de l'Orient, d'autant plus que le

grand-seigneur, qui, persuadé que l'Europe est entièrement occupée des affaires de l'Espagne et dans la crainte de quelque explosion politique, qui traite maintenant fort cavalièrement les ministres des puissances chrétiennes, change de langage en refusant la satisfaction demandée pour la prise de plusieurs bâtiments russes et européens dans la mer Noire, et n'écoute plus les doléances ni les remontrances de lord Strogonoff et des autres ministres, amènera probablement, par sa faute, une rupture avec la Russie; de sorte qu'en prévoyant le moment où les Grecs gagneront l'appui des puissances européennes, il est instant de conclure avec eux, dans le plus bref délai, les conventions précitées avec l'Ordre, qui trouvera beaucoup plus d'avantages dans l'époque présente où la Grèce est abandonnée, qu'il ne pourrait faire plus tard si elle était soutenue, d'autant plus que tout ce que l'Ordre pourra obtenir est indirectement très-avantageux pour la France et son commerce, comme il est expliqué avec détail dans toutes les notes qui ont été remises à cet égard.

« Ce qu'il importe le plus à l'Ordre, c'est d'avoir d'abord un chef-lieu en propre, tel

rapport qu'ils ont avec la Morée et les étrangers, et de l'étendue des îles et des positions militaires qui s'y trouvent, soit pour obvier à un débarquement, soit pour s'assurer d'une retraite en cas d'attaque imprévue; de la dureté du sol et de la facilité de faire des retranchements et ouvrages de campagne, et d'autres moyens de défense provisoire; de la profondeur des eaux pour les amarrages et les débarquements, des points qui sont ouverts et de difficile défense, des montagnes et collines qui peuvent être convenables à la construction d'un château et de redoutes qui peuvent défendre un point principal, comme les ports et les villages; de la qualité des pierres et de la chaux, s'il y a de l'argile pour faire des briques, des mines de fer et autres, des bois pour la marine ou sur la côte opposée de la terre ferme, de la cherté des denrées; en un mot, il faut décrire soigneusement tout ce qui peut intéresser un gouvernement neuf, les avantages et les difficultés, et ne point craindre surtout les détails. Il faut un plan régulier ou approchant des deux forteresses de Modon et Coron, afin de savoir si les Turcs peuvent attaquer ces îles.

« Art. 5. Vous ferez de même pour l'île de Syra : on peut en faire un Gibraltar; les habitants sont catholiques et en dissension avec les Grecs schismatiques du continent et des îles. Ils sont presque tacitement sous la protection de la France; il faut leur faire sentir les avantages de devenir chef-lieu de l'île de Malte, et vous leur ferez les mêmes raisonnements que vous trouverez dans l'histoire de Malte, et que les Chevaliers firent aux habitants de cette île, lorsque Charles V en fit la cession à l'Ordre. Quand au gouvernement de Tripolitza, vous lui ferez considérer qu'en cédant Syra à l'Ordre, il ne se prive de rien, puisqu'il ne retire rien des habitants de cette île avec laquelle il ne vit point en harmonie, et que les Chevaliers la rendront le rempart de l'Archipel et de la Morée, et le boulevard de leur liberté contre les Turcs.

« Art. 6. Vous éviterez soigneusement tout ce qui pourrait donner matière à des difficultés et à des contestations. Quand vous ne pourrez répondre à des objections, vous les laisserez tomber et passerez de suite à quelque chose qui puisse flatter les Grecs et leur être agréable,

en soutenant toujours la dignité de l'Ordre illustre que vous allez représenter.

« Art. 7. Vous suivrez exactement les conseils de M. J., et vous ne consentirez à aucune transaction, modification, ou stipulation du traité sans l'assentiment positif de M. J., qui servira de médiateur entre l'Ordre et les Grecs. Vous n'aurez avec lui aucune familiarité devant le monde, et vous concerterez toujours avec lui, d'avance, les demandes à faire, de même que les réponses à donner. Vous étudierez exactement l'histoire de l'Ordre et ses statuts, afin de pouvoir connaître ses intérêts et ses rapports qui ont existé dans le passé avec les puissances. Toutes les nations saluent par mer, les premières, le pavillon de l'Ordre; vous ferez valoir les prérogatives dont il jouit, les avantages que tous les chrétiens et le commerce de toutes les nations en ont retirés. Vous mesurerez vos expressions, et vous ne ferez aucune note sans peser exactement le sens et la force de toutes les phrases. Vous devez avoir l'air d'être extrêmement clair et concis, mais vous généraliserez les choses quand cela sera nécessaire, dans des cas importants, afin de ne point contrarier les intérêts de l'Ordre et des

chefs dans des points que vous ne connaîtrez pas, ou que vous jugerez susceptibles de développements et d'applications diverses.

« ART. 8. Les Grecs sont fins, spirituels, faux et sans foi ; par cette raison, vous serez laconique et vous prendrez l'air d'être sincère, plein de bonhomie et exempt de finesse.

« ART. 9. Vous aurez soin de faire valoir aux Grecs la nécessité de ne point donner motif à de fausses interprétations sur leur conduite ou vues politiques. Les déclamations des Grecs en Europe, les articles impolitiques et inconsidérés qu'ils ont fait insérer dans les journaux, ont éloigné d'eux tous les hommes d'État ; vous puiserez, dans le projet de manifeste qui vous est remis, les vues politiques que l'Ordre doit émettre. La note à M. C., qui était confidentielle, vous servira également à ce sujet.

« ART. 10. Comme l'Ordre possédait jadis la Morée et Négrepont, et qu'il n'a jamais cédé ses droits, vous ferez sentir la nécessité de donner des dédommagements pour ces domaines, et cela d'après les motifs de la légitimité sur laquelle la politique de l'Europe base aujourd'hui ses principes, et que la Grèce doit hautement adopter et respecter. Pour gagner

la confiance des puissances européennes, de même qu'en stipulant les droits de l'Ordre sur les îles de Rhodes et autres que l'Ordre possédait, il rend un hommage implicite à la légitimité, et excite la confiance des souverains.

« Art. 11. Vous ne négligerez point de faire stipuler le nom et la situation de toutes les îles cédées ou reconnues à l'Ordre, comme Rhodes, Cos, Lango, Nesari, Telo, Kacke, Scarpento, Caso, Cardyluso et Stampalie, avec tous les îlots qui en dépendent, dans le cas où ce traité sera adopté.

« Art. 12. Vous aurez soin de faire remarquer que ces îles appartiennent de droit à l'Ordre, mais qu'il garantira leurs lois, leurs usages, leur religion, et qu'elles jouiront d'une liberté entière sous la puissance régulatrice des lois; que les habitants resteront Grecs, et que la seule liberté qu'ils auront, c'est qu'ils seront efficacement protégés dans leurs vies, leurs propriétés et leurs usages, et qu'ils épargneront des frais d'administration, de guerre et de défense, puisque l'Ordre a des revenus étrangers et des forces maritimes en propre; que leur

industrie sera développée, et leur commerce assuré, etc., etc.

« ART. 13. Vous n'oublierez point de dire que l'Ordre soutiendra puissamment les Grecs, et que ses banquiers sont prêts à ouvrir un emprunt en leur faveur ; que pour cela, ils n'ont besoin que d'envoyer un député chargé de pleins pouvoirs, en règle, pour conclure définitivement l'emprunt, et qui désigne une hypothèque spéciale pour le remboursement.

« ART. 14. Comme on ne sait point ce qui peut arriver en Grèce, et quelles peuvent être les vues et les intentions des Grecs, il est nécessaire d'avoir sous les yeux les îles de l'Archipel, qui peuvent présenter le plus d'avantages à l'Ordre, dans le cas où l'on trouverait de la facilité auprès des Grecs, pour avoir quelques îles, ou une de ces îles pour prix de notre alliance.

« ART. 15. — *Milo.* Dans aucun cas, l'Ordre ne veut entendre parler de l'île de Milo, malgré son superbe port ; cette île est entièrement volcanisée, les campagnes sont abandonnées et vouées à la stérilité, l'air y est malsain, elle renferme quelques matières qui peuvent être employées dans des produits chimiques, la popu-

lation y est anéantie. La capitale, qui comptait, il n'y a pas encore long-temps, 5,000 personnes, se trouve aujourd'hui réduite à 200. Les eaux y sont de mauvaise qualité, et l'atmosphère imprégnée d'exhalaisons sulfureuses et méphitiques ; les habitants ont les jambes enflées, sont sujets, pendant l'été, à des fièvres intermittentes qui leur causent des obstructions bientôt incurables ; il y avait beaucoup de catholiques, il n'en reste plus qu'un seul ; ce n'est que depuis un siècle que l'air y a développé ce caractère de malignité. Elle est remplie de bitume, de laves, de pierres meulières, de mines de fer, de pyrites, de sardoines, etc., etc. Le village de Sifou, où demeurent tous les pilotes de l'Archipel, est bâti sur le sommet de la Bombarda ; tous les vaisseaux viennent y chercher des pilotes ; elle est, par cette raison, regardée comme commune à toutes les nations. L'air à Sifou est pur et sain, et les habitants vigoureux.

« Art. 15. — *Argentière.* L'île d'Argentière est près de celle de Milo. C'était un port important pour la navigation et le commerce ; le seul lieu habité est au sommet d'une montagne ; c'est un misérable bourg, pauvre et en

ruines; il y a des mines d'argent, elles sont abandonnées et n'ont jamais été d'un grand produit; la plus riche est sur un cap élevé, vis-à-vis l'île de Saint-Georges; il y a beaucoup de terres cimolées (terra sigillata). Cette île n'est qu'un groupe de matières volcaniques; tout y présente l'image d'une vaste combustion. Les roches y sont calcinées; elle est comme l'île de Milo, pleine de souterrains qui se joignent sous la mer de Milo à Argentière. Cette île ne peut nous convenir.

« Art. 16. — *Polino* (ou île brûlée). Auprès d'Argentière et à l'Orient, est l'île de Polino; elle n'en est séparée que par un canal d'un quart de lieue de large; elle appartient à divers particuliers de Milo et d'Argentière; ils cherchaient à la vendre pour 2,000 piastres, quoiqu'elle ait quatre à cinq lieues de tour; il y a des mines et une excavation souterraine, soutenue par des piliers qui indiquent qu'on y avait exploité anciennement; il y a une bonne rade et deux bonnes anses; elle est entourée d'autres îles.

« Art. 17. — *Policandro.* A l'est de Milo se trouve Policandro, à huit lieues de distance; son sol est rude, pierreux, et presque de fer;

elle n'a point de port, peu de population ; le coton y croît abondamment, et y est employé par les habitants.

« ART. 18. — *Sichino.* Plus loin est Sichino, aussi grande que Policandro, mais moins âpre et plus fertile ; le raisin y est délicieux ; il n'y a point de port.

« ART. 19. — *Siphante.* L'île de Siphante est au nord et près d'Argentière ; elle passait jadis pour la plus riche de l'Archipel, vu ses mines d'or et d'argent dont la dixième seule a fourni au fameux temple de Delphe les plus riches trésors qu'on ait vus. Les richesses qu'elle recèle dans son sein demeurent ignorées ; outre celles d'or et d'argent, il y en a de très-abondantes en plomb, en fer et en aimant. Ses montagnes contiennent aussi des carrières du plus beau marbre. Cette île serait encore la plus belle de l'Archipel, si elle tombait entre les mains des Européens (et surtout de Malte) ; c'est aussi l'une des plus agréables et des plus riantes ; l'air y est pur et sain, le sol très-productif, et au plus haut degré de fertilité ; l'industrie s'y montre, les habitants y sont doux et hospitaliers, les femmes belles ; l'île n'a point de port. Cette île est précieuse, ainsi que celles de

Paros, d'Antiparos et de Naxos, qui sont toutes rangées sur le même plan, et qui pourraient former un joli domaine à l'Ordre de Malte. Il y a deux îlots, et des parties inhabitées, mais qui offrent un bel ancrage aux vaisseaux les plus gros.

« ART. 20. — *Antiparos.* Antiparos est assez fertile, mais il y a beaucoup de misère parmi les habitants; sa grotte est fameuse; voyez le *Voyage* de Tournefort et le *Voyage pittoresque de la Grèce*, de M. Choiseul Gouffier.

« ART. 21.—*Paros.* Paros n'est séparée d'Antiparos que par un canal étroit; elle s'énorgueillissait autrefois, quoique petite, de sa puissance et de ses richesses. Ses ports excellents font l'admiration du monde, et la rendront précieuse à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem. Ses carrières de marbre sont les plus belles du monde. Le principal bourg, appelé Sainte-Marie, a remplacé la ville ancienne de Paros, dont on a employé les superbes débris à des constructions modernes, parmi lesquelles on trouverait des objets dignes d'admiration. Le port de Sainte-Marie, à cause des hauts fonds, est peu propre au mouillage. Le port de Marmara n'a pas les mêmes inconvénients, mais il est plus ou-

vert; plus bas, le port de Tico, défendu par trois îlots, offre une aiguade commode, et au-dessus de Marmara, le port de Sainte-Marie présente un bon ancrage. Les côtes de Paros ont encore d'autres mouillages; mais le port par excellence, qui fera toujours de Paros une île de grande importance, est celui de Naussa; les flottes les plus nombreuses y peuvent rester en sûreté, et aucun n'est plus propre à un établissement pour des chantiers, des arsenaux, et pour tout ce qui est nécessaire à un établissement militaire. Les Russes l'avaient choisi pour faire un entrepôt de leurs forces, et le centre de leurs opérations; ils avaient élevé des batteries, bâti des magasins et autres édifices; quoique ces ouvrages aient été faits de notre temps, ils n'existent plus, les Turcs les ont détruits et rasés. Cette île serait la plus propre de l'Archipel pour y faire notre résidence, en y adjoignant *Siphante*, *Antiparos et Naxos*.

« ART. 22. — *Naxos*. Naxos ou Naxi, à côté d'Antiparos, est la plus grande des Cyclades, et sa fertilité lui a fait décerner le nom de Reine. Elle fut jadis une puissante république; elle a conservé des restes de sa liberté et ses [illegible] Turc y établit sa domination;

c'est l'île la plus agréable de l'Archipel et la plus tranquille; on la compare à la Sicile, à cause de sa fertilité; des eaux limpides la parcourent dans tous les sens; les orangers, les citronniers, les grenadiers, y croissent sans culture; leurs fleurs y parfument l'air, et leurs fruits sont exquis. Les Jésuites, qui savaient si bien distinguer le bon et l'utile, avaient donné la préférence à cette île. Comme les habitants descendent des Français et des Italiens qui s'étaient établis en Grèce lors de la conquête de l'Occident, on y trouve l'urbanité, les manières nobles et généreuses, l'affabilité et la politesse. Les femmes, pleines de charmes, le sont aussi de toutes les qualités aimables.

« Naxos n'a pas de port propre à recevoir de gros bâtiments ; ses côtes cependant ont de bons abris. La ville principale, qui se nomme Naxie, a une rade assez bonne; mais elle est à si peu de distance des ports excellents de Paros, qu'elle peut s'en servir commodément. La rade des Salines, ou le port Stronpoli, est bon dans la belle saison. Enfin sa situation, sa population, sa fertilité et ses agréments, forment une masse d'avantages inappréciables pour l'ordre de Malte. On peut l'acheter des Grecs

facilement avec Paros, Antiparos et Siphante, à un prix aisé à conclure, et médiocre dans les circonstances actuelles.

« Les denrées sont les vins, le blé, le coton, la soie, l'huile, les fruits, le sel, etc., etc.; des carrières de marbres magnifiques, et des mines très-riches d'or et d'argent.

« Art. 23.—*Stenosa.* Stenosa, ou île Étroite, petite île inhabitée, près de Naxos.

« Art. 24. *Pathmos.*—Pathmos se trouve un peu plus loin; elle a six lieues de circuit; elle possède une multitude de bons ports, parmi lesquels celui de Scale, l'un des plus beaux ports de l'Archipel. Les campagnes sont incultes et désertes. Les hommes, pendant l'été, vont chercher ailleurs des moyens de subsistance.

« Art. 25. — *Nacri, Lypso, Fermaco, Agothonisi.* Ces petites îles sont situées à l'orient de Pathmos, entre les îles de Stancho et Samos : elles sont presque toutes inhabitées.

« Art. 26. — *Samos d'Ionie.* L'île de Samos est au nord; ses habitants se font distinguer par des qualités aimables. Ils sont les plus doux et les plus spirituels des Grecs. L'île

possède tout ce qu'il faut pour être florissante ; de très-bons ports, une position commerciale, un territoire fertile, un climat sain, un air pur et des eaux abondantes. Elle a dix lieues de long sur cinq de large ; elle était si fertile du temps des anciens, que l'on disait que les poules y avaient du lait.

« A l'occident du détroit connu sous le nom du Grand-Bogoze, sont les petites îles Fournis.

« ART. 27. — *Nicarie* et *Niconie*. L'île de Nicarie est petite ; elle n'a point de port ; elle est misérable et sans abri. — Niconie est à l'occident ; elle a un bon port ; ses habitants sont de grands navigateurs. Toutes les choses nécessaires à la vie s'y trouvent avec profusion. Les eaux y sont rares. Il y a trois écueils auprès de cette île.

« ART. 28. — *Délos*. L'île de Délos, célèbre par la magnificence de son architecture et les miracles de l'art, si opulente, n'est plus qu'un désert couvert de ruines et de décombres ; des pirates et des bandits sont presque les seuls qui y abordent. Elle est séparée de l'île de Rhenée ou grande Délos, également déserte, et qui servait de lieu de sépulture.

« Art. 29. — *Tine.* L'île de Tine n'a pas de bon port ; ses riches campagnes sont encore parées de toute l'opulence de l'industrie ; tout se réunit pour en faire une des îles les plus agréables de la Grèce. Les femmes y sont belles, leurs formes séduisantes ; l'aménité de caractère, la candeur ingénue, rendent les jeunes personnes extrêmement aimables et attrayantes.

« Art. 30. — *Scio.* Il n'est pas d'îles où les habitants soient plus courtois qu'ils ne le sont à Scio ; c'est le lieu le plus agréable à habiter que l'on puisse trouver, et il n'en est pas où les femmes soient plus belles et plus aimables. On y vit à la française. Les Grecs qui habitent Scio sont les plus polis, les plus affables, les plus gais et les plus spirituels de tout l'Archipel. On est frappé de la richesse et des beautés de l'île de Scio ; il ne lui manque qu'un bon port.

« Autour de Scio sont de petites îles, dont la principale est aride, quoique peuplée ; elle est la principale station de la marine grecque actuelle.

« Art. 31. — *Mitylène.* Mitylène est une des îles les plus considérables : elle a quatre

lieues de circuit; c'était l'ancienne Lesbos. Elle a trois ports : le principal est petit et mauvais. Sa position est fort importante. Son terrain est extraordinairement fécond.

« ART. 32. — *Lemnos.* Lemnos est une île montueuse et volcanique. La nature a tout fait pour elle; ses habitants sont marins. La côte orientale est pleine de bancs; il y a une rade et deux bons ports, Cadia et Saint-Antoine.

« ART. 33. — *Ténédos.* Ténédos est une île dont la position est fort importante, relativement à Constantinople, dont elle pourrait entraîner la perte, si l'ennemi l'occupait.

ART. 34. — *Lembro.* L'île de Lembro a huit à dix lieues de circuit, des vallées fertiles et des bois.

« ART. 35. — *Maudraki.* Maudraki a huit lieues de circuit; elle est à une lieue de Lembro.

« ART. 36. — *Tasso.* L'île de Tasso est à deux lieues de la Macédoine; elle est la plus septentrionale des îles de l'Archipel. Elle est renommée à cause de ses riches mines d'or; elle a de beaux marbres comme ceux de Paros. Son circuit est de trente lieues; elle a de superbes bois de construction navale.

« Près de Tasso se trouvent les îles du Diable, dont la plus grande se nomme Joura. Elles sont inhabitées.

« ART. 37. — *Groupe d'îles.* Scopoli est la principale de ce groupe d'îles situé près de la côte; elle est fertile.

« ART. 38. — *Andros.* Andros est une des îles les plus fertiles de l'Archipel; il ne lui manque qu'un bon port.

« ART. 39. — *Syra.* L'île de Syra est peuplée de catholiques. On peut en faire un nouveau Gibraltar.

« ART. 40. — *Nicosie.* L'île de Nicosie s'appelait l'île Fortunée, et devait ce nom à la fertilité de son territoire, à la douceur de son climat, à la beauté inexprimable de ses plaines, et à la richesse de ses productions. Elle est couverte de débris de monuments antiques; la splendeur de cette île s'est évanouie sous le gouvernement turc. Toute exploitation de mines est sévèrement interdite, et le cuivre, si abondant dans cette île, reste abandonné, de même que le zinc, l'étain, le fer et d'autres minéraux. Les mines d'or sont près du village de Chrusocco et de Famagouste. Il s'y trouve des émeraudes, des améthystes, des topazes. On y voyait

des cannes à sucre. Elle produit du coton, des mûriers, des orangers, des citronniers, des grenadiers, etc. Des nuages de sauterelles y détruisent quelquefois tout. Le meilleur vin est celui de *la Commanderie*. Les maroquins se préparent à Nicosie. Le voisinage de la Syrie, l'un des pays les plus chauds du monde, nuit à l'agrément de l'été. Des eaux, maintenant stagnantes, y rendent le climat malsain; les forêts abattues ont changé le climat et l'air sain qu'on y respirait autrefois. Cette île a soixante-dix lieues de long sur trente de large; il y a aux environs d'un port à moitié comblé quelques fortifications. Au centre de l'île est Nicosie, capitale des rois de Chypre. Une seule rade est fort belle, et est la plus fréquentée de l'île; il y a de très-belles salines. Amathonte, Paphos, Cythère, Idalie, sont effacées du sol; les serpents se propagent sous les décombres; la tarentule y est venimeuse.

« ART. 41. — *Rhodes*. L'île de Rhodes a douze lieues de long sur six de large; la ville de Rhodes est fortifiée, mais les remparts sont délabrés. La longue rue conserve le nom de rue des Chevaliers. L'hôpital est transformé en grenier public, l'église de Saint-Jean en

mosquée. Le palais des grands maîtres est presque abandonné; il tombe en ruine. Le port, jadis si beau, est à demi comblé, et les vaisseaux de guerre ne peuvent y mouiller; en dehors, l'entrée est défendue par une grosse tour carrée appelée, encore Saint-Jean; le port est partagé par de petits môles, qui forment une enceinte dans laquelle les petits bâtimens seuls peuvent entrer. Indépendamment il y a un autre port de chaque côté. L'un était le port des Galères; l'autre est comblé et presqu'à sec.

« Il y a de grands chantiers de bois de construction; les bois se tirent de la côte opposée où sont les belles forêts de Caramanie. Dans l'île il se trouve aussi de superbes bois.

« L'île de Rhodes surpasse celle de Chypre, sinon par sa fertilité, du moins par sa température douce et agréable.

« Il est nécessaire de simplifier autant que possible l'exécution du traité. Il faut toujours parler de Rhodes dans les traités; mais il serait bien mieux de se faire céder des îles près les unes des autres, que l'on pût occuper sur-le-champ, que de devoir penser à la conquête

d'îles occupées par les Turcs, dont il est bien difficile d'opérer la possession à l'Ordre, sans des combats auxquels l'Ordre ne peut que très-difficilement paraître comme auxiliaire, n'ayant rien d'organisé en matériel et en marine.

« Afin de pourvoir à vos besoins, vous êtes chargé d'apostiller toutes les demandes qui seront faites à la commission pour le bailliage grec de la Morée, de Négrepont et des îles de l'Archipel, que vous comprendrez toutes sous le nom de *bailliage de Morée*, langue de France. Le droit de passage est de 500 sequins vénitiens, dont vous recevrez 50 de suite; on vous remettra des traites sur France pour les 450 sequins restants, en lettres de change, *premières et secondes*, que vous m'enverrez à deux reprises différentes; c'est-à-dire, les premières avec le paquet de la demande, les secondes par le courrier d'après. Vous passerez les lettres de change à mon ordre.

« Toutes vos lettres seront envoyées à Marseille, rue Vanture, n° 18, à l'adresse de madame de La Porterie de Saint-Coüat.

« Si vous ne recevez que 50 sequins d'abord, sans lettres de change, vous les recevrez en faisant un reçu désignatif et du motif et de la

s'oblige de lui rendre, ce qui doit être fait et expliqué dans la demande faite par le candidat et signée de sa main, qui spécifie la qualité de la grâce qu'il demande, M. C. fait l'apostille, et M. J... reconnaît en marge de cette même demande l'apostille et les mêmes motifs qui l'ont nécessitée. On envoie cette pièce à la chancellerie avec l'acte de baptême, et l'on donne au candidat l'acte provisoire de sa réception, dans le même style de ceux accordés aux membres du gouvernement, en recevant, bien entendu, le dixième comptant et les lettres de change pour le reste.

« Paris, ce 3 août 1823.

« Enregistré au n° 1370. »

CHAPITRE XII.

Négociation pour un emprunt en faveur de l'Ordre de Malte. — Son peu de succès.

Le traité d'alliance que l'Ordre de Malte venait de conclure avec la Grèce, et les promptes opérations qui devaient en être le résultat immédiat, nécessitaient un emploi de fonds que la commission n'avait point à sa disposition. On s'occupa donc à négocier à Londres un emprunt de six cent quarante mille livres sterling (15,360,000 fr.) pour le service de l'Ordre, et qui devait s'effectuer par la vente de cinq mille bons au porteur, avec intérêt au cinq pour cent, et payables tous les six mois, sans aucune déduction, à la maison de MM. Hullet frères et compagnie. Voici une partie du Prospectus publié à cet égard.

« L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem est un

Ordre souverain. Il a existé plus de sept cents ans, et est reconnu par toutes les puissances de l'Europe. Il exerça tous les droits de souveraineté, posséda des flottes et des armées, nomma des ambassadeurs, fit battre monnaie, eut son pavillon, leva des impôts, etc.

« L'Ordre est composé d'individus de familles nobles de différentes nations de l'Europe. Le siége de son gouvernement fut originairement Jérusalem, ensuite Rhodes, et dernièrement Malte.

« Napoléon s'empara de Malte ; mais, la Grande-Bretagne ayant conquis l'île, elle lui fut finalement cédée par le traité de Paris de 1814.

« Ainsi, non-seulement l'île de Malte, mais aussi les propriétés, montant à 300 millions de francs, vendues durant la révolution française, furent perdues pour l'Ordre. Il a néanmoins conservé son existence politique dans toute l'Europe, attendant un moment favorable pour planter son étendard dans un nouveau chef-lieu de gouvernement.

« L'émancipation de la Grèce a présenté cette opportunité. Les Grecs réclament l'alliance de l'Ordre, qui primitivement posséda les bailliages de Négrepont et de Morée.

« Des traités ont été conclus, et des cessions faites à l'Ordre par la Grèce. Ces circonstances ont donné naissance au présent emprunt, dont suivent les principales conditions, savoir :

« Le montant de 640,000 liv. à cinq pour cent, l'intérêt à commencer du premier septembre dernier, payable tous les six mois, à Londres, le premier mars, et le premier septembre de chaque année, sans aucune déduction, sur quarante-quatre dividendes garantis, attachés à chaque bon.

« Deux dividendes resteront dans les mains de MM. Hullet frères et compagnie.

« L'emprunt sera remboursé par un fonds d'amortissement en vingt ans, à partir du premier septembre 1825; mais l'Ordre se réserve le droit de payer à 80 pour cent, avant ou au premier septembre 1829, en donnant l'avis public à cet effet, ou avant le premier juin 1825.

« Comme sûreté du paiement des dividendes, et du remboursement de l'emprunt, l'Ordre engage, par hypothèques, tous ses États et revenus présents et à venir, et plus spécialement certaines forêts et autres propriétés réelles, maintenant existant en France, et qui n'ont

point été vendues, appartenant à l'Ordre, évaluées à vingt-neuf millions de francs, et desquelles il rentrera en possession, conformément à la loi passée le 5 décembre 1814, aussitôt que l'Ordre sera rétabli dans un gouvernement, ce qui est maintenant au moment de s'accomplir, avec le concours du gouvernement français et des autres puissances européennes.

« Indépendamment d'arriérés considérables, l'Ordre a un revenu, dans les différents États d'Europe, montant à une somme annuelle de 3,790,780 francs.

« Outre ce revenu annuel, les passages ou droits d'entrée de 4,000 Chevaliers maintenant inscrits, et prêts à être admis, se montera à 3,000 francs chacun, ce qui fait douze millions de francs.

« Le contrat pourvoit aux appointements des agents chargés de recevoir les revenus de l'Ordre, aux paiements des dividendes et remboursements, et dirige l'application des produits de l'emprunt aux objets proposés.

« L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem n'a aucune dette que ce soit.

« Les bons seront divisés de la manière suivante, savoir :

Classe A.	200 bons de	300 fr. chacun.
B.	600	200
C.	4200	100
	5000 bons.	

« Le premier dividende sera payé le 1er mars prochain. Les paiements seront faits dans les mains de MM. Hullet frères et compagnie, de la manière suivante :

Un dépôt de

10 p. cent immédiatement ;
10 p. cent avant ou le 15 décemb. prochain ;
20 p. cent avant ou le 1er janvier 1824 ;
26 p. cent avant ou le 20 février 1824.

66 p. cent.

« Il sera alloué un escompte de 6 pour cent pour les paiements anticipés. »

Il y avait tout lieu d'espérer que cette affaire aboutirait à un heureux résultat, lorsque la commission la fit échouer, en se hâtant de donner à Londres de la publicité au traité conclu. Cette faute était d'autant plus impardonnable, qu'un des articles portait, comme on l'a vu, que, les stipulations exigeant le plus profond secret pour se réaliser, il était entendu

que l'emprunt négocié au compte de l'Ordre serait fait ostensiblement au nom du gouvernement grec.

Un autre article portait : « Aussitôt après la notification du présent traité, les deux gouvernements se consulteront sur le choix de la personne qui sera chargée d'une délégation ostensible du gouvernement grec, pour effectuer l'emprunt, dans l'intérêt et sous la direction immédiate de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem. »

Cependant la commission, sans attendre la ratification du traité et un nouveau fondé de pouvoir du gouvernement grec, s'empressa d'envoyer des personnes à Londres avec de pleins pouvoirs pour traiter de cet emprunt. Il était, à ce qu'on a prétendu, au moment de s'effectuer, lorsque les souscripteurs s'aperçurent que les envoyés de l'Ordre de Malte songeaient plutôt à leurs propres intérêts qu'à ceux des deux parties intéressées.

Pour être à même de négocier, les envoyés avaient été dans la nécessité de donner communication du traité aux prêteurs, quoique l'article 22 s'opposât à cette communication sans le consentement des deux parties.

L'arrivée du Prospectus avait fait connaître de suite, en Grèce, la mission dont M. Châtelain était chargé, ce qui jusqu'alors avait été ignoré, et avait excité un grand enthousiasme, surtout parmi les jeunes gens de bonne famille, qui ne parlaient que de se faire recevoir chevaliers d'un Ordre qui s'était illustré pendant plusieurs siècles sous l'étendard sacré.

Ainsi la vénérable commission, par ses actions irréfléchies, manqua la plus belle occasion qui se fût jamais offerte pour le rétablissement de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dans ses anciennes possessions, et de voir briller de nouveau son pavillon dans l'Archipel.

J'appris encore que la vénérable commission avait destitué son chancelier, et que, par une décision prise le 26 janvier, elle avait désavoué les pouvoirs de M. Châtelain, et ne voulait le reconnaître que comme un courrier porteur du traité, sous prétexte que ces pouvoirs ne lui ont été donnés que par le chancelier, quoiqu'ils fussent signés par le président et au nom de la vénérable commission, contre-signés par le chancelier, et enregistrés à la chancellerie de l'Ordre.

Telle a été l'issue d'une négociation dont les

suites devaient avoir une si grande influence sur l'indépendance de la Grèce, et peut-être sur la politique générale de l'Europe.

Je n'appris ce triste résultat qu'au moment de mon retour en Grèce, et je me disposais à quitter Paris, me flattant de l'espérance fondée que rien ne pouvait faire échouer les mesures qui venaient d'être concertées. J'ai cru, pour ne pas être obligé de revenir sur ce sujet, devoir en faire connaître l'issue avant de passer à de nouveaux événements.

La copie suivante de la lettre adressée par M. le marquis de Sainte-Croix Molay, chancelier de l'Ordre de Malte, au prince Mavrocordato, donnera au lecteur une idée des dispositions de l'Ordre, et des sentiments dont il était animé envers les Hellènes.

A Son Excellence M. le Prince Mavrocordato, ministre des affaires étrangères.

« Mon Prince,

« Je profite d'une occasion bien intéressante « pour me rappeler à votre souvenir. Les ou- « vertures qui nous ont été faites par M. le

« colonel Jourdain, ont été transmises à qui « de droit, et pour le bien des malheureux « chrétiens de l'Orient; nous nous sommes dé- « terminés, d'après nos statuts, d'accepter « vos offres, de venir à votre secours en com- « battant l'ennemi commun, le sectateur de « l'Alcoran, et de faire reparaître avec éclat « notre pavillon dans les mers de l'Archipel. « Nous serons certainement les premiers et les « plus zélés promoteurs de la reconnaissance « de votre indépendance auprès des grandes « puissances. Si vous persévérez dans les inten- « tions de vous soustraire à la domination des « infidèles, vous trouverez parmi nous des al- « liés fidèles, et par notre alliance vous sai- « sirez le premier anneau qui vous rattachera « à l'organisation sociale de l'Europe; car nous « sommes un composé de toute la noblesse eu- « ropéenne, et il n'y a pas un ministre, ni « un personnage marquant et influent, qui ne « nous appartienne, ou directement, ou par sa « famille.

« Votre prudence et votre sagesse sont con- « nues en Europe, et contrebalancent les im- « pressions fâcheuses que des Grecs exaltés et « sans mission ont réveillées et répandues en

« Europe. Il serait peut-être urgent de com-
« battre officiellement, par un manifeste, les
« fausses idées que l'on prête généralement
« aux Grecs. En Espagne, la régence d'Urgel
« ne put acquérir quelque consistance, qu'a-
« près sa fameuse déclaration où elle fit l'ex-
« posé de ses principes. Elle fut admirée au
« congrès, et vous avez besoin, aussi bien qu'elle,
« de faire connaître le but de vos efforts, et de
« consacrer les principes sur lesquels vous
« voulez établir votre gouvernement. Dès que
« l'Europe sera convaincue que votre intention
« est seulement de ressaisir vos droits pour vous
« reconstituer en gouvernement et en corps de
« nation, comme vous étiez avant la prise de
« Constantinople; que vous voulez jouir des
« avantages de votre religion et d'une sage li-
« berté à l'ombre des lois, comme les autres
« nations européennes, sous la protection d'un
« prince qui vous gouvernera; dès que vous
» ferez connaître que vous n'êtes ni insurgés,
« ni Carbonari, ni Communeros, ni Jacobins,
« et que vous tracerez la ligne de démarcation
« dans laquelle vous voulez circonscrire vos
« institutions civiles, alors vous tranquilliserez
« les monarques et leurs ministres, et vous vous

« ouvrirez l'entrée des cabinets pour faire re-
« connaître votre indépendance. Le pas le plus
« important, vous l'avez fait. C'est de commen-
« cer à vous rattacher au système européen,
« en faisant alliance avec une puissance, qui,
« quoique petite, renferme l'essence de toutes
« les institutions monarchiques, conservatrices
« des lois de la religion et des principes sociaux
« de morale, qui forment la base et la garantie
« de la paix générale et publique, et du bon-
« heur des peuples.

« Heureux de pouvoir, mon prince, con-
« courir à un si noble but de tous mes moyens,
« je ne négligerai rien de tout ce qui est en
« mon pouvoir pour vous aider à rendre le
« bonheur, l'indépendance et la paix à vos
« belles contrées. L'Ordre souverain de Saint-
« Jean-de-Jérusalem peut être le principal
« instrument de votre reconnaissance sociale.
« Il envoie auprès de vous un fondé de pou-
« voirs en qualité d'envoyé intérimal auprès du
« gouvernement grec, qui s'accréditera au
« moment de la ratification du traité. C'est
« aujourd'hui moins la force des armes qui peut
« consolider des institutions, que la force de
« l'opinion et la légitimité qui peut en assurer

« la durée. Par votre alliance avec nous, vous « commencerez à entrer dans la grande famille « européenne, et après la guerre d'Espagne, « notre union avec vous sera le mobile qui dé- « terminera les grandes puissances à tourner « leurs regards vers les affaires de l'Orient.

« Dès le moment que notre drapeau flottera « dans une île de l'Archipel, vous sentirez « l'effet que notre manifeste occasionera dans « l'Occident. Tout s'électrisera pour soutenir « l'honneur de notre pavillon. Tout se mettra « en mouvement pour rattacher la génération « actuelle aux souvenirs glorieux de nos an- « cêtres. L'étendard de la croix, qui est le dra- « peau de notre ordre, couvrira la Méditerra- « née, et la rapidité des secours qui arriveront « au Levant sera le plus sûr garant de la gloire « que vous acquerrez avec nous dans votre « lutte avec les infidèles.

« Je ne puis vous transmettre, mon Prince, « ni tout ce que je sens, ni tout ce qu'il peut « vous importer de savoir, et quelles sont les « conséquences de cette nouvelle alliance, « mais notre envoyé pourra vous en instruire. « L'enthousiasme peut facilement se porter en « votre faveur, mais il faut pouvoir le faire

« naître en indiquant au monde la nature de « vos pensées.

« Il existe une nation qui peut avoir un grand « intérêt à vos succès, par les suites favorables « qu'elle pourrait en retirer; mais il faut l'at- « tirer sans la compromettre et sans éveiller la « jalousie de ses rivales. Le fil peut-être est « dans vos mains; c'est à un homme de « génie, qui ne vit que pour affranchir sa na- « tion des fers dont elle est chargée, qu'il ap- « partient de sonder les résultats qu'il peut « faire naître par une politique adroite et me- « surée dans le dehors, en la mettant autant « que possible en harmonie avec les localités, « voire même les préjugés et préparer ainsi à « la généreuse nation grecque des sources de « bonheur, d'industrie et de stabilité.

« En voilà assez sans doute pour faire naître « les méditations d'un homme d'État éclairé. « Le succès n'est pas douteux, en se mettant en « harmonie avec la pensée de nos ministres et « des souverains. Une indifférence apparente « couvre les regards de l'Europe vers l'Orient; « il ne faudrait que bien connaître les intérêts « divers, et mettre les circonstances à profit, « parmi lesquelles une des plus heureuses et

« des plus essentielles, est sans contredit le rap-
« prochement et l'union qui peuvent se former
« entre votre gouvernement et notre Ordre.

« En attendant, mon Prince, de pouvoir
« vous assurer personnellement de ma haute
« considération, si les affaires prennent à Tri-
« politza un aspect favorable à notre alliance
« qui pourrait me rapprocher de vos bords
« permettez-moi de me dire,

« Mon Prince,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« Le chancelier

« Le Marquis de Sainte-Croix Molay. »

« Paris, le 2 août 1823. »

PIÈCES DIVERSES.

PIÈCES DIVERSES.

« J'ai cru devoir réunir sous ce titre tous les documents dont l'insertion, dans le récit des faits, ont été de nature à en arrêter la marche, et qui cependant m'ont paru offrir assez d'intérêt, et se rattacher d'une manière trop directe aux événements de la guerre, et à l'esprit qui y préside, pour ne pas être présentés au lecteur. Je ne puis mieux ouvrir la série de ces pièces que par la copie d'une lettre adressée, aux Hydriotes, par les primats de Spezzia, à l'occasion d'un acte de piraterie commis par un capitaine de Spezzia sur un bâtiment autrichien. Je la fais suivre de deux autres lettres sur le même sujet, adressées par les Hydriotes, l'une à la flotte, l'autre aux capitaines des bâtimens. On y verra sous quels auspices les Grecs, dès le commencement de la guerre, cherchaient à prendre rang parmi les nations.

AUX HYDRIOTES.

« TRÈS-CHERS CONFRÈRES,

« Nous venons d'apprendre, avec la plus profonde « douleur, qu'un de nos capitaines nommé Arybien « Stemizioti, qui se trouvait à l'île de Tine, a osé « s'emparer de force d'une goëlette impériale, se pro- « posant d'égorger les Turcs qui étaient à bord. Cet « événement, auquel nous étions loin de nous attendre, « nous a jetés dans la consternation, et nous nous « sommes assemblés aussitôt pour aviser aux moyens « d'y remédier. Nous avons unanimement décidé de « vous envoyer les deux frères Michel Nestor et Pierre « Schilizi, pour se concerter avec vous à cet effet. Nous « pensons qu'il serait à propos d'envoyer un de vos « bâtiments et un des nôtres, avec deux hommes sages « et prudents, chargés d'apaiser le consul et le capi- « taine de la goëlette, de leur offrir l'entière répara- « tion du dommage qui peut avoir été fait, et tous les « moyens de conciliation que ces députés jugeront con- « venables. Notre premier objet, vous le savez, est le « respect dû aux lois des nations. Recevez, en atten- « dant, nos saluts fraternels.

« *Signé* les Frères et Notables de l'île de Spezzia.

« Spezzia, le 18 avril 1821. »

LES HYDRIOTES A LA FLOTTE.

« Chefs et capitaines composant la flotte des Hellè-
« nes, Hydriotes et Spezziotes, salut.

« Le capitaine Arybien Stemizioti, comme vous l'ap-
« prendrez par la lettre ci-jointe, a commis une très-
« grande faute, en s'emparant, contre le droit des
« gens, d'une goëlette autrichienne, à l'île de Tine,
« sous prétexte qu'elle portait des hommes et des
« effets appartenant à l'ennemi. On vous ordonne donc
« de vous rendre à Tine, d'arrêter ce capitaine, et de
« l'envoyer à Spezzia, sa patrie. Quant à la goëlette,
« à son chargement, et aux hommes qui la montent,
« vous les relâcherez; vous restituerez aux derniers
« tous les objets que le capitaine aurait pu leur en-
« lever, et vous réparerez tous les dommages que le
« bâtiment ou l'équipage auraient pu souffrir.

« Portez la plus grande attention à ce qu'aucune des
« nations de l'Europe ne soit l'objet de la moindre
« agression, et recommandez le même soin aux Ypsa-
« riotes et aux autres Grecs. En encourant leur indi-
« gnation, la contravention à cet ordre vous attire-
« rait en même temps la nôtre.

« *Signé* les habitants d'Hydra.

« Hydra, 20 août 1820. »

AUX CAPITAINES.

« Honorables capitaines de la flotte grecque,

« L'armement de la flotte et son expédition n'a « pour but que de contribuer à la conquête de nos « droits et de notre liberté, par la ruine de l'ennemi « commun. Tous nos efforts doivent tendre à ce ré- « sultat, que nous atteindrons si des pensées dignes « d'hommes libres dirigent nos démarches.

« Les nations policées de l'Europe applaudiront sans « doute à nos efforts; nous devons donc user envers « elles de tous les égards dus à leurs droits et à leur « neutralité.

« Il est donc essentiel de vous rappeler que le pa- « villon neutre couvre et défend la marchandise en- « nemie. Nous vous ordonnons, sur toutes choses, de « vous abstenir de toute opération qui pourrait occa- « sioner du trouble ou du désagrément aux capitaines « des bâtiments marchands qui portent le pavillon de « quelqu'une des puissances européennes. Ne per- « mettez pas qu'on leur fasse visite par la force; ne « cherchez pas même les papiers pour les examiner. « Votre seule attention doit se borner à vous assurer « si ces navires transportent des munitions de guerre « ou des soldats ennemis. Dans cette seule circons- « tance, vous les empêcherez d'avancer; vous rece- « vrez les munitions en payant le nolis, et vous leur

« prescrirez de reconduire les soldats dans les lieux où « ils les ont embarqués. »

« *Signé* les habitants d'Hydra. »

« Il n'est pas hors de propos de faire suivre ces documents par un article d'un réglement rendu sur le même sujet, par le gouvernement anglais, le 8 juin 1793.

« Il sera légal pour les commandants des vaisseaux de guerre de Sa Majesté, ou des vaisseaux armés en course, qui auront des lettres de marque contre la France, d'arrêter et d'amener tous les vaisseaux, quels que soient leurs chargements, qui seraient trouvés faire route vers un port bloqué, pour en obtenir la confiscation, aussi bien que de leurs chargements, à l'exception des vaisseaux danois et suédois, lesquels, pour la première fois, seront seulement détournés d'entrer dans lesdits ports; mais, pour la seconde fois, ils seront également arrêtés et amenés pour être confisqués. »

« La France, on peut le dire hautement, n'a jamais encouru le reproche de pareille contravention aux droits des nations, et fut dans tous les temps la puissance maritime qui chercha le moins à mettre des entraves aux transactions commerciales. Par son réglement de 1778, elle défend;

« ..... A tous armateurs d'arrêter et de con-

duire dans les ports du royaume les navires des puissances neutres, quand même ils sortiraient des ports ennemis, ou qu'ils y seraient destinés, à l'exception toutefois de ceux qui porteraient des secours à des places bloquées, investies ou assiégées, et des navires chargés de marchandises de contrebande ou de munitions de guerre.

La France est la première puissance qui ait proposé diplomatiquement que la navigation neutre fût à jamais délivrée de toute entrave, que la course fût abolie, et que la profession commerciale, ses agents, ses ressorts, ses moyens et ses bénéfices, fussent partout, et dans tous les temps, privilégiés et hors d'atteinte des violences de la guerre; ce qui prouve jusqu'à quel point la politique française se lie, par son instinct seul, aux intérêts de l'indépendance et de la prospérité de tous les peuples; car, à l'époque où cette mémorable transaction fut proposée par la France (1), elle n'était guère en position de combiner ses mesures d'après les

(1) En 1792, M. de Chauvelin, ministre plénipotentiaire de France à Londres, fit au gouvernement anglais une communication officielle, ayant pour but l'abolition de la course en mer. Le gouvernement anglais ne répondit point à cette ouverture.

principes d'une politique réfléchie; elle était déterminée par l'impulsion du caractère national, bien plus que par la sagesse de ceux qui la gouvernaient.

Je dois aussi rendre hommage à la Russie; en 1780, elle fit la déclaration ci-après, qui fut l'objet de conventions entre cette puissance, le Danemarck et la Suède, aux mois de juin et de juillet de la même année, et auxquelles adhérèrent la France, l'Espagne, les Provinces-Unies, la Prusse, l'Empereur, et le Portugal.

Cette déclaration porte :

« 1° Les vaisseaux neutres pourront naviguer librement de port en port, et sur les côtes des nations en guerre.

« 2° Les effets appartenants aux sujets des diverses puissances en guerre seront libres sur les vaisseaux neutres, à l'exception des marchandises de contrebande.

L'article 13 du réglement du 31 décembre 1787 prouve combien la Russie, qui était alors en guerre avec la Porte Ottomane, tenait à la libre navigation des nations neutres.

Cet article est ainsi conçu :

« Lorsque des vaisseaux neutres seront escortés par un vaisseau de guerre de leur nation, on ne pourra

aucunement toucher aux premiers, mais on devra s'adresser directement au commandant du convoi ; et si celui-ci déclare que lesdits navires sous escorte n'ont à bord aucune marchandise de contrebande ou de guerre, on se contentera de sa déclaration, sans exiger que la visite ait lieu. »

Je me suis un peu étendu sur le droit maritime, pour mieux faire ressortir la conduite des Grecs sur ce point, et pour leur rendre la justice qui leur est due.

Manifeste adressé aux Cours européennes, par le commandant en chef des troupes spartiates, Pierre Mavromichalis, et le sénat Messénien, séant à Calamata.

« Le joug insupportable de la tyrannie ottomane pèse depuis plus d'un siècle sur les malheureux Grecs du Péloponèse. Sa rigueur était parvenue à un tel point, qu'il ne restait plus à ses victimes qu'un souffle de vie pour fournir à leurs gémissements. Dans cet état de choses, privés de tous nos droits, nous avons résolu, d'un commun accord, de prendre les armes contre nos tyrans. Toute contestation ou discorde intestine est plongée dans l'oubli, comme un fruit de la tyrannie, et nous respirons tous l'air de la liberté. Nos mains ont

brisé leurs chaînes, et se signalent déjà contre les barbares. Nous ne courons plus jour et nuit pour exécuter les corvées d'un maître impitoyable. Nos bouches se sont ouvertes : naguère muettes ou occupées à solliciter nos bourreaux par de vaines prières, elles chantent aujourd'hui avec éclat cette délivrance que nous jurons d'achever. Nous invoquons donc l'assistance et les secours de toutes les nations civilisées de l'Europe, afin de pouvoir atteindre plus promptement le but d'une entreprise juste et sacrée, reconquérir nos droits et relever notre malheureuse nation. La Grèce, notre mère, fut le foyer des lumières qui se répandirent sur vous : à ce titre, elle compte sur les effets de votre active philanthropie. Armes, moyens pécuniaires, conseils, voilà ce qu'elle attend de vous. Nous vous garantissons la vive reconnaissance qu'elle prouvera en des temps plus heureux.

« PIERRE MAVROMICHALIS,

« Commandant en chef.

« Au quartier-général de Calamata, le 9 avril 1821. »

Déclaration de l'assemblée de Caltézi.

« Les affaires du Péloponèse, notre pays, l'intérêt général, et le succès de la lutte sacrée que nous avons

entreprise pour la liberté de notre nation, exigeant nécessairement une délibération commune, nous soussignés, députés de nos provinces respectives, et munis de l'assentiment de tous nos collègues absents, nous nous sommes réunis au couvent de Caltézi. Procédant avec un accord parfait, nous avons choisi les patriotes dont les noms suivent : Théodoret, évêque de Vresthène, Sotiri Charalampi, Athanase Kanakari, Anagnostis Pappoïanopoulos, Thiocharaki Rendi et Nicolas Pomriopulos, que nous nommons à la direction suprême des affaires de notre pays. Ils formeront, sous la présidence de l'illustrissime Pierre Mavromichalis, notre général en chef, le sénat représentant tout le peuple des provinces du Péloponèse. Ils administreront ensemble; ils discuteront et appliqueront toutes les mesures générales et particulières; ils règleront les différends et tout ce qui concerne l'harmonie et l'ordre publics; ils activeront et faciliteront la marche de la guerre par tous les moyens que la divine Providence leur suggérera et qu'ils jugeront utiles, ayant pour cela autorité pleine et entière, et personne ne pouvant s'opposer ou désobéir à leurs volontés et dispositions. Ces hautes fonctions leur sont garanties jusqu'à la prise de Tripolitza, époque à laquelle d'autres arrangements pourront avoir lieu. Pour assurer de leur part une gestion loyale, impartiale et zélée, et de la nôtre, aussi bien que de celle de tous nos commettants, une parfaite adhésion à leurs mesures, nous avons échangé nos serments devant le Très-Haut, sur notre honneur et notre conscience, et

nous leur livrons le présent acte muni de nos signatures.

« *Suivent les signatures.*

« Au couvent de Caltézi, le 8 juin 1821. ».

Proclamation du prince Demetrius Ypsilanti, après la prise de Tripolitza.

« Citoyens du Péloponèse, prêtres et laïques, jeunes et vieux, soldats, habitants de tout rang et de tout âge! le temps est venu où vous devez vous rassembler ici, à Tripolitza, pour donner votre opinion générale sur les droits et les besoins de votre patrie. Moi, Demetrius Ypsilanti, je suis venu combattre pour votre liberté; je suis venu défendre vos droits, votre honneur, votre vie et vos biens; je suis venu vous donner des lois justes et des tribunaux équitables, afin que personne ne puisse blesser vos intérêts, ni se jouer de votre existence. Il faut que la tyrannie cesse enfin; non-seulement celle des Turcs, mais encore la tyrannie des individus qui, partageant les sentiments des Turcs, veulent léser et opprimer le peuple. Péloponésiens! unissez-vous tous, si vous désirez la fin des maux qui vous ont affligés jusqu'ici. Je suis votre père : au fond de la Russie, vos gémissements ont retenti jusqu'à moi; je suis venu vous protéger comme mes enfants, vous rendre heureux,

travailler à votre délivrance, assurer le bonheur de vos familles, et vous tirer de cet état d'abjection auquel vous ont réduits des tyrans impies, et les amis et les compagnons de ces tyrans. Rassemblez-vous donc, accourez des villes et des villages pour réclamer devant moi vos droits en citoyens libres, pour désigner les personnes que vous jugerez les plus capables, afin que je vous les donne pour *éphores* et arbitres de vos intérêts. Ne perdez point de temps ; gardez-vous de devenir les dupes d'hommes pervers et attachés à la tyrannie ; montrez que vous savez comprendre la liberté, et reconnaissez votre général en chef et vos défenseurs. C'est ainsi que vous donnerez au reste de la Grèce l'exemple d'un gouvernement sage et légitime. Le trentième jour de ce mois, je désire vous voir réunis autour de moi pour discuter librement vos droits sous les yeux de votre chef et de votre père. C'est dans cette vue que j'envoie de bons patriotes chargés de vous lire le présent, et de vous représenter de vive voix la nécessité de vous rassembler au plus tôt.

« DEMETRIUS YPSILANTI,

« Lieutenant du commissaire-général.

« Tripolitza, le 18 octobre 1821. »

Proclamation des Hydriotes.

« Au nom de Dieu Très-Puissant.

« La nation grecque, fatiguée de gémir sous le joug cruel qui l'opprimait avec ignominie depuis quatre siècles environ, court, par un mouvement général et unanime, aux armes, pour briser les chaînes pesantes dont l'accablent les barbares Mahométans. Le nom sacré de liberté retentit dans toutes les parties de la Grèce, et chaque cœur hellénien brûle du désir de recouvrer ce précieux don de Dieu, ou de périr en combattant pour son acquisition.

« Les habitants de l'île d'Hydra ne veulent pas se montrer les moins ardents dans ce noble combat ; mais, méprisant tout danger pour terrasser leurs tyrans, ils vont se servir de l'unique moyen que leur offre la nature de leur position.

« Nous, chefs composant le gouvernement de cette île,

« Accordons à Jacques Tombasis, capitaine du Thémistocle de seize canons, le pouvoir d'aller, avec son bâtiment et les bâtiments de guerre portant le pavillon hellénien, partout où il jugera utile et nécessaire à la commune entreprise, et d'exécuter contre les forces ottomanes, par mer et par terre, tout ce qui est permis dans une guerre légitime, jusqu'à ce que la liberté et

l'indépendance de la nation grecque soient affermies sur une base solide.

« Nous prions les commandants des forces maritimes et de terre de chaque puissance européenne, non-seulement de n'apporter aucun obstacle à ce bâtiment et à l'exécution de sa mission, mais de lui donner toute assistance et défense permises par leur neutralité. C'est ce que nous espérons de la générosité des nations civilisées; car ce serait leur faire outrage, que de douter un seul moment de leurs dispositions en faveur d'une entreprise que nous exécutons pour les droits de l'humanité.

« Les descendants de ces hommes illustres qui, par leurs vertus, ont honoré le genre humain et ont éclairé le monde, combattent pour la liberté et marchent contre les tyrans, descendants barbares du barbare Omar, destructeurs des sciences et des arts, ennemis de la sainte religion de Jésus-Christ. Qui serait donc assez inhumain, dans une circonstance si terrible, pour vouloir nous nuire et ne pas nous accompagner de ses vœux?

« Donné dans la chancellerie de l'île d'Hydra, le 16 avril 1821.

« *Signé* les habitants d'Hydra. »

Loi proclamée à Hydra le 16 *mai* 1821.

« Celui qui combat pour la foi et pour la liberté de la patrie et de la nation recevra de Dieu gloire éternelle et couronne incorruptible ; mais il est juste qu'il soit aussi honoré dans ce monde, et c'est pour cela que nous promulguons la loi suivante, munie du sceau de la communauté.

« 1° Dorénavant, si quelqu'un de nos concitoyens (ce qu'à Dieu ne plaise) meurt dans la guerre que nous faisons contre nos tyrans, sa famille sera nourrie par la caisse de notre patrie, tant que sa femme restera en état de veuvage ; et son nom sera commémoré en public dans toutes les églises. S'il est blessé dans la guerre, il sera traité aux dépens de la patrie ; s'il est estropié (ce qu'à Dieu ne plaise), et s'il n'est plus habile à travailler, sa famille devra être nourrie par la caisse commune. La patrie donnera à ses enfants mâles une attestation par écrit des exploits paternels.

« 2° Si celui qui est mort à la guerre n'est pas marié, mais s'il a père et mère, ses parents doivent également être nourris aux dépens de la caisse publique.

« 3° Chaque année, le jour du troisième dimanche du grand carême, l'on fera, avec l'intervention de l'évêque et de tout le clergé, dans l'église du couvent, commémoration pour ceux qui seront morts à la guerre.

« 4° Celui qui sera pris ou découvert traître et perfide envers la patrie, sera excommunié de l'église et sera

poursuivi comme impie et ennemi de la sûreté publique et du salut commun.

« 5° Tout capitaine écrira le nom de celui qui aura fait quelque action héroïque par terre ou par mer, et la patrie lui donnera un certificat signé par le capitaine, scellé du sceau de la communauté, afin qu'il puisse se présenter un jour à notre roi orthodoxe pour obtenir l'honneur et la gloire qui lui seront dus.

« 6° Cette loi sera enregistrée dans le code de la patrie.

« *Signé* les habitants d'Hydra. »

Mémoire remis à un banquier de Paris, pour le déterminer à ouvrir un emprunt de dix millions en faveur de l'Ordre de Malte (1).

L'indépendance de la nation grecque du joug des Turcs serait un des événements des plus favorables au commerce de la France, pour le débouché de ses manufactures; le gouvernement despotique des Turcs ayant anéanti tous les principes agricoles et commerciaux dans la Grèce et l'Archipel.

Les principes proclamés par la Sainte-Alliance ont été généralisés et appliqués aux Grecs, qui méritaient une exception; car ceux-ci ne se révoltaient point contre une dynastie de leur nation, ni contre leurs lois et leur gouvernement, puisqu'ils n'en avaient point en propre; mais ils voulaient simplement se soustraire à la domination d'une nation étrangère, par les mêmes moyens qui les avaient soumis.

Séparés momentanément de l'alliance européenne, ils cherchent tous les moyens de s'y rattacher; ils se sont adressés à l'Ordre de Malte, parce que les Chevaliers sont, par leurs statuts, en guerre perpétuelle avec les Turcs; qu'ils sont les protecteurs nés du commerce, et les défenseurs de tous les chrétiens, et que l'Ordre de Malte, étant un abrégé de toutes les

(1) Ce Mémoire a été communiqué à M. Jourdain, qui l'a mis sous les yeux du gouvernement grec.

puissances européennes, peut, par le seul fait de son alliance, rattacher les Grecs tôt ou tard au système général.

La possession d'une île ou de plusieurs îles dans l'Archipel, que les Chevaliers de Malte recevraient des Grecs, au moyen du traité conclu entre eux, serait extrêmement avantageuse à la France, parce que les ports de l'Ordre seraient ouverts à sa marine, et serviraient d'entrepôt à ses marchandises, ce qui lui rendrait le commerce du Levant que les Anglais lui ont enlevé par la possession de Malte et de Corfou.

L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem est encore investi de toutes ses prérogatives dans toute l'Europe, à l'exception des deux royaumes d'Angleterre et de France, où ses biens ont été séquestrés. Sa souveraineté est toujours reconnue, et le dernier congrès de Vérone aurait décidé sur le chef-lieu qui lui aurait été assigné, si les affaires d'Espagne eussent laissé le temps nécessaire pour s'en occuper.

En Espagne et en Portugal il a plus de trois cents millions de biens dont il jouit encore. Dans le reste de l'Europe ses biens sont immenses. Mais le grand-maître ne sera nommé que lorsque le pavillon de l'Ordre flottera dans un chef-lieu indépendant.

L'Autriche et la Russie favorisent puissamment l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte); les ambassadeurs de l'Ordre entretiennent auprès de ces cabinets les relations les plus intimes: la première de ces puissances offre à l'Ordre l'île de Lissa dans l'Adriatique,

sans autre condition que celle de pouvoir s'y maintenir, l'Arsenal de Venise et tout son matériel pour fabriquer ses premières flottes, jusqu'à ce qu'il puisse s'en passer; mais la situation de cette île est si désavantageuse sous tous les rapports, que l'Ordre n'a pas cru devoir y adhérer, d'autant plus qu'il ne serait point à portée d'exercer les devoirs prescrits par ses statuts, dans une situation peu convenable. Une île au milieu de la Méditerranée pouvait seule le mettre à même de faire fructueusement la guerre aux pirates et aux barbaresques, et de protéger le commerce du Levant.

Il peut paraître extraordinaire qu'il puisse être au pouvoir d'un seul homme, de sauver une nation entière du joug des Turcs, de contribuer à rendre le commerce du Levant à la France, de favoriser le commerce et l'agriculture sous le plus beau ciel du monde, et de rappeler le bonheur, l'aisance et les arts, dans un lieu où ils prirent naissance, et d'où ils furent proscrits à jamais par le gouvernement barbare, insouciant et destructeur des Mahométans, qui convertit en déserts et en ruines les riches et fertiles campagnes de la Grèce.

Un seul homme, animé de sentiments nobles et patriotiques, pourrait changer la face de ces contrées; pourrait empêcher les barbaries et les massacres auxquels a succombé la partie la plus intéressante des îles de l'Archipel: là où les hommes étaient les plus hospitaliers, les plus rapprochés de la civilisation euro-

péenne; là où les femmes approchaient le plus de la beauté idéale qui anima le génie de Praxitèle et des sculpteurs de l'ancienne Grèce, on ne voit plus que ruines et que déserts. Les jeunes filles les plus aimables, douées des plus rares qualités, les vieillards, les hommes les plus respectables, tout a péri dans l'île de Scio; et bientôt les aimables habitants de la délicieuse Stampalie, de la fortunée Naxos, et des heureuses vallées de Samos, subiront les mêmes désastres, et n'auront plus ni villes, ni hameaux, ni habitants.

Le même homme qui pourrait rattacher son nom à de si grandes choses, aurait aussi l'avantage d'aider cet Ordre si illustre de Saint-Jean-de-Jérusalem, riche de si grands souvenirs, à replanter son pavillon dans son ancienne capitale. Bientôt la situation incomparable de sa position entre l'Europe et l'Asie la rendrait la plus riche contrée de ces mers, et celui qui lui aurait rendu l'existence aurait ouvert à sa patrie une route nouvelle aux débouchés de ses manufactures et à la renaissance du commerce du Levant; il aurait aidé la marine française à reconstruire ses vaisseaux de haut bord par les immenses forêts de cèdres qui sont, en Caramanie, toujours à la disposition de ceux qui veulent en profiter, dont le sultan ne sait tirer aucun parti, et qu'il abandonne à la main du premier étranger qui veut y porter sa cognée.

Le gouvernement français, qui a dû souscrire à tous les principes adoptés aux congrès de Vienne, de Layback et de Vérone, ne peut émettre aucune opinion

ostensible qui paraîtrait en contradiction avec le principe de légitimité, qui est le conservateur du trône des Bourbons et la cause première de leur retour. Et quels que soient les avantages que la France pourrait retirer de l'établissement des Chevaliers de Malte dans l'Archipel, et de la pacification de la Grèce indépendante, cependant sa position actuelle ne lui permet pas le plus petit acte démonstratif d'approbation. Le gouvernement français ne donnera ni la plus petite autorisation, ni la plus petite *dénégation*, ni le moindre encouragement, ni le moindre *empêchement*, bien entendu que tout ce qui serait fait serait conduit de manière à ne pas compromettre le gouvernement auprès des puissances étrangères, jusqu'à ce que les affaires d'Espagne soient terminées et puissent lui laisser la faculté de porter les regards sur les affaires d'Orient.

Dans le moment actuel il ne peut être question de terminer de suite l'emprunt, mais d'en jeter les bases jusqu'à ce que la ratification du traité soit faite par le gouvernement grec. Il faudrait seulement consacrer 400 mille francs environ, sous la garantie de l'*Ordre*, à une expédition commerciale qui servirait de but apparent à sa destination, et qui fût telle, qu'elle pût être digne du rang que l'Ordre doit tenir en Grèce pour ses négociations, et propre à inspirer du courage et du zèle aux malheureux Grecs.

Il est d'autant plus avantageux pour la France que les Grecs soient soutenus efficacement par l'Ordre de

Malte, que les Anglais ne s'endorment point pour gagner sur la Morée la même influence qu'ils se sont acquise sur les sept îles Ioniennes; sous le masque de protection, ils sont devenus les maîtres. Partout où il y aura un vaisseau, un matelot, une île, ils verront des rivaux à écraser et des spéculations mercantiles à traiter. Les Grecs sont d'excellents marins, et les Anglais sont ennemis de tous les marins qui peuvent être en concurrence avec eux pour un commerce quelconque; ils verraient d'un œil jaloux le gouvernement français s'interposer dans la guerre actuelle, et ne demanderaient pas mieux que de trouver des prétextes pour devenir agresseurs, et prendre pour eux-mêmes l'influence qu'ils reprocheraient aux Français de vouloir exercer. Ce n'est qu'à l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem dont les deux tiers sont Français, qu'il appartient d'être ouvertement l'intermédiaire de l'indépendance des Grecs et de la puissance des Français dans l'Archipel. Le puissant citoyen français qui y coopérera méritera l'estime de sa patrie et l'approbation de la postérité.

En quoi consisterait cet armement, et quelle serait la sûreté qui serait donnée à M. L...? On le verra dans le paragraphe qui suit et qui traite de l'emprunt.

Dès que le pavillon de l'Ordre sera planté sur un rocher quelconque, les vingt-neuf millions de bois restant seront demandés par l'Ordre à la chambre des députés; aucun membre de la chambre ne s'y opposera sans doute, autant que l'on peut en juger par l'assurance formelle de 220 députés du côté gauche et du

côté droit qui ont tous considéré l'ordre de Malte comme *éminemment* utile dans son institution, qui reçoit toutes les grandes notabilités dans son sein et n'arbore l'étendard d'aucun parti, mais seulement l'oriflamme de la générosité, de l'hospitalité, et de l'indépendance des mers.

S. M. Louis XVIII le promit formellement à la princesse de Condé, qui ne voulait point accepter le temple qui nous appartient, sans l'assurance formelle et positive que le roi lui donna, d'en faire la restitution, ainsi que de tous les biens invendus, aussitôt que l'Ordre aurait un chef-lieu en propre.

Le prêteur ne trouvera peut-être pas inutile d'avoir consacré le troisième paragraphe entièrement aux rapports commerciaux (1), dans la nouvelle position où une puissante maison pourrait se trouver, en jouissant de prérogatives commerciales très-importantes dans les ports et les îles où l'Ordre aurait la souveraineté.

L'emprunt ne sera définitivement exécuté qu'après les ratifications. Le secret n'est nécessaire que jusqu'à cette époque, car les jalousies, les rivalités politiques auraient le temps de tout empêcher, s'il était connu d'avance; et les Anglais ne manqueraient pas d'arriver avec leur flotte pour prendre eux-mêmes l'initiative, en saisissant le premier prétexte qui pourrait paraître plausible. Ils ont envoyé en Grèce M. Burck pour conclure

(1) Voir ci-après la pièce intitulée *Avantages d'un grand établissement commercial*

un emprunt, ce qui donnerait aux Anglais beaucoup d'influence, et ce qu'il importe d'empêcher.

Dès que le drapeau de l'Ordre sera planté sur le rocher de Sapienza ou de Syra, l'emprunt pourra être ouvert publiquement, et inséré dans les Gazettes. Jusqu'à ce moment, il importe que le gouvernement français n'ait pas à se plaindre de l'imprudence ou du bruit que pourrait faire l'Ordre dans son emprunt, comme dans ses armements. Car, si les Chevaliers faisaient des démarches inconsidérées, les puissances étrangères pourraient donner à l'indifférence du gouvernement français la supposition non-seulement d'une tolérance tacite, mais encore de participation directe qu'il semblerait avoir aux entreprises de l'Ordre de Malte, lesquelles ne manqueraient pas d'être dépeintes comme contraires à la reconnaissance des principes de légitimité stipulés par la Sainte-Alliance aux divers congrès. Le gouvernement français serait alors obligé, par l'imprudence des Chevaliers, de prendre des mesures coërcitives, et de faire un bruit extrême; afin de prouver que tout aurait été fait sans sa participation, afin que la Russie, l'Autriche et la Prusse n'eussent à en concevoir aucun ombrage, et surtout l'Angleterre.

Jamais emprunt moderne ne présentera une solidité si évidente, par les ressources que l'Ordre retirera de l'emprunt même. Dès le moment que le drapeau de Saint-Jean-de-Jérusalem sera planté, toute l'Europe se fanatisera en sa faveur; tout ce qui est hardi, qui tient à l'honneur, à l'industrie et au commerce, est saisi

d'enthousiasme du nord au midi. Napoléon accoutuma l'Europe à la réussite des conceptions aventureuses; chacun paraît intéressé à leurs succès, et l'idée seule d'un commerce nouveau sous le beau ciel de la Grèce, dans des îles qui renferment tant de richesses non exploitées, tant de causes de fertilité, tant de moyens d'échanges et de matières premières qui pourraient être exploitées et ouvrées dans les mêmes lieux; enfin tant de sources de prospérité dont le développement est comprimé par la nature destructive du gouvernement ture, fermenteraient tellement dans les esprits que le commerce qui, aujourd'hui est borné dans l'intérieur, prendrait, comme autrefois, une ascension rapide sur les mers de l'Orient, formerait des matelots, repeuplerait de Français ces îles fortunées par le superflu de notre population, qui ne peut plus se décharger au dehors comme autrefois, par le manque absolu de colonies.

Que seraient dix millions pour l'Ordre de Malte, dont le capital en biens est encore si grand, et dont tout le développement positif de ses ressources ne dépend que d'un point bien choisi, où il puisse planter et conserver son drapeau?

La possession de l'île de Rhodes est le but où il tend; le palladium de légitimité est aujourd'hui le pivot sur lequel tous les gouvernements fondent leur tranquillité et leur conservation. C'est en invoquant et en agissant d'après cette légitimité que l'Ordre ne peut manquer de justifier ses succès. Jamais les Chevaliers n'ont

ratifié, par aucun traité, la possession précaire des Turcs sur la Morée, Négrepont, Rhodes et les autres îles qui en dépendent; c'est là le point principal du droit des gens ou des nations. L'Ordre l'a conservé par hasard peut-être; et même, en voyant la convention faite entre l'Ordre et la république française, on serait peut-être surpris d'apprendre que le fantôme de gouvernement qui stipula la reddition de Malte avec la France, fut un gouvernement provisoire formé pour vingt-quatre heures par les Français eux-mêmes, gouvernement formé de simples révoltés, qui souscrivit un acte dans lequel la signature du grand-maître est encore restée en blanc, et auquel aucun Chevalier de Malte revêtu des pouvoirs nécessaires et légitimes n'apposa sa signature. Que pourrait dire l'Europe entière si l'Ordre, par un moyen quelconque, rentrait en possession de Rhodes, qu'il ne céda jamais et qui lui fut enlevé par la force? du moins personne ne songera à lui contester ses droits sur cette île, et l'artificieuse politique des Anglais ne trouverait pas même un moyen quelconque pour blâmer une telle entreprise, puisqu'elle est tout-à-fait légitime dans toute l'acception du mot, telle que les puissances civilisées donnent et reconnaissent à cette acception du mot de *légitimité*.

Aucune position n'est plus favorable pour un entrepôt dans l'Archipel, que l'île de Rhodes. Tous les genres de prospérités y peuvent trouver leur germe. Les îles de l'Archipel doivent s'approvisionner dans des échelles lointaines, Smyrne et Salonique, qui sont sous la do-

mination des Turcs; on doit y prendre les marchandises de la deuxième et troisième main ; de sorte que tous les avantages restent dans les mains du commissionnaire et du consul, et il est prouvé que la plupart des articles qui vont au Levant se vendent en dernier résultat à cent pour cent de bénéfice.

Une maison qui fonderait un entrepôt sous l'égide d'un gouvernement dont elle aurait conservé et raffermi l'existence, aurait sans doute des avantages bien considérables à espérer de ce gouvernement. Enfin, à considérer l'ensemble de cette affaire, on trouve qu'elle réunit tout ce qui peut influencer le cœur humain ; gloire, industrie, indépendance d'une nation, établissement de l'Ordre illustre de Malte, dans un chef-lieu où il puisse protéger le commerce de toutes les nations contre les pirates, et rétablir celui de la France dans le Levant ; exploitation d'une grande quantité de mines d'or, dont l'existence est oubliée et les lieux inconnus ; repopulation des îles les plus fortunées, où les hommes placèrent toutes leurs divinités fabuleuses par l'admiration de la fécondité du territoire et la sérénité du ciel, chefs-d'œuvre enfouis rendus aux arts; marine recréée par la beauté des bois de construction; bénédiction des contemporains et des races futures pour l'homme éclairé et riche dont le cœur noble aura embrassé avec ardeur l'ensemble de tant d'avantages en faveur de la civilisation des hommes et de la postérité. Je m'arrête, je veux éviter d'être prolixe, et le sujet qui m'entraîne demande d'autres considérations mathématiques qu'il ne suffit pas seulement d'indiquer légèrement.

EMPRUNT.

GARANTIE SECONDAIRE.

Tableau abrégé des revenus de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, avant et après la prise de Malte.

NOMS des langues ou nations.	Nombre des grands prieurés de chaque langue.	Nombre des bailliages de chaque langue.	Nombre des commanderies de chaque langue.	Revenu total des commanderies.	Responsions, ou partie des revenus que les commanderies paient au trésor de l'Ordre.
1. Provence. . . .	2	1	82	10,151,758	477,395
2. Auvergne. . . .	1	»	52	Cette somme ci-dessus est le total des revenus des trois langues de Provence, d'Auvergne et France.	172,823
3. France.	3	2	100		742,825
4. Italie.	7	6	144	4,518,416	564,802
5. Arragon.	3	3	77	2,429,978	276,134
6. Anglo-Bavaroise	2	»	61	792,000	180,000
7. Allemagne. . .	4	»	55	864,960	98,291
Brandebourg. .	»	1	13	768,000	105,600
8. Castille.	5	5	65	3,302,948	375,335
Nouvelle langue russe grecque.	»	»	135	2,545,844	553,600
Grand-prieuré russe grec. . .	1				
Pologne.	1	»	16	404,800	92,000
Total des revenus de toutes les commanderies, compris les françaises. . . .				25,778,704	
Total des responsions que les commanderies paient au trésor de l'Ordre. . . .				»	3,638,865

	Revenu total des commanderies.	Responsions, ou partie des revenus que les commanderies paient au trésor de l'Ordre.
Report.	25,778,704	3,638,805
re le total des revenus des commanderies ance.	10,151,758	»
re le total du revenu du trésor de l'Ordre, les commanderies françaises paient en sions.	»	1,393,043
Total des revenus actuels de l'Ordre. .	15,626,946	»
Total des revenus versés actuellement au trésor de l'Ordre.	»	2,245,762
des droits, douanes, mortuaires que it annuellement le trésor, calculés sur ne pied au nouveau chef-lieu futur de e en Grèce, dans l'île de Rhodes. . . .	»	1,545,000
Total du revenu du trésor de l'Ordre. .	»	3,790,762
iges ou droit de réception des Chevaliers, 5,000, 4,000 et 3,000 francs; le montant natre mille demandes que recevrait le dans la première année de translation f-lieu dans une île de l'Archipel, complement à 3,000 francs, serait de. . . .	»	12,000,000
érêt à 3 pour cent des 29 millions de bois existants en France, qui seront rendus e l'Ordre aura planté son drapeau dans f-lieu, d'après les promesses du roi, et i, qui sera probablement rendue alors chambres, est de.	»	870,000
de la garantie annuelle et secondaire rait affectée à l'emprunt, pour payer année un vingtième du capital, plus irêts des sommes dues.	»	16,600,762

ze millions six cent soixante mille sept cent soixante-deux francs.

La garantie spéciale de l'emprunt consiste dans les îles cédées par les Grecs à l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, et surtout le matériel du chef-lieu de l'Ordre. Le premier traité leur cède l'île de Scira et de Candie; mais ce traité-là, quoique plus avantageux en apparence, nous convient beaucoup moins que le second, par lequel on nous cède les îles de Sapientia, de Rhodes, Scarpento et Scira, auxquelles nous nous tiendrons, pour des raisons puissantes qui ont été émises par des personnages très-éminents, dont nous devons suivre les conseils, ainsi que la route qu'ils nous tracent.

Il est à remarquer qu'il y a des mines d'or d'une richesse extrême, exploitées jadis, et ensevelies maintenant sous des ruines, depuis que les Turcs s'emparèrent de ces îles et qu'ils n'essayèrent jamais d'exploiter, manquant des premières connaissances et notions préliminaires les plus indispensables.

Quatre millions de l'emprunt seraient versés aux Grecs en différents termes, stipulés dans le traité à fur et mesure que le gouvernement grec mettrait l'ordre de Malte en possession des îles ci-dessus indiquées.

Cinq millions seraient remis en vaisseaux et munitions de guerre.

Un million destiné au paiement des matelots et des troupes de l'expédition.

Le remboursement aurait lieu en vingt ans, et chaque année on paierait un vingtième du capital, plus les intérêts du capital, au taux qui serait fixé.

Outre les garanties ici spécifiées, l'Ordre affecterait en plus tous ses biens, présents et à venir.

En outre, si M. L..... voulait se charger de recevoir le montant de tous les passages ou droits de réception de l'Ordre, il n'aurait alors qu'à s'appliquer la moitié du montant des sommes qui en résulteraient, jusqu'à concurrence du paiement dudit vingtième et des intérêts; il verserait l'autre moitié à la caisse de l'Ordre, pour faire face aux dépenses courantes.

L'emprunt commencerait à s'ouvrir publiquement au retour des ratifications, et dès que le pavillon de l'Ordre flotterait dans une des îles de l'Archipel.

Après que M. L..... aurait établi les conditions préliminaires de cet emprunt, il fournirait au plus tôt à l'Ordre deux bricks de guerre de vingt à vingt-quatre pièces de canon, doublés en cuivre, gréés et prêts à mettre en mer; il les ferait charger de grains, rouenneries et autres marchandises, comme pour une expédition commerciale. Ces bâtiments, montés par un Chevalier de Malte, seraient remis à l'Ordre dans les mers de la Grèce; à la ratification du traité, ils seraient en compte de l'emprunt évalué, d'après la note des frais d'achat et d'armement signé par M. L....., dont l'Ordre lui serait débiteur et garant en tout état de cause et d'événements quelconques, en capital et intérêts.

Avantages d'un grand établissement commercial dans une île de l'Archipel, sous la protection immédiate de l'Ordre.

Aucun grand établissement enropéen n'existe dans l'Archipel, où l'on puisse trouver les objets de fabrique européenne, qui sont nécessaires aux Grecs. Ils sont obligés de faire leurs emplettes à Smyrne, Salonique et dans les autres comptoirs, où ils achètent de la seconde et souvent de la troisième main. Voici une remarque importante, c'est que les marchands grecs, avant la révolution, enlevaient de préférence, dans les grandes échelles, les marchandises anglaises et vénitiennes, qui étaient devenues moins chères que les nôtres, et, il faut l'ajouter, d'une qualité supérieure.

Depuis lors nos manufactures ont pris un tel degré de perfection, qu'elles peuvent soutenir partout la concurrence des étrangers; elles auraient bien plus d'avantages dans les mers du Levant, à cause de la facilité des envois de nos ports sur la Méditerranée, où nos fabriques ont des dépôts considérables. Les draps légers du Languedoc, qui sont fabriqués seulement à l'usage des Levantins, à cause de leurs couleurs tranchantes et de leur légèreté, reviennent à très-bon compte à Marseille, de même que les bonnets grecs, sur lesquels les bénéfices de la vente dans le Levant vont toujours de cent vingt à cent cinquante pour cent. Depuis, les Anglais, ayant Malte et Corfou, se sont em-

parés de ce commerce, et ont fait tomber conséquemment nos grandes fabriques de Carcassonne.

S'il y avait dans l'Archipel un grand dépôt français, soit à Syra, soit à Rhodes ou Naxia, on verrait le commerce des Anglais, qui doit faire un détour immense pour porter leurs marchandises dans le Levant, s'anéantir dans ces mers, dès qu'il éprouverait la concurrence des Français, qui pourraient vendre à des prix moins élevés. La mer de l'Archipel est couverte de bateaux légers qui font le cabotage constant d'une île à l'autre. Ils prendraient de ces grands dépôts des parties de marchandises pour les transporter et les revendre dans les autres îles et les côtes voisines de l'Asie et de la Grèce, qui leur reviendraient à de bien meilleurs prix qu'aux grandes échelles, d'où ils les tirent, parce qu'ils les auraient alors de la première main et à leur arrivée de l'Europe, sans devoir supporter l'augmentation de prix, comme ils sont obligés de le faire à Smyrne et Salonique, suivant le nombre de mains où elles passent. Ils auraient économie dans les achats, épargne dans la durée, dans les frais et dangers de la navigation. La marine française recevrait, dans l'entrepôt français, les denrées des îles et des côtes, que les Grecs porteraient en retour des marchandises qu'ils prendraient, ce qui donnerait un bénéfice sur l'allée et le retour; car ces denrées seraient à un prix bien moins élevé que celles que les Français retirent de Smyrne, où les naturels sont obligés de les transporter pour s'en défaire, et sur lesquelles les négociants levantins qui les reven-

dent aux Français doivent trouver leur bénéfice en sus des frais de magasinage et de transport. On ne se bornerait pas à acheter ou recevoir en échange les articles qui entrent dans le commerce usité du Levant, mais l'on enlèverait des grains et des vins dans les lieux et aux époques où ils sont le plus abondants. Avec les grains on préparerait du biscuit, dont on approvisionnerait les navires qui fréquentent les mers de Turquie, et qui sont obligés de les prendre aux échelles, où ils se maintiennent toute l'année au plus du double de leur valeur. Cinq cents bâtiments caravaneurs français s'approvisionnent dans ces parages; trois cents autres bâtiments, vénitiens, ragusans, napolitains, faisaient aussi ce cabotage en concurrence avec les Français, sans compter les vaisseaux de toutes les nations employés aux voyages réglés. Les matelots des îles, quand ils sont sans occupation dans les temps orageux d'hiver, coupent sur la côte les plus beaux arbres, qui ne coûtent que la peine de les abattre, et qui sont les meilleurs bois de construction que l'Europe produise, surtout les chênes et les cèdres. Les forêts de Caramanie, qui sont sur les côtes, à quatre lieues de Rhodes, sont les forêts les plus belles et les plus riches en bois de construction. Quelle ressource pour la marine française, surtout à une époque où toutes les forêts de France sont abattues ou dévastées!

Les marchandises que l'Archipel fournit sont de deux sortes : celles qui sont communes à tout le Levant, comme la cire, l'huile, le suif, la soie, les laines, le

coton, le crin, les poils de chèvres, les cuirs et les cornes de bœufs, les boucs, les drogues, les raisins et les figues, le café, la scammonée et l'alizéri; celles qui sont particulières aux îles, sont: le mastic, la térébenthine, les pommades au jasmin, les étoffes et les bourses en soie de Scio, les druinistes et les scamites de Pantorain, de Paros, les bas et les bonnets de coton d'Argentière, les bas de soie à l'aiguille de Tino, l'alun et le soufre naturel et les pierres meulières de Milo, les vins de Samos, Santorin, Ténédos, Scopoli, Naxia, Candie, etc., les marbres de Naxia et de Paros, les cornalines, le safran, les éponges, l'orseille, la terre cimolée, la coloquinte, la gomme et les cônes de Cypre, les galles, les marum, les ortolans en barils, les os de sèche, etc.

J'ajouterai un des produits que l'on n'en tire pas, et qui serait d'une ressource immense. C'est le tan, dont nos fabriques commencent à ressentir la pénurie et la cherté, et que toutes ces côtes fournissent en abondance: en abattant les jeunes pousses de chêne, et en dépouillant leurs troncs, on pourrait en tirer chaque année des cargaisons immenses à peu de frais; les Français, depuis l'anéantissement progressif de leur commerce du Levant, n'en ont point eu la pensée.

Je dois fixer votre attention sur un point qu'il est important de tenir secret, et sur lequel j'ai été invité expressément de ne faire aucune mention, qu'au seul capitaliste auquel ma note est adressée, afin qu'on n'en parle point, et que notre traité ne souffre aucune contradiction. — Ce sont les mines d'or de Rhodes et

Scarpento. Les richesses immenses qu'elles contiennent, de même que quelques autres îles de l'Archipel, fameuses dans l'antiquité, sont méconnues aujourd'hui, et leurs ouvertures comblées par les ruines et les décombres depuis l'époque où les Turcs en devinrent les possesseurs. L'exploitation en est facile, et peu coûteuse ; mais les Turcs, qui sont pleins de craintes superstitieuses, croyant que des esprits y dominent, ne laissent à aucun chrétien la permission de faire les moindres recherches, ni aucune excavation, et les étrangers voyageurs s'exposeraient à toutes sortes de dangers d'en faire par simple curiosité.

Les Russes, animés du désir de se créer un commerce étendu dans l'Archipel, avaient, il y a plus de cinquante ans, jeté les bases d'un entrepôt général pour l'échange de leurs produits contre ceux des îles grecques et leurs côtes. — Ils se décidèrent pour l'île de Paros. — Les ports nombreux de cette île, comme *Parechia*, *Marmara* et *Trio*, étaient défendus par des fortins sur les îlots et les hauteurs qui les commandent, de même que celui de *Sainte-Marie*. — Mais celui de *Naussa* était le port par excellence de cette île. — Ils en avaient fait l'entrepôt de leurs marchandises et le centre de leurs forces et de leurs opérations commerciales dans ces mers. Ils construisirent des fortifications et bâtirent de grands magasins. — Mais, à la paix, ils ne purent réussir à conserver cette importante position, qui leur avait valu de si grands avantages. — Tout est maintenant rasé et démoli par les Turcs.

Copie des brevets de Chevaliers de l'Ordre, destinés à quelques membres du gouvernement grec (1).

ORDRE SOUVERAIN

DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM.

Commission des Langues françaises.

« Nous, baillis et commandeurs composant la commission des langues françaises de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem :

« En considération du zèle ardent pour la très-sainte religion chrétienne qu'a constamment démontré le très-noble et illustre comte Metaxa, ministre de la justice du gouvernement grec, et en raison des grandes qualités dont il est orné; nos statuts nous ordonnant d'assister en tout temps les efforts de toutes les nations

(1) De semblables brevets ont été remis :

1° Pour le comte A. Metaxa, ministre de la police;

2° Pour le prince Mavrocordato, ministre des affaires étrangères;

3° Pour Lazare Candurioti, président des primats d'Hydra;

4° Pour Voco-Miaoulis, amiral de la flotte grecque;

5° Pour Emmanuel-Tombasis, vice-amiral de la flotte;

6° Pour Petro-Bey, prince des Mainiotes;

7° Pour le ministre de l'intérieur et de la guerre.

qui combattent contre les Musulmans, et d'après le traité d'alliance qui unit notre Ordre à la nation grecque, avons résolu de donner audit comte Metaxa une preuve non équivoque de notre affection particulière, en l'admettant au nombre de nos frères.

« En conséquence, noble comte Metaxa, ministre de la justice, est admis au rang de Chevaliers de justice honoraire dans la vénérable langue de France, au grand-prieuré grec, bailliage de Morée. — Il jouira des honneurs et prérogatives attachés au rang de Chevalier de justice honoraire de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, comme ayant satisfait à son droit de passage ou de réception de cinq cents sequins vénitiens, et il est en conséquence autorisé de porter la décoration de l'Ordre.

« Délibéré et fait en commission à Paris, le 1823.

« Le Chancelier, Marquis de Sainte-Croix-Molay.

« Le Bailly de Lasteyrie, Président,
« Grand-Prieur d'Auvergne.

« Enregistré à la vénérable langue de France, n° 1374,
« Grand-Prieuré grec, n° 138, bailliage de Morée, n° 3.

« Des Essarts. »

Pouvoirs donnés par l'Ordre de Malte à M. Chastelain.

ORDRE SOUVERAIN

DE SAINT-JEAN-DE-JÉRUSALEM (MALTE).

Commission de Langues françaises.

« Sous l'autorité spirituelle de notre saint-père le pape,

« Nous, baillis et commandeurs composant la commission des langues françaises de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem :

Faisons savoir à qui il appartiendra, et particulièrement et spécialement aux illustres et nobles membres composant le gouvernement grec actuel, que Philippe Chastelain, secrétaire actuel de la chancellerie, pour l'Espagne et le Portugal, vice-lieutenant du chancelier, est muni de tous nos pleins pouvoirs, en qualité d'envoyé intérinal auprès du gouvernement de la Grèce; afin de stipuler, conformément à ses instructions, les intérêts de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte), et que foi pleine et entière doit être ajoutée aux engagements qu'il pourrait contracter avec ledit gouvernement, auprès duquel nous l'accréditons provisoirement, par ces présentes, et jusqu'à nouvel ordre dans la qualité ci-dessus exprimée.

En vertu de quoi nous lui avons délivré ces présentes lettres de créance pour en faire usage auprès du gouvernement grec, et les lui présenter en conformité des obligations contenues dans les statuts de notre Ordre, que nous exécutons comme des frères religieux, hospitaliers et militaires, de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem, en exécution de nos devoirs et de nos serments.

Délibéré et fait en commission à Paris, le 2 août 1823.

« *Signé* le chancelier,
« Le Marquis DE SAINTE-CROIX MOLAY. »

« *Signé* Le Bailly DE LASTEYRIE, Président,
« Grand-Prieur d'Auvergne. »

Copia fedelmente estratta dal suo originale presentato in questa consolar imperiale regale Austriaca cancelleria di sira dal signor Filippo Chastelain, ed assistente nelle di lui proprie mani, e da me segretario canceliere concordare inveni.

« GEROLAMO SOORDIOLI, cancell.

« Sira, li 5 novembre 1824. »

Noi Mario Paleocapo console di S. M. I. R. Austr nell' Isola Tine, Sira, Micone, Andros, e loro dipendenze.

Attestiamo, et certifichiamo a chiunque spetta, esser il signor Gerolamo Scordialo cancelliere di questo consolato : onde a le di lui scritture, e firme prestarsi debba piena, ed indubitata credenza in ogni giudizio che fuori. In quorum fidem.

« Mario Poleocapo. »

« Sira le 5 novembre 1824. »

Archives de l'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte).

EXTRAIT DES STATUTS DE L'ORDRE.

PRÉCIS.

« Les statuts de l'Ordre et son histoire se trouvent partout et dans toutes les langues : l'abbé Vertot l'a écrite avec succès ; M. Charles Malo, et surtout M. de Boisgelin, en ont décrit les derniers événements avec le précis des statuts (4 vol.).

« L'Ordre de Malte, connu, dès son origine, sous la dénomination de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, est un Ordre européen, militaire et religieux. Rien ne peut être ajouté à son ancienne splendeur, puisque les fils de princes et de souverains s'y font recevoir ; c'était

ordinairement un prince du sang qui était Grand-Prieur de France. LL. AA. RR. Monsieur, comte d'Artois, et monseigneur le duc d'Angoulême, ont été successivement, jusqu'à leur mariage, grand-prieur de la langue de France.

« L'Ordre souverain de Saint-Jean-de-Jérusalem (Malte) a possédé successivement Tripoli, Saint-Jean-d'Acre, Jérusalem, le royaume de Chypre, Margat, Rhodes, la Morée et Malte, et a encore des biens immenses dans toute l'Europe, en bailliages, grands-prieurés, commanderies, villes, villages et bois.

« Ses armées en propre ont conquis bien des royaumes, secouru des rois puissants, détruit les pirates de toutes les nations, protégé le commerce des chrétiens, tenu en bride les corsaires d'Alger, de Maroc et de Tripoli, délivré les esclaves et fondé les hôpitaux le plus richement servis qui aient jamais existé. Ses flottes et son pavillon étaient la terreur des infidèles; celui-ci est encore redouté par eux : au moment de la prise de Malte, les Chevaliers avaient prisonniers, dans leurs arsenaux et sur les galères, au-delà de douze mille Algériens, Turcs et pirates. Les grandes puissances ont reconnu en principe, au congrès, la nécessité d'indemniser cet Ordre si utile au commerce maritime de toutes les nations. Son siége central est dans ce moment en Sicile.

« La noblesse, le clergé, les hauts fonctionnaires civils et militaires, et hommes recommandables par leur fortune et leur mérite dans la classe mitoyenne, sont

admis dans l'Ordre depuis sa fondation, lorsqu'ils justifient des qualités nécessaires pour leur admission, suivant la classe où ils peuvent entrer, et qu'ils ont fait les preuves nécessaires à cet égard.

« L'Ordre fait des pensions à tous les membres dont les infirmités et le manque de fortune ne sont point l'effet de leur inconduite.

« L'Ordre est divisé en France en trois langues ou nations : Provence, Auvergne, France, subdivisées en grands-prieurés, qui sont représentés en totalité par la vénérable commission des langues de France, statuairement constituée sous la protection de Sa Majesté, l'autorité spirituelle de S. S. le pape Pie VII, en vertu de la bulle pontificale du 10 août 1814, des décisions souveraines du grand-conseil et de l'autorisation du lieutenant du magistère séant au chef-lieu en Sicile.

« L'Ordre étant essentiellement militaire, hospitalier et religieux, les Chevaliers de justice et membres de toutes les classes, à l'exception des Donnez, sont astreints à faire des vœux; les honoraires ont besoin de bulles et de l'autorisation du grand-maître et des chefs de langues (nations), pour être admis honorifiquement étant mariés.

« L'Ordre distingue cinq classes pour s'y présenter (non compris les honoraires) : *les Chevaliers de justice, les chapelains conventuels, les servants d'armes, les prêtres frères d'obédience et les Donnez.*

« On est admis au rang de Chevalier de justice de trois manières : de minorité, comme page du grand-

maître, et de majorité, en faisant les preuves authentiques de seize quartiers de noblesse.

« Les preuves sont les mêmes dans ces trois circonstances ; l'âge seul du présenté établit une différence dans les réceptions.

« On est reçu *Chevalier de justice de minorité* depuis le moment de la naissance. Le droit de passage est de 6000 fr. Celui de *majorité* est de 3000 fr. Le généalogiste qui fait les preuves a un droit de 300 fr.

« Les conventuels, les servants d'armes, les prêtres frères d'obédience paient 4000 fr. de minorité et 2000 fr. de majorité. Toutes ces classes sont soumises à faire des vœux et ne peuvent être mariées.

« Le passage des Donats ou Donnez, officiers ou honoraires de l'Ordre, est, d'après les statuts de 400 écus d'or au soleil, compris le privilége (4000 fr. de notre monnaie). On n'en reçoit plus que par grâce spéciale et sur le rapport circonstancié des services que les candidats auront pu rendre à l'Ordre ; et, lorsque ces services sont appuyés de la recommandation d'un prince de la famille royale, on leur fait une remise partielle dans le droit de passage. Ils doivent avoir un commencement de noblesse, ou être distingués dans les armes, ou dans les professions civiles. Les droits du généalogiste pour la preuve de noblesse et de bourgeoisie sont de 150 fr.

« Les honoraires ont besoin de bulles du pape, du grand-maître et de l'agrément des prieurés, et leur demande doit être envoyée par ordre exprès du roi, ou

apostillée de la main des membres de la famille royale. Le passage est de 2500 fr., et les droits de chancellerie de 250 fr.

« Les officiers de l'Ordre, et Donats ou Donnez, portent ce titre, parce qu'ils donnaient chaque année à l'église métropolitaine maltaise un don quelconque, à leur choix, le jour de la fête de la Saint-Jean. Ils ne sont astreints à aucun vœu, et sont exempts de toute discipline hors du chef-lieu; c'est pourquoi ils portent une croix d'or à six pointes émaillées, surmontée d'une agrafe en or et trophée qui la lie à la couronne d'or avec des fleurs de lis.

« Ceux-ci doivent être :

« 1° Honnêtes hommes et de bonne naissance, avoir un commencement de noblesse et être illustrés dans les armes ou par les lettres, ou compenser, par la noblesse acquise de la grâce d'un prince, ou du moins être d'une famille d'ancienne bourgeoisie et distingués d'après le rang et la fortune qu'ils peuvent tenir dans le monde, et un mérite personnel et des mœurs pures (*stat.* 34 *et* 37 *récep. ord.*, 21 *tres.* 1631, *ord.* 65, *tres.* 1603).

« 2° Être issus de père et mère illustres, honorables et gens de bien (*stat.* 18, *réc.*), sans quoi ils ne peuvent être admis (*stat.* 18, *récep. ord.* 36, *tres.* 1603); ne doivent point avoir exercé aucun art mécanique, ni être issus de parents qui en aient exercé; faire au moins preuve de bonne bourgeoisie depuis le bisaïeul et bisaïeule des deux côté paternel et maternel. Ils doivent acquitter exactement leurs dettes et promesses

(*stat.* 1^er^, *et* 42 *récep.*), et faire preuve de bonne conduite, incontestable et reconnue (*stat.* 12, 16, 28, *ord.* 24, *récep.* 1603). Nulle grâce ne peut être accordée sur les preuves (*ord.* 7, *récep.* 1612, *ord.* 11, *récep.* 1631); elles ne peuvent souffrir aucune autre exception (*ord.* 1^er^, *récep.* 1612, 1631.).

« 3° Le paiement du passage se compose :

« (*a*) Du passage proprement dit de 100 écus d'or au soleil ;

« (*b*) Du privilége de porter la croix à six pointes, surmontée d'une agrafe qui la lie à la couronne ; les fleurs de lis séparent les pointes émaillées de blanc; 300 écus d'or au soleil.

« En tout 400 écus d'or au soleil, dont deux forment 1 doublon, ou 2 pistoles d'Espagne (*ord.* 21, *tres.* 1603, *ord.* 66, *tres.* 1603).

« 4° Après le paiement du passage effectué, le lieutenant du grand-prieur demande commandement et ordre des langues, grands-prieurés et du conseil, adressant à un grand-prieur, ou à un bailli, pour faire les preuves nécessaires devant eux, ou les commissaires désignés (*stat.* 35 *et* 37, *récep.*), après les preuves fournies, et d'après des témoignages authentiques, font la promesse solennelle de fidélité à l'Ordre, sauf ce qu'ils doivent au roi et aux lois de l'État (*stat.* 31 et 34).

« Les ordonnances étant exécutées, ils sont attachés à la langue (nation) et grand-prieuré dont ils font partie. Ils jouissent, s'ils sont dans le chef-lieu de l'Ordre,

des priviléges de l'Ordre, et des appointements du trésor, comme tous les membres, suivant les fonctions ou les emplois qu'ils reçoivent (*ord.* 29, 32, 34, *tres.* 1603); ils peuvent être adjoints aux commanderies, dans l'administration des biens, être agents de l'Ordre, dans les divers grands-prieurés, et recevoir des pouvoirs de l'Ordre pour le représenter dans les provinces et royaumes, sur la désignation des chefs de l'Ordre et lorsqu'ils sont en état de représenter par leur fortune, leur mérite, leur considération et une conduite sage et honorable.

« Il leur appartient, sans faire aucun vœu, la commanderie de Modica, et les donateries de Saint-Jean et de Saint-Georges (*stat.* 37, *récep. ord.* 66, *tres.* 1603, *ord.* 21, *tres.* 1631). Ils ne font aucune profession, et les lois n'ont aucune époque d'ancienneté à prouver pour eux, rien n'étant accordé qu'au mérite et aux vertus (*stat.* 2, *récep.*); ils ne sont sujets à aucun engagement quelconque, hormis ceux qu'ils prendraient volontairement au chef-lieu de l'Ordre.

« Le Bailly de Lasteyrie, *Président*,
« Grand-Prieur d'Auvergne. »

Pour la Grèce.

« Les Chevaliers d'outre-mer, c'est-à-dire, ceux de l'Archipel, d'Amérique, d'Asie et de Grèce, doivent envoyer leur demande à Paris, au chancelier, avec leur extrait baptistaire et leur généalogie, soit de noblesse

ou de bourgeoisie, suivant la classe dans laquelle ils peuvent entrer, d'après les statuts.

« Ces demandes, soit en Grèce ou dans les pays d'outre-mer, doivent être certifiées et apostillées par les agents de l'ordre qui s'y trouvent ou y résident, en payant le dixième comptant, c'est-à-dire, 50; je dis 50 sequins en or vénitien, au moment où l'on apostille la demande, et lorsqu'ils remettent à l'agent de l'Ordre les 450 sequins d'or vénitien en lettres de change sur l'Italie ou la France, ils reçoivent leur nomination provisoire, signée provisoirement de l'agent de l'Ordre chargé des pouvoirs, le passage ou droit de réception, étant, pour tous ceux qui entrent dans l'Ordre, dans quelle classe qu'ils soient admis, de 500; je dis 500 séquins vénitiens d'or, pour tous les Chevaliers d'outre-mer. Ils appartiennent à la langue de France, grand-prieuré grec, bailliage de Morée.

« Paris, ce 1er août 1823.

« Le Bailly de Lasteyrie, *Président*,
« Grand-Prieur d'Auvergne. »

Malgré les nombreux documents qui ont été publiés sur l'origine et les principes de l'insurrection des Hellènes, je pense que le précis qu'on va lire, rédigé pendant mon séjour en Grèce, contient quelques considérations nouvelles, et qui ne sont pas dénuées d'intérêt.

Motifs légitimes qui ont porté les Grecs à prendre les armes contre leurs tyrans.

Les afflictions que ressentirent les différents États de l'Europe, par les calamités qui se répandirent sur la terre, depuis plus de trente ans, donnèrent naissance à des stipulations européennes, sous le nom de traité de la *Sainte-Alliance*, qui tendaient à unir tous les États de l'Europe, contre les dissensions politiques qui s'étaient accrues rapidement et avaient ébranlé le monde entier. Les légitimités furent garanties et les droits des nations proclamés à la face de l'Europe.

La Sainte-Alliance, sainte dans ses principes et dans son but, doit l'être dans ses conséquences; elle ne peut donc permettre le massacre des chrétiens grecs par les Musulmans, parce qu'il y avait prescription de quelques centaines d'années qu'ils eurent le malheur de succomber avec leurs princes sous les coups des féroces Musulmans, qui les attaquèrent sans motifs; et que, depuis cette époque, les violences et les outrages se succédèrent sans interruption. Une cruauté constante n'a pu opérer une possession légitime; et, dès qu'ils reprennent les armes pour s'assurer une existence politique et les avantages dont tous les autres chrétiens jouissent, ils doivent invoquer la Sainte-Alliance, et les maximes politiques et religieuses qui sont consacrées par elle.

La Grèce, qui gémissait sous la barbarie de l'ennemi du nom chrétien, prit les armes de nouveau pour res-

saisir l'existence politique que la force des armes lui avait ravie. Plusieurs fois elle y fut invitée par les souverains de l'Europe. Dans une époque peu éloignée, l'impératrice Catherine II fit un manifeste à la Grèce, invitant les *habitants à prendre les armes*, *à chasser les ennemis* du nom chrétien, des pays qu'ils avaient *usurpés*, et à reconquérir leur ancienne liberté et leur indépendance nationale.

Ce qui était légitime alors ne le serait-il plus aujourd'hui, et la force serait-elle la légitimité aux yeux du vulgaire? Ce qui est juste dans un temps l'est toujours dans toutes les époques, et la prescription de l'injustice ne peut jamais légalement se justifier. Les droits des Grecs, comme nation, remontent à la plus haute antiquité; aucun traité contraire n'a été stipulé par eux; ils ne font que remonter au temps où la splendeur de cette nation fut éclipsée par les conquêtes des Turcs, percer cette longue nuit de barbarie et d'oppression, et voir si la perte de ses droits a été légalisée par aucun acte légitime. Rome, cette rivale de la Grèce, la subjugua aussi, et en reçut, en revanche, l'inspiration du génie. Plus tard, l'empire grec fut relevé et ne fut point asservi par les Turcs, mais anéanti; ceux-ci ne firent avec les Grecs aucun traité qui pût donner quelques droits à cette sanglante usurpation.

A l'époque de cette sanglante catastrophe, elle vit ses cités et ses palais réduits en cendre, et les antiques monuments de sa gloire détruits et pulvérisés sous les coups des barbares; elle vit ses enfants, l'honneur et l'orne-

ment de la société, massacrés sans pitié : son génie éploré sembla errer parmi ces tristes ruines, jusqu'à ce que la main du christianisme pût l'arracher à ses barbares oppresseurs. La Russie échauffa plusieurs fois son courage et anima ses efforts, mais les tristes résultats de la politique se firent sentir à une nation trop faible, pour faire valoir tous ses droits, et reconquérir sans secours sa liberté; elle fut abandonnée dès que la Russie put recueillir, sans danger, les fruits de la guerre qu'elle avait commencée, et se contenta de stipuler pour ses malheureux alliés des garanties futures : mais la Russie pouvait-elle croire que les traités nouveaux seraient plus respectés que les traités anciens, tandis qu'une loi fondamentale des Turcs leur prescrivait de les violer, chaque fois qu'ils regardent des chrétiens? Ces infidèles, jamais rassasiés du sang chrétien, contemplent avec une stupide férocité, dans les campagnes fertiles qu'ils ont changées en déserts, les chefs-d'œuvre de l'art, les monuments et les temples antiques, comme étant l'œuvre des génies, et dont les débris peuvent leur être fructueux pour bâtir leurs maisons. C'est là que résident l'ignorance, la tyrannie superstitieuse et la dégoûtante sensualité. C'est de là que, s'élançant avec furie sur les malheureuses contrées qu'il tient sous le joug, le Turc égorge sans pitié, comme sans remords, leurs habitants privés de défense. Ainsi le plus beau pays du monde est devenu un désert; et c'est ce gouvernement tyrannique que des sauvages ne pourraient souffrir que des chrétiens pourraient décorer du nom

de légitimité, sans qu'aucun droit légitime, pût être articulé en sa faveur?...

On a vu chez d'autres nations des règnes ou des époques marquées par des cruautés ou des crimes, mais toujours la nation elle-même, ou du moins la saine partie ne les regardait qu'avec indignation. Mais chez les Turcs, un système de scélératesse et d'abomination s'est transmis d'âge en âge: il est confirmé par la religion, et approuvé par ceux qui se disent les ministres du Tout-Puissant. Partout où ils ont établi leur domination, on a vu disparaître les sciences, le commerce et tous les arts consolateurs. Toujours intolérants et barbares, ils ont éteint dans tous les cœurs les moindres étincelles du génie; ils ont goûté une satisfaction sauvage à effacer les monuments de l'antiquité et à devenir le fléau de la race humaine.

Le monde entier est plein des souvenirs, des horreurs et des cruautés qui ont accompagné la fondation de l'empire ottoman jusqu'à ce jour. On peut juger de l'avenir par le passé, et un court exposé de la répétition des carnages et des massacres qu'ils ont faits des chrétiens, dans tous les siècles antérieurs, pourra justifier la généreuse nation grecque de se défendre les armes à la main; puisqu'elle sait le sort qui l'attendrait si elle venait à se soumettre, en ayant foi aux promesses et aux paroles de paix des Musulmans, qui, par principes de religion, ne respectent jamais leurs engagements, ni les traités faits avec les chrétiens, que lorsque leur intérêt leur en fait une loi.

Quelle fut la série des massacres qui signalèrent l'établissement des Turcs dans les contrées chrétiennes? C'est ce qu'un exposé succinct ne pourra retracer que faiblement; mais il devient nécessaire pour faire comprendre que la résistance des Grecs est fondée sur la suprême loi de leur propre conservation.

En 1357, sous Soliman, fils d'Orcan, lorsque les premiers Turcs passèrent l'Hellespont pour entrer en Grèce, ils firent éventrer quatre Grecs, la tête en bas comme des moutons, en embrochèrent un comme un cochon, et obligèrent d'autres Grecs à tourner la broche devant un grand feu. Et quand, par surprise, ils s'emparèrent du village de ces malheureux, ils jurèrent sur l'Alcoran qu'ils ne dépouilleraient personne de leurs biens; et ils mirent à mort tous les gens de distinction: ils répondirent, sur les plaintes qui en furent faites, qu'on avait promis de ne point toucher à leurs biens et non pas à leur personne.

En 1390, Amurat fit massacrer sans miséricorde un nombre incroyable de chrétiens, mais il fut tué par un soldat qui allait être égorgé comme les autres.

Crejova, en Servie, se rendit à son successeur Bajazet, sous l'expresse condition que les chrétiens en sortiraient avec la liberté et la vie; il envoya des soldats après eux et les fit massacrer; il fit de même en Valachie. Amurat II prit Thessalonique en 1432 et fit un massacre universel des chrétiens. On ne peut décrire les atroces cruautés qu'il exerça dans la Hongrie, en Transylvanie et en Valachie; il brûla les villes et les villages;

il épuisa les tortures contre les chrétiens. En 1445, Amurat entra dans le Péloponèse ; il tua 600 prisonniers en l'honneur de son père.

Mahomet II prit Constantinople (la capitale des Grecs) le 29 mai 1453. Les barbares entrèrent dans la ville en poussant des hurlements plus affreux que ceux des bêtes farouches altérées de sang ; ils massacrèrent les hommes, les enfants par milliers, sans égard pour la dignité, la beauté, l'âge, ni pour le sexe. Tout ce qui put se réfugier à Sainte-Sophie crut y trouver un asile respecté de tout homme religieux, quel que fût son culte. On y tua tout, et ceux qu'on épargna furent réservés à des horreurs pires que la mort ; l'église devint une écurie. Pendant trois jours, les massacres, le viol, le pillage, furent permis sans restriction. La beauté comme l'opulence étaient de funestes avantages dans ces affreux moments. Cent mille barbares assouvirent leur avarice, toutes leurs passions brutales et féroces. Trois jours et trois nuits l'air retentit des cris du plus affreux désespoir, et ce fut une musique mélodieuse pour le farouche sultan.

Mahomet traversa la ville dans des lacs de sang, pour se rendre à Sainte-Sophie ; et là, au milieu de ses pachas et des grands officiers de son armée, il fit tuer un grand nombre de prisonniers illustres pour son amusement, parmi lesquels étaient tous les parents de l'empereur grec. Ces fêtes sanglantes se renouvelèrent jusqu'à l'entière destruction de la noblesse grecque, des

prêtres, des femmes et des jeunes vierges, qui étaient tombés en son pouvoir.

Des suppôts du fanatisme, plus dignes des agents de la destruction que ministres de l'Eternel, purifiaient leurs repaires avec une onde rougie par le sang des victimes. Le visage animé d'une joie féroce, ils marchaient triomphants, entre deux rangs de cadavres, en chantant les louanges d'un Dieu dont ils blâmaient l'indulgence. La tourbe de leurs esclaves prosternés recevait des bénédictions de leurs mains teintes de sang. De toutes parts, le son sinistre de leurs instruments annonçait leur triomphe; et ce son, qui devrait être destiné à soutenir jusqu'aux cieux les chants de l'humanité plaintive, poursuivait jusqu'au tombeau les victimes expirantes sous les coups des cruels musulmans, qui s'abandonnaient à d'atroces fureurs. Ces monstres étaient richement couverts des dépouilles et de l'or de leurs victimes; il n'y avait que le sang dont ils ne pouvaient se rassasier : leur teint était enflammé par les liqueurs et le sang qu'ils avaient mêlés dans leurs épouvantables orgies : ce sang, étranger au sang impur qui coulait dans leurs veines, cherchait à s'échapper par tous les pores.

Ainsi finit l'empire des Grecs. C'est sur ces bases sanglantes que s'établit le siége de l'empire ottoman, que des princes chrétiens ont cru, depuis, devoir défendre contre des chrétiens et contre les efforts de ce qui reste d'un peuple malheureux et outragé, qui gémit depuis cette époque dans le plus misérable esclavage.

Huit cent mille chrétiens, de l'un et de l'autre sexe, périrent par les ordres de ce sultan.

Mahomet, après la prise de Négrepont, fit scier en deux le corps de Paul Erizo, gouverneur de Chalcis, qui s'était défendu jusqu'à la dernière extrémité, disant qu'il avait promis d'épargner sa tête, mais non pas ses flancs. Ce gouverneur s'était rendu sur la parole de vie-sauve, que lui avait donnée Mahomet II. La fille de Paul Erizo ayant repoussé les propositions du sultan, il la poignarda lui-même dans les bras de ceux qui la lui amenaient. C'est ce même Mahomet qui fit ouvrir le ventre à treize de ses pages, pour savoir lequel d'entre eux avait mangé d'un melon destiné pour la table de ce sultan féroce.

Zante et Céphalonie étant tombées sous les coups d'Acomat, il fit égorger les officiers de Léonard, confisqua les biens des insulaires, et amena les dames et les jeunes personnes nubiles à Mahomet II, qui, par un horrible jeu de la plus atroce tyrannie, les força toutes d'épouser autant d'Éthiopiens, pour qu'il naquît d'elles une race d'esclaves mulâtres.

Sélim recommanda à son fils de faire la guerre aux chrétiens, et d'exterminer tous ceux qui tomberaient dans ses mains.

Soliman, après la prise de Rhodes sur les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, dit au grand-maître :

« Quoique je pusse, sans déroger à la justice ni à ma « dignité, enfreindre les articles de la capitulation que « j'ai prescrite, et t'infliger la punition que tu mérites,

« n'ayant ni foi ni serment qui doivent arrêter un vain-
« queur à l'égard des chrétiens, cependant je veux bien
« par générosité, et non par devoir, te laisser la vie. »

Soliman, entrant ensuite en Hongrie, prit Bude, et la fit massacrer la garnison, qui avait capitulé. En Autriche, il mit tout à feu et à sang : les vieillards furent tués, les jeunes gens faits esclaves et les femmes violées en présence de leurs époux et massacrées ensuite avec leurs familles; les enfants arrachés du sein de leurs mères, coupés en pièces, ou lancés sur des poignards aigus.

Obligé de lever le siége de Vienne, il fit préalablement massacrer tous les prisonniers, hommes, femmes et enfants. Ayant rendu tributaire Jean, roi de Hongrie, il fit tuer 4,000 prisonniers d'une seule fois.

Sélim II envoie des troupes contre le vaïvode de Moldavie : la paix fut conclue, et les Turcs jurèrent sept fois d'être fidèles au traité. Le vaïvode n'en fut pas moins massacré, ainsi que tous ceux qui s'étaient soumis. Les Turcs firent passer au fil de l'épée tous les nobles et des milliers d'habitants.

En 1575, sous Amurat III, le divan mit en délibération si on romprait les traités passés avec les chrétiens, ou celui avec les Persans, car les Turcs regardent comme légitime la violation des serments et des alliances, à l'égard des chrétiens.

A la fin du XVI^e^ siècle, Mahomet III prit Albe Royale par capitulation; les chrétiens devaient évacuer la place avec leurs armes, mais la garnison et les habitants fu-

rent massacrés impitoyablement au nombre de vingt-sept mille.

Toutes les horreurs qui furent commises dans l'île de Candie, lorsqu'elle appartenait aux Vénitiens, ne sont point encore sorties de la mémoire des historiens, depuis Ibrahim en 1645, et sous Mahomet IV jusqu'à la soumission totale de cette île, où tout fut massacré en 1669.

En 1663, 1800 prisonniers allemands furent massacrés en présence du grand-visir, qui assista à leur exécution.

Lorsque la guerre éclata entre la Russie et la Porte, en 1769, les habitants de la Morée coururent aux armes et mirent leurs biens et leur vie à la disposition de Catherine. Dès-lors, ils regardèrent les Russes, unis à eux par les liens de la même religion, comme des frères; et lorsque la paix, en 1774, les rendit à la Porte, ils ne reçurent, du prix de leur courage et de leur abnégation, que de nouvelles et cruelles vexations des Turcs, qui massacrèrent tous les Grecs qui étaient tombés entre leurs mains.

L'année 1790 vit renaître la guerre entre les Russes et les Turcs; cependant les Grecs ne restèrent pas indifférents aux succès de leurs co-religionnaires; partout où les premiers parurent, les Grecs prirent les armes et se joignirent à eux, mais le traité de Kainargi du 21 juillet 1774 et celui de 1791, qui stipulaient des garanties pour la vie, les propriétés et la liberté des Grecs, ne reçurent envers ceux-ci aucune exécution.

Dès que les Russes eurent évacué leurs conquêtes, les Turcs fondirent sur les habitants, qui se reposaient sur la foi des traités, et en massacrèrent un nombre incroyable; surtout dans la Morée, des districts entiers furent dépeuplés en mettant en avant le fetfa du mufti, qui déclare que l'on ne devait pas garder de foi aux chrétiens.

Enfin, dans ces derniers temps, les malheureuses Chio et Ipsara, qui ne sont plus que de vastes sépulcres, élèvent leurs voix éteintes vers les princes signataires de la Sainte-Alliance : ces sanglantes hécatombes suffiront-elles pour attendrir le cœur des souverains et pour rattacher les Grecs à la politique européenne?

Le grand-seigneur, ou empereur des Turcs, n'est point le souverain légitime des Grecs; aucunes transactions quelconques entre eux et les Turcs n'ont légitimé les droits de conquêtes que rien n'avait pu provoquer.

Une longue possession donne, dit-on, un droit incontestable à la souveraineté d'un pays; mais l'injustice ne peut prescrire. Si le droit de possession a été reconnu par toutes les nations dans les traités conclus avec les Turcs, c'était par des tiers indifférents et qui n'avaient point d'intérêt de les contester, ou qui n'auraient pu le faire que les armes à la main, et à une époque où chaque souverain craignait pour lui-même la puissance des Turcs qui les menaçait tous également, et à laquelle on ne pouvait s'opposer. De pareils traités, étrangers aux Grecs, et où aucune des deux parties n'a pu légitimer ni légaliser l'usurpation, ne peuvent être

obligatoires pour les Grecs, qui n'y ont point participé.

Les Grecs, vaincus par la force, n'ont jamais participé aux droits et aux priviléges de leurs vainqueurs; ils sont devenus esclaves, et d'après le code de ceux-ci, ils ont toujours le droit de mettre à mort leurs prisonniers. Traités toujours comme des ennemis, on les distingue par leur nom national. Le témoignage des Grecs dans une cour de justice est compté pour rien si un musulman dépose en sens contraire. Ils sont encore aujourd'hui ce qu'ils étaient à l'époque de leur asservissement, une nation absolument distincte, et ayant les mêmes droits qu'ils avaient alors, de se dérober aux coups des féroces usurpateurs de leur pays, et dont la conduite à leur égard mérite l'éternelle exécration du genre humain.

La nation grecque a mis sa cause dans les mains du Tout-Puissant : le moment viendra sans doute où, libres d'autres soins, les nations de l'Occident reconnaîtront et protégeront ses droits. Laisser périr des milliers de chrétiens sans raison plausible ne peut être la conséquence d'un traité sacré signé pour le repos et le bonheur des nations, et non pour l'extermination des défenseurs de la croix. La politique européenne aurait pu trouver des motifs puissants pour les secourir : dans tous les cas, la raison et la justice sont une politique plus honorable et plus généreuse qu'une cruelle indifférence. Ceux qui, les premiers, tendront la main à une nation à laquelle le monde doit ses lumières paieront le tribut de la sublime politique, qui est de don-

ner du secours au faible et au malheureux opprimé. Si ce que les Anglais font aujourd'hui n'est point le résultat d'un intérêt personnel, ou d'une politique astucieuse, ils ouvrent un sentier de gloire et de grandeur qui ne sera point perdu pour les siècles à venir ni pour les générations présentes. Si cet acte généreux de la part d'une nation qui se dit la protectrice de la liberté des peuples est encore accompagné d'autres sacrifices, il ne sera point perdu pour l'humanité et pour sa gloire. La vertu triomphe toujours de l'adversité, et, tôt ou tard, la Grèce aura pour ses plus zélés défenseurs ceux qui, aujourd'hui, restent simples spectateurs de ses désastres.

Les Grecs ne se sont point révoltés contre un prince de leur nation ni contre leurs lois et leur gouvernement, puisqu'ils n'en avaient plus en propre depuis la prise de Constantinople, qui mit fin à leur empire; mais ils veulent simplement se soustraire à la domination barbare d'une nation étrangère, par les mêmes moyens qui les ont soumis.

Ils demandent un gouvernement chrétien et des lois. Ils ne sont ni factieux ni révoltés; ils sont malheureux; et ils demandent, comme tous les autres peuples de l'Europe, à jouir d'institutions conservatrices nécessaires à la dignité et au rang de nation indépendante, et qui puissent assurer, à l'ombre des lois, leur bonheur particulier, et les rattacher par les mêmes lois aux autres nations chrétiennes.

JOURDAIN.

Siphante, le 9 avril, 1825.

FIN DU PREMIER VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

		Pages
Avant-propos.		v
Introduction.		xj
Chap. Ier.	Départ de Marseille. — Arrivée à Napoli de Malvoisie.—Détails sur cette place.—Spezia. — Marais de Lerne. — L'Érasinus. — Arrivée à Argos.	1
Chap. II.	Environs d'Argos. — Visite au camp devant Nauplia.—Escarmouche. — Antiquités.—Positions militaires des environs de Nauplia. .	15
Chap. III.	Départ d'Argos. — Ruines de Mycène. — Défilés de Corinthe ou du Treté. — Arrivée à Corinthe. — Visites aux principaux chefs. — Réflexions sur leur caractère.	26
Chap. IV.	Restes de Corinthe. — Sa position. — Hydra. — Détails sur cette île; sur ses habitants. — Départ de la flotte. — Proclamation aux habitants de Chio.	37
Chap. V.	Détails sur la marine grecque. — Des brûlots. — Massacres de Chio. — Description de cette île. — Combat naval. — Ipsara.	53
Chap. VI.	Incendie de deux vaisseaux turcs. — Cérémonies religieuses. — Bravoure des habitants de Candie. — Résolution désespérée des Sulliotes. — Ils battent les Turcs. — Organisation des philhellènes. — Bataille de Péta.	73

Pages

CHAP. VII. Entrée de Drama-Ali en Morée, à la tête de 30,000 hommes. — Fuite du gouvernement grec. — Réflexions sur quelques-uns de ses membres. — Situation de l'armée grecque à l'époque de l'invasion. — Dispositions faites par le prince Ypsilanti. — Batailles livrées aux Turcs. — Retraite et destruction de l'armée de Drama-Ali. 90

CHAP. VIII. Combat naval dans le détroit de Spezzia. — Retraite de l'ennemi. — Nouvelles tentatives pour approvisionner Nauplia. — Prise d'un bâtiment turc porteur de dépêches. — Fuite de la flotte ottomane. — Lettres aux primats des trois îles. 118

CHAP. IX. Envoi fait par le gouvernement grec près le congrès de Vérone de deux députés. — Objet de cette mission. — Opérations des députés. 144

CHAP. X. Arrivée à Ancône de deux nouveaux députés. Objet de leur mission auprès du saint-père. — Projet relatif à l'ordre de Malte. — Considérations sur cette proposition. — Défenses des Grecs, publiée par l'auteur, à Ancône. — Rapport du comte Metaxa. 166

CHAP. XI. Démarches faites à Paris en faveur des Hellènes. — Traité conclu avec l'ordre de Malte pour la concession de l'île de Rhodes. — Texte de cette négociation, et pièces qui y sont relatives. — Ses résultats. 187

CHAP. XII. Négociation pour un emprunt en faveur de l'ordre de Malte. — Son peu de succès. . . . 237

Pièces diverses. 253

FIN DE LA TABLE DU PREMIER VOLUME.